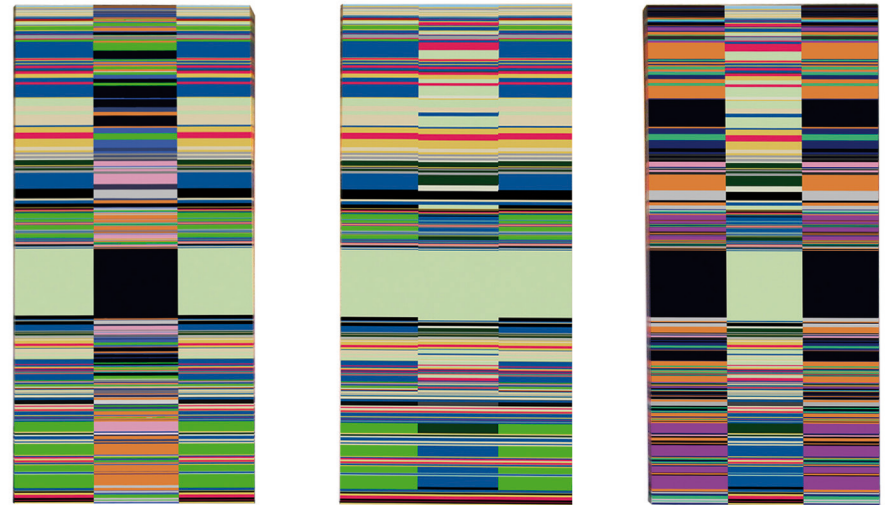




L'ACTION NATIONALE volume C numéros 9-10 — Novembre-Décembre 2010



Dossier

Gaz de schiste

**L'Action
NATIONALE**
volume C numéros 9-10
NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2010
envoi de publication
PAP N° 09113
N° de la convention 0040012293

(en couverture et ci-contre)

Gil Pître

Nature inconnue, 2010,
Numérique giclé sur toile,
102 cm X 495 cm X 10 cm

Gil Pître



Natif de la Gaspésie, Gil Pître vit et travaille dans le village de Barachois. Depuis sa première exposition au Musée de la Gaspésie en 1982, l'artiste explore le thème du paysage et de l'identité. Il effectue diverses recherches plastiques et esthétiques par le biais de la peinture, du dessin, de l'estampe et de l'occupation de l'espace par la couleur, recherches qui le mèneront à participer à plusieurs expositions (solos et collectives), symposiums et projets d'intégration des arts à l'architecture. L'événement Quarantaine, en 2000, marque un tournant dans le parcours de Gil Pître. Une nouvelle voie s'ouvre à lui : la peinture numérique.

Au cours de l'été 2010, l'exposition Nature inconnue rassemblait, au Musée de la Gaspésie, 16 oeuvres réalisées entre 1989 et 2010, regroupées en cinq périodes correspondant aux principales étapes de son parcours artistique. Ces oeuvres témoignent de plus de 20 ans de recherche et de création sur le paysage et l'«identité géographique». Le visiteur-promeneur s'y laisse guider, s'y laisse habiter par les couleurs, par la lumière, par l'espace. Une invitation à vivre le paysage autrement.

Pour rejoindre l'artiste

1070, route 132, CP. 115, Barachois (Québec) G0C 1A0

Téléphone : 418-645-3715 | 418-360-5579

Courriel : gillespitre@globetrotter.net

Location d'outils **SIMPLEX**

*Une entreprise québécoise
en affaires depuis 1907*



*Heureuse de participer à la construction
de la référence québécoise*

40 succursales pour mieux vous servir

simplex.ca

- **Montréal : 1.800.361.1486**
- **Québec : 1.800.284.7571**
- **Ottawa : 1.888.408.8807**



L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest

Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514-845-8533

Numéro sans frais : 1-866-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

revue@action-nationale.qc.ca

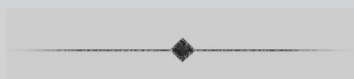
www.action-nationale.qc.ca

Directeur : Robert Laplante

Directeur adjoint : Sylvain Deschênes

Comité de rédaction : Mathieu Bock-Côté, doctorant en sociologie (UQAM); Sylvain Deschênes; Lucia Ferretti, professeure (UQTR); Pierre Graveline, Fondation Lionel-Groulx; Richard Gervais, philosophe; Lise Lebrun, animatrice communautaire; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM); Denis Monière, professeur (Université de Montréal); Michel Rioux, journaliste; Pierre Serré, chercheur. **Comité de lecture :** Claude Bariteau, anthropologue (Université Laval); Jean-Jacques Chagnon; Lucia Ferretti; Alain Laramée, professeur, (TÉLUQ); Chrystiane Pelchat, enseignante; Marc Urbain Proulx, économiste, UQAC; Pierre-Paul Proulx, économiste, Université de Montréal; Paul-Émile Roy, écrivain. **Membres du jury du prix André-Laurendeau :** Jean-Louis Bourque (politologue); Julien Goyette (UQAR), Paul Sabourin (Université de Montréal); **Membres du jury du prix Richard-Arès :** Robert Comeau (Chaire Hector-Fabre UQAM); Simon Langlois (Université Laval); Michel Seymour (Université de Montréal). **Comptes rendus :** Paul-Émile Roy; Mathieu Bock Côté.

**CURIEUX UN JOUR.
CURIEUX TOUS LES JOURS.**



ABONNEZ-VOUS



◆ On n'est jamais trop curieux ◆

Éditorial

Le point de bascule -Robert Laplante	4
---	---

Articles

Essai sur la richesse et la stratégie des «capitaliens» -Normand Caron	17
Un oeuvre fondatrice -Carl Bergeron	35
Le pouvoir : levier de l'indépendance -Richard Gervais	41
Le prix Richard-Arès 2009 à Jacques Parizeau -Michel Seymour	46

Dossier

GAZ DE SCHISTE	
Un autre exemple d'opposition systématique des Québécois au progrès ? -Normand Mousseau	52
Peut-on se passer du gaz ? -Denis L'Homme	60
Méfions-nous du GAZ-pillage -André Bélisle et Brigitte Blais	64
Les impacts des gaz de schiste sur la santé -Jacques Levasseur, Pierre Auger et Lucien Rodrigue	78
L'évolution des gaz à effet de serre au Québec -Denis L'homme	91
La «route bleue» est-elle la meilleure voie en transport ? -Daniel Breton	100
Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement après 30 ans -Xavier Daxhelet	109
Histoire de l'énergie au Québec : du projet Maîtres chez nous au vol du siècle -Daniel Breton	128

Lire

<u>Note critique</u>	165
<u>Lire les essais</u>	176
<u>Livres reçus</u>	196
<u>Index des auteurs 2010</u>	200

Robert Laplante

LE POINT DE BASCULE

Nous baignons dans ce que Gaston Miron appelait «notre empois de mort». Le Québec des libéraux, le Qué-Can du minoritaire cocu content, n'inspire plus qu'un immense haut-le-cœur. Notre premier sous-ministre aura donc réussi à surpasser tous les encanteurs qui l'ont précédé. Alors que ses thuriféraires s'acharnent à tapisser les murs des centres de congrès de photos de Robert Bourassa, c'est bien plutôt Alexandre Taschereau que l'indigne député de Sherbrooke surpasse, et de loin. On ne s'étonne même plus de l'entendre pérorer sur la corruption et les manquements à l'éthique pendant qu'il continue toujours de toucher son salaire du Parti libéral, à même un budget auquel on ne sait même pas s'il est le seul à émarger au bilan des bonnes œuvres des entrepreneurs en construction qui font la file aux portes de la permanence du Parti.

On ne s'étonne plus de rien, de fait, tant la réussite est complète.

Après le décrochage civique et le taux d'abstention record de la dernière élection, après la surréaliste campagne électorale de Montréal où l'on a vu primer le rejet féroce de tout ce qui a l'air d'avoir eu trace de loyauté au Québec sur tous les scrupules à l'égard de la corruption.

Après la multiplication des signaux dans le monde municipal où la démocratie n'est plus qu'un simulacre dans un nombre effarant de villes et villages.

Après les prouesses de Tomassi et de ses engeances au bord des pompes à essence et dans le réseau des garderies.

Après les ventes douteuses des droits d'exploration du gaz et pétrole dans le golfe et pour Anticosti par des dirigeants d'Hydro-Québec qui prennent sur eux d'aliéner le patrimoine national.

Après la grande braderie des droits d'exploration sur le reste du territoire pour faire du gaz de schiste le plus odieux scandale et le moyen le plus sûr de nous jeter dans les griffes du grand capital qui ne reculera devant aucun saccage.

Après l'incroyable gâchis des deux mégacentres hospitaliers universitaires et la consécration des privilèges d'apartheid pour l'université McGill et son PPP pharmaceutique, pour ses diplômes à 30 000 \$ par année et pour son surfinancement structurel.

Après toutes les pirouettes hypocrites pour continuer de vendre les droits linguistiques et maintenir les écoles passerelles.

Après la mascarade de la commission Bastarache qui n'aura servi qu'à détourner l'attention et masquer les scandales dans la nomination des juges.

Après tout ce qu'on nous prépare comme simulacres pour faire semblant de nettoyer le secteur de la construction et pour tout mettre en œuvre pour nier ou rendre opaque toute analyse des systèmes de collusion qui servent le financement des partis politiques.

Après l'inique budget Bachand et ses mesures régressives qui feront payer un impôt santé pour mieux accélérer la marchandisation des soins et l'accroissement des inégalités.

Après les attitudes démissionnaires et le refus de faire une vraie bataille pour toucher les 2,4 milliards de dollars qu'Ottawa devrait nous verser au titre de l'harmonisation de la taxe de vente.

Après toutes les manœuvres pour hausser les frais de scolarité et réduire les horizons de la jeunesse à instruire.

Après tous les renoncements à se tenir debout devant Ottawa pour mieux consentir à retourner contre les Québécois eux-mêmes les conséquences des injustices que ce gouvernement choisit de ne pas combattre.

Après la démission devant l'odieuse lâcheté qui a laissé Ottawa soutenir à même nos impôts l'industrie automobile ontarienne et laissé des miettes aux travailleurs de l'industrie forestière.

Après le silence coupable devant les choix de Stephen Harper qui augmente les budgets militaires à coups de dizaines de milliards pendant que nos finances souffrent.

Après tous les après, il ne restera plus que cette grande réussite, le plus haut fait de l'autodénigrement : la nausée comme projet de société.

Le gouvernement de Jean Charest constitue le plus complet aboutissement de l'ère post-référendaire. Il nous donne là les fruits les plus toxiques de ce que devient la vie nationale quand elle perd son centre de gravité. Le Québec de la corruption, c'est celui de la dérive inévitable d'une nation qui

s'étirole parce qu'elle n'a plus rien de ce qu'il lui faut pour tenir sa cohésion nationale : ni projet, ni valeurs suprêmes pour inspirer et maintenir sa vigilance démocratique, ni conscience forte d'elle-même pour soutenir la vitalité de ses institutions et leur faire porter l'intérêt supérieur de la nation.

C'était là un objectif de la guerre idéologique lancé contre notre peuple autour du référendum de 1995 et surtout après. Pour casser le Québec, il fallait brouiller ses repères identitaires, semer le doute sur ses réalisations en salissant ses institutions pour mieux saper la confiance en soi. C'est à quoi aura servi le programme des commandites et tout ce que la commission Gomery – fabuleux succès de désinformation – aura permis de ne pas savoir des manœuvres du Conseil de l'unité canadienne et autres instances encore plus douteuses lancées à coups de dizaines de millions sur le sabotage sociétal.

Pour casser le Québec, il fallait surtout instrumentaliser toutes les forces qui avaient fini par renoncer au Québec lui-même en se faisant les inconditionnels du Canada. Il fallait pouvoir compter sur une élite qui n'hésiterait devant rien pour éroder tout ce qui peut ressembler à la formulation de l'intérêt national. Et surtout pour déclencher la curée c'est-à-dire pour légitimer tous les affairismes. Car le rapport de domination qui pèse sur notre peuple passe nécessairement par la régression dans les logiques minoritaires et par le recours à la création de fiefs de toutes sortes sur lesquels peuvent régner les barons ethniques essentiels aux engrenages de la normalisation provinciale. C'est d'une logique qu'il s'agit ici, d'un effet de domination dont la corruption n'est qu'une composante, un simple débordement de l'instrumentalisation d'une élite qui s'engraisse à gérer la dépendance.

La régression minoritaire ne peut se traduire ici que par l'instrumentalisation des partis politiques qui servent à casser l'expression de la nation comme entité démocratique. Le *canadian nation building* ne peut se réaliser sans l'érosion de la vie nationale comme foyer de notre démocratie. C'est pourquoi la lutte à la corruption ne suffira pas. Si elle se déploie si salement ici, ce n'est pas seulement comme expression d'une perversion propre à n'importe quelle société normale en proie au laxisme moral et au relâchement éthique, c'est aussi parce qu'elle consacre un étrange et bien odieux mariage, celui de l'adhésion à un régime qui pour tenir a besoin de faire jouer à fond les distorsions de ses institutions démocratiques.

Le Parti libéral ne peut être utile au maintien du carcan *canadian* qu'à la condition de tout mettre en œuvre pour créer et entretenir les logiques sociales, culturelles et économiques susceptibles de faire jouer les minorités de blocage. C'est là plus que n'importe où ailleurs qu'il faut chercher ses féroces résistances à toute modification du mode de scrutin. Pierre Serré a montré en nos pages à de nombreuses reprises comment le mode de scrutin, et la concentration des votes ethniques qu'il rend possible, sert à fausser l'expression politique de la majorité et du coup, à installer la gouverne et les débats qu'elle entretient dans un univers qui décroche de plus en plus des courants et tendances qui devraient faire la vitalité de notre démocratie.

La corruption ne sera pas le plus sale héritage du gouvernement Charest. Le plus lourd des pertes que nous vaudra ce noir épisode est à venir. Sur le plan matériel évidemment puisque ce parti n'a désormais plus rien à perdre, il faut s'attendre à le voir pratiquer la terre brûlée : les idéologues du marché, qui s'y font instrumentaliser par ignorance ou consentement à la logique de domination dans laquelle ils

servent, ne reculeront devant rien pour achever de liquider tout ce qui pourra rester d'incarnation de l'intérêt national et les inconditionnels du Canada, qui font primer le lien *canadian* sur toute loyauté au Québec, n'en finiront plus de s'étendre sous la carpe pour laisser le champ libre à Ottawa. Ce que ce gouvernement laissera, c'est le dégoût de nous-mêmes, le doute sur nos institutions dont il aura perverti la logique nationale au point de ne laisser qu'un champ dévasté par la médiocrité, les mauvaises performances et les résultats désastreux. Il aura accompli sa mission historique de normalisation, il aura moulu les aspirations nationales et nous aura enlisés dans un gâchis matériel et psychologique qui accaparrera l'essentiel des énergies.

Gouverner la province ne signifiera plus désormais que combattre le chaos au beau milieu d'un réseau de combines en tous genres montées pour dresser, contre l'intérêt national, un conglomérat d'intérêts particuliers plus ou moins légitimement instaurés à grand renfort de contrats à long terme et PPP toxiques. L'inextricable écheveau tissé à même les institutions effilochées tiendra lieu désormais de cadre de gestion et ils seront nombreux parmi ceux-là mêmes qui auront laissé faire pour ne pas rompre avec le Canada à se tourner vers Ottawa pour tenter d'échapper à l'asphyxie de la vie provinciale que la destruction de la cohésion nationale aura transformée en nid de vipères.

C'est cela qu'avait entrevu Pierre Vadeboncoeur dans ses derniers écrits alors qu'il évoquait la nécessité à laquelle les Québécois seront confrontés de jouer leur destin dans un contexte qui ne laissera de place qu'à la radicalisation des choix. La louisianisation ne se fera pas dans l'allégresse. Pour y échapper, il faudra rompre avec l'ordre et les logiques qui nous y poussent. C'est dire qu'il faudra enfin se résoudre à trancher dans certaines de nos ambivalences les plus

confortables, les plus nocives. Le rendez-vous qui se pointe à l'horizon n'est pas référendaire, il est existentiel.

Avec son acharnement – et la jubilation toute provinciale d'une trop grande partie de sa députation qui trépigne à la vue des limousines ministérielles – le Parti québécois s'en tient encore à se penser dans l'alternance du pouvoir. C'est une erreur stratégique majeure: qu'il le veuille ou non, il est condamné à s'inscrire dans l'alternative sans quoi il risque de périr avec ses idéaux dans l'atmosphère chargée des cendres de la politique de la terre brûlée que pratique ce gouvernement du renoncement national. Le prochain mandat électoral ne sera pas celui de l'assainissement des mœurs et du nettoyage qu'on s' imagine. S'il n'est pas celui de la mise en œuvre des conditions d'affranchissement, il conduira inéluctablement un éventuel gouvernement péquiste velléitaire dans les marécages putrides de la politique des lamentations, du rapetissement de nos moyens et du rétrécissement de nos horizons. C'est à cela que le condamne le cadre provincial du paysage dévasté que lui laissera le gouvernement Charest.

Dès le premier jour, la «gouvernance souverainiste» sera sous perfusion. Parce que l'action combinée des mesures de déstabilisation qu'Ottawa va poursuivre et de l'accumulation des problèmes induits par un héritage libéral empoisonné placeront le Québec tout entier dans une insoutenable tension. Et l'on sait déjà comment cela va tourner: il s'en trouvera toujours pour dire que les «vraies affaires» commandent de répondre d'abord aux urgences et gouverner ne signifiera plus que se désâmer à tenter de colmater les brèches. Ce qu'il faut regarder en face dans le prochain mandat électoral, ce n'est pas une gouvernance à conduire parallèlement à une entreprise de nettoyage, mais bien un projet de gouvernement pour casser le régime et

les logiques dans lesquelles il a fini par amener même les plus généreux et les plus convaincus à se penser dans l'incohérence des logiques tordues qu'ils confondent avec le pragmatisme.

Il faudra s'arracher. Il faudra rompre. Il faudra une politique qui conduise à la radicalisation requise. Cela se prépare. Il faudra trimer infiniment plus dur que ne le fait ce parti avec la matière de son congrès. Il lui faudra s'accorder avec une lecture intransigeante de notre situation nationale, réaliser enfin que sans un effort de démocratisation radicale, il restera prisonnier de la logique dans laquelle les idéaux de la majorité sont captifs d'un système de représentation qui les étouffe en rendant impossible la réalisation de toute politique nationale. Il faudra établir le scrutin proportionnel dans les plus brefs délais, c'est le seul moyen de casser la machine infernale qu'a mis en place le Parti libéral, ce parti ethnique ouvert à toutes les compromissions pour maintenir le carcan *canadian* en entretenant les minorités de blocage que produit l'actuel mode de scrutin. Ce serait un geste fondateur : l'établissement d'une logique nationale au cœur même du politique. Il y a fort à parier que le Parti libéral ne s'en remettrait pas. Ce ne serait pas le moindre des effets bénéfiques, mais là n'est pas l'essentiel.

Car ce n'est là qu'une condition préalable à réaliser pour que le nettoyage soit réellement efficace et pour que la vigilance démocratique puisse devenir fonctionnelle. Il faut découpler les escrocs des amis du régime. Les élites corrompues se retrouvent trop majoritairement dans le même camp, cela ne correspond à rien de ce que nous savons de la déviance dans les sociétés « normales ». La corruption ici, est une affaire de régime au moins autant que de mœurs.

Il faudra plus. Beaucoup plus. À commencer par une vérité du propos que rien dans le babillage médiatique ne laisse entrevoir et qui ne manquera pas de choquer, de heurter. Pour faire appel au dépassement, il faudra en finir avec la pensée molle et les idées reçues. Les Québécois ne prennent pas bien la mesure des périls qui les guettent et des lendemains que leur ont préparés les sept années de la grande braderie libérale. Et cela n'a rien à voir avec ce que nous servent les courtiers en morosité et autres savants déclinologues du futur provincialisé. Redonner la perspective nationale ne se fera pas sans douleur, certes, mais là n'est pas le plus névralgique. L'essentiel, il se trouve dans la redéfinition des possibles, dans une relecture de notre situation qui nous fera voir que notre énorme potentiel n'est menacé que par notre propre consentement à la servitude.

Retrouver la confiance en soi pour relever les plus grands défis, cela ne peut se faire dans les imprécations et les appels à se soumettre à la fatalité d'un prétendu réel. N'en déplaise à tous ceux-là qui jouent les Cassandre, c'est par un programme législatif et de grands projets qui forceront le jeu que cela pourra advenir. Il ne s'agit pas ici de s'imaginer des lois conçues exprès pour provoquer et nourrir la confrontation, comme le laissent trop candidement entendre nombre de ténors péquistes. Il faut plutôt d'authentiques réponses aux aspirations, conçues non pas en fonction de la logique hétéronome des relations fédérales provinciales et des conflits de juridiction, mais bien en phase avec les exigences nationales elles-mêmes. Il faut donc des projets audacieux et pensés pour eux-mêmes, sans arrière-pensée de négociation, servis par des idéalistes déterminés et capables de faire appel à ce qu'il y a de meilleur en chacun. Des projets pour réaliser le Québec et non pour le mettre en tension avec le Canada ou encore pour préparer un quelconque ressac utile au marketing pré-référendaire.

Ces projets doivent matérialiser des appels au dépassement pour s'inscrire dans le registre de la transformation du monde. Il y en a, il y en a même de grands qui se formulent un peu partout dans le Québec qui ronge son frein en s'échinant à réduire l'échelle de ses propres réalisations. Ce Québec qui ronchonnie en se disant qu'on pourrait faire tellement plus, tellement mieux si seulement on, si encore il y avait, à condition que, que cela serait bien, mais que les politiciens n'oseront jamais... Ce Québec de l'audace rentrée et de l'inutile retenue, c'est celui-là que la gouverne d'un authentique gouvernement souverainiste devrait délester de la résignation minoritaire que les libéraux ont inscrite dans les finances de l'État, dans le rétablissement des privilèges des institutions anglophones et dans la désarticulation des logiques institutionnelles qui rend de moins en moins possible l'action concertée et l'effort national.

Nous avons le talent, nous sommes capables. Nous savons aussi que ceux et celles qui doutent ne demandent pas mieux que de contribuer à quelque chose qui les affranchira et du doute et de ce qui les a conduits à douter et d'eux-mêmes et de nous. Il faut en convenir, c'est là une voie étroite. Le Québec est engagé, qu'il le veuille ou non, sur le chemin des passes dangereuses, pour reprendre ce merveilleux titre de la pièce de Michel-Marc Bouchard. On ne s'en désolera pas. C'est à ce prix que nous devons conquérir ce qui nous poussera à la hauteur des idéaux qui ont conduit notre peuple jusqu'ici. L'abnégation de la survivance aura au moins servi à cela : nous avons toujours su grandir contre l'improbable.

Mais la difficulté avec l'autodénigrement et le décrochage civique, c'est que l'érosion de la confiance dans le politique et dans la classe politique brouille les distinctions qui devraient permettre de séparer la formulation des problèmes de l'élaboration des solutions. C'est un défi redou-

table qui est ici posé au Parti québécois dont les hésitations, la faible ardeur au combat et les maladresses ne cessent de saper la crédibilité, même s'il a de fortes chances de former le prochain gouvernement. Le passé n'étant pas à cet égard la meilleure des références, il reste à souhaiter que la situation propulse les acteurs à la hauteur des rôles qu'ils seront appelés à jouer.

Le Québec approche d'un point de bascule. □

agir pour notre monde

**Ensemble, nos actions
nous inscrivent
dans un développement
durable et solidaire.**

*Près de 10 000 membres
dont 2536 entreprises collectives,
organisations et associations.*



Desjardins
Caisse d'économie solidaire

Montréal	514 598-2122	1 877 598-2122
Québec	418 647-1527	1 877 647-1527
Joliette	450 753-7055	1 866 753-7055

www.cecosol.coop

Située à New Richmond, en Gaspésie, Serres Jardins-Nature est le plus important producteur de tomate biologiques dans l'est de l'Amérique.



Contient des antioxydants et des investissements des 571 000 propriétaires du Fonds de solidarité FTQ.

Toutes les régions du Québec tirent profit des 6,4 milliards de dollars que les milliers de Québécois confient au Fonds de solidarité FTQ avec un double objectif : créer des emplois

ET FAIRE TOURNER L'ÉCONOMIE D'ICI.

www.fondsftq.com

Ces nouveaux capitalistes
qui s'ignorent

ESSAI SUR LA RICHESSE ET LA STRATÉGIE DES «CAPITALIENS»

Ne cherchez pas dans les dictionnaires, le terme «capitalien» n'existe pas! Du moins, pas encore! Je l'ai carrément inventé car je ne me suis jamais senti à l'aise avec celui de «capitaliste» qui est trop associé dans ma tête à d'autres termes comme «profiteur», «possédant», «exploiteur»... et j'en passe! Mes racines familiales, les valeurs sociales issues de ma formation citoyenne et universitaire, mon implication syndicale et coopérative ont fait de moi un homme dit «de gauche», plus intéressé aux mécanismes de partage de la richesse qu'au processus de sa création. Tout au long des 45 années de ma vie professionnelle, je me suis profondément investi dans une multitude de projets sociaux, politiques et économiques visant tous, à divers degrés d'intensité et d'efficacité, à affranchir le plus grand nombre possible de mes concitoyens des «règles du jeu» pures et dures du système capitaliste.

De nouveaux propriétaires

Par un curieux retour des choses (et peut-être y ai-je contribué à ma façon?), à la faveur d'une profonde mutation des économies occidentales, des millions de mes concitoyens, formés et motivés à s'affranchir des maîtres traditionnels de

* Conseiller en formation au sein du MÉDAC, le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires fondé par Yves Michaud.

l'économie, sont devenus petit à petit d'importants bailleurs de fonds. Pendant un demi-siècle, ils ont épargné. Ils ont constitué et alimenté d'immenses réservoirs d'épargne collective, certains datant du début du XX^e siècle, comme les coopératives d'épargne et de crédit ou les mutuelles d'assurance, d'autres plus récents comme la panoplie de régimes d'épargne (retraite, études, actions...) sans oublier une innovation purement québécoise, les fonds de travailleurs. Si on additionne aujourd'hui la valeur actuelle des actifs sous gestion de l'ensemble de ces instruments financiers, tant du domaine public que privé, on dépasse les mille milliards de dollars, soit plus de 125 000 \$ par Québécois.

Qui sont ces nouveaux propriétaires de l'économie, des entreprises, des moyens de production de biens et de services, créateurs de richesse? Vous et moi. Par notre patrimoine personnel et celui de nos caisses de retraite, nous sommes devenus les principaux fournisseurs de capitaux pour les gouvernements et les entreprises. Nous détenons la majorité des actions votantes et participantes d'un nombre important de grandes et moyennes entreprises à propriété canadienne ou québécoise. Partis de rien au tournant des années 1900, nous voilà devenus, un siècle plus tard, de «nouveaux capitalistes», propriétaires d'un riche patrimoine de titres financiers diversifiés et rentables. En ce sens, je préfère de loin ce vocable de «capitalien» qui intègre à mes yeux, l'acte d'épargner et d'investir à un ensemble de valeurs éthiques, environnementales, sociales et communautaires.

De nouvelles responsabilités

Mais avons-nous mesuré toute la responsabilité que ce statut d'actionnaire majoritaire nous impose? N'avons-nous pas trop facilement abdiqué devant les défis et les efforts

que notre statut de propriétaire nous commande ? Ou alors, tardons-nous à prendre conscience de tout le potentiel que ce revirement de situation entraînera dans l'avenir ? Nous attendons encore le changement venu d'en haut ou d'un messie, alors que nous tenons dans nos mains, chacun de nous, une partie de la solution. Mais soyons patients ! Les mentalités prennent souvent plus de temps à changer que les structures de la société.

L'objectif de cet essai est double :

- Faire le point sur la santé financière de ces nouveaux « capitaliens » que nous sommes devenus. Quel est l'état de notre épargne patrimoniale ? Dans quels conduits l'avons-nous logée ? Comment la fait-on fructifier ? Sommes-nous proactifs ou laissons-nous tout simplement des inconnus prendre les décisions à notre place ? La plupart des données utilisées dans ce dossier présentent la situation au 31 décembre 2008¹.
- Décrire une stratégie possible menant à l'émergence d'un nouveau capitalisme, animé par un « capitalien conscient et responsable », seul joueur en mesure de transformer en profondeur et de façon consistante les règles des marchés financiers et celles de la gestion de nos grandes sociétés.

¹ Nous nous trouvons alors au creux de la pire débâcle boursière depuis le crash de 1929. Bien sûr, depuis ce temps, les marchés financiers se sont redressés, si bien qu'aujourd'hui le bilan risque de s'être nettement amélioré.

PORTRAIT DE NOS ACTIFS FINANCIERS

Je rappelle la date de référence de ce portrait : le 31 décembre 2008. C'est la plus récente photographie de notre épargne collective où toutes les données disponibles convergent au moment de la rédaction de cet essai. J'ai puisé l'information à plusieurs sources : statistiques compilées par des organismes fédéraux comme la Banque du Canada et Statistique Canada ou québécois comme la Régie des rentes et l'Institut de la statistique du Québec. Chacun de ces chiffres a fait l'objet d'une validation par des experts en finance et en économie. Les sources consultées sont présentées globalement dans le site du MÉDAC² pour alléger la lecture du texte. Afin de donner une image plus concrète de ces chiffres, je les ai ramenés sur deux bases : « per capita » (montant global divisé par la population du Québec) et « par ménage » (montant global divisé par le nombre de ménages au Québec). Rappelons que selon l'Institut de la statistique du Québec, on comptait, en 2008, 7 753 476 habitants et 3 189 345 ménages, soit une moyenne de 2,43 habitants par ménage.

Actifs financiers totaux

Les actifs financiers totaux détenus par l'ensemble des épargnants du Québec s'élèvent à 601 milliards de dollars à la date de référence, soit une moyenne de 188 440 \$ par ménage ou 77 514 \$ per capita.

TABLEAU 1
ACTIFS FINANCIERS TOTAUX AU 31 DÉCEMBRE 2008

	Population	Par ménage	Per capita
Actifs financiers totaux	601 000 000 000	188 440	77 514

Voyons dans quels conduits sont répartis les actifs financiers des Québécois.

² www.medac.qc.ca

Les dépôts bancaires

Le premier conduit utilisé pour canaliser l'épargne et la faire fructifier est le DÉPÔT BANCAIRE. C'est à coup sûr, le conduit financier le plus simple, le plus sécuritaire et le mieux connu. Dès que vous ouvrez un compte auprès d'une institution financière (caisse populaire, banque à charte) et que vous y déposez un montant, vous devenez un maillon du circuit de l'épargne.

Rappelons qu'au Québec, ces dépôts bancaires sont protégés par une assurance les garantissant jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par institution et par personne. L'Autorité des marchés financiers (AMF) gère cette assurance pour les dépôts auprès des caisses populaires et la Société d'assurance dépôts du Canada (SADC) couvre ceux auprès des banques à charte.

Le tableau suivant fait état des soldes de comptes bancaires détenus par les Québécois à notre date de référence.

TABLEAU 2
VALEUR DES DÉPÔTS BANCAIRES

	Population	Par ménage	Per capita
Actifs financiers sous formes de dépôts	135 000 000 000	42 328	17 411

Chaque ménage québécois possède des dépôts bancaires d'une valeur moyenne de 42 328 \$ (ou 17 411 \$ per capita). 53 % de cette épargne est logée auprès des coopératives d'épargne et de crédit (Caisses populaires Desjardins) et 47 % dans les banques à charte. Cette épargne sous forme de dépôts bancaires peut être répartie en 3 catégories distinctes : l'épargne à vue (sans contrainte de retrait) représente 22 % du total, l'épargne stable (avec divers délais de retrait) 8 % et

les certificats de dépôts garantis (dont les échéances peuvent varier de 6 mois à plusieurs années) représentent près de 70 % de ce type d'épargne.

TABLEAU 3
RÉPARTITION DES DÉPÔTS PAR CATÉGORIE DE TERMES

	Population	Par ménage	Per capita
Dépôts à vue	30 000 000 000	9 406	3 869 (22 %)
Épargne stable	12 000 000 000	3 762	1 548 (8 %)
Certificats de dépôts garantis	93 000 000 000	29 160	11 995 (70 %)

Les placements en valeurs mobilières

Outre les dépôts bancaires, les épargnants peuvent utiliser de nombreux autres conduits pour faire fructifier leurs épargnes. Ils convertissent alors leurs liquidités en valeurs mobilières auprès d'un très grand nombre d'intermédiaires financiers. Ils peuvent le faire eux-mêmes avec l'aide d'un conseiller, courtier ou planificateur financier (ce qu'on appelle la «gestion directe» ou «autonome»). Ils peuvent au contraire confier ces épargnes à un gestionnaire de fonds de placement et d'investissement (ce qu'on désigne sous le vocable de «gestion déléguée»). C'est dans cette dernière catégorie qu'on retrouve les fonds communs de placement, mieux connus sous le nom de «fonds mutuels».

TABLEAU 4
PLACEMENTS PAR TYPE DE GESTION

	Population	Par ménage	Per capita
Gestion directe	107 000 000 000	33 549	13 800 (56 %)
Gestion déléguée	83 000 000 000	26 024	10 705 (44 %)
Total	190 000 000 000	59 573	24 505 (100 %)

Ce tableau indique que les épargnants québécois détenaient pour 190 milliards de dollars sous forme de placements en valeurs mobilières de différentes catégories (actions ordinaires ou privilégiées, obligations, billets, parts de fonds) dont 56 % faisaient l'objet d'une gestion directe par l'épargnant alors que 44 % étaient confiés aux gestionnaires de fonds communs de placement.

Fait intéressant à souligner : les épargnants québécois détenaient directement pour 50,7 milliards de dollars sous forme d'actions ordinaires ou privilégiées d'entreprises, soit 15 771 \$ par ménage ou 6 487 \$ per capita.

Les caisses de retraite

En plus des dépôts bancaires et des placements en valeurs mobilières (alimentés par l'effort individuel des épargnants), une proportion importante de l'épargne des Québécois est investie via les caisses ou régimes de retraite. Ce type d'épargne à long terme est généré par une volonté collective et structurée de groupes de salariés et d'employeurs (les cotisants) d'offrir des prestations à leurs membres durant leur vie de retraité. Les sources d'information sur les caisses de retraite des Québécois sont nombreuses et dispersées. La Régie des rentes du Québec, (dont l'actif net avoisine à elle seule les 26 milliards de dollars) compile chaque année des données sur les régimes publics en vigueur qui s'adressent aux salariés de la fonction publique québécoise. Elle supervise de plus l'état des régimes complémentaires de retraite des salariés du secteur privé. Cependant de larges secteurs n'y figurent pas, notamment les régimes de retraite des employés de l'administration fédérale qui résident au Québec.

TABLEAU 5
ÉPARGNES SOUS GESTION PAR LES CAISSES DE RETRAITE

	Population	Par ménage	Per capita
Régimes publics	82 000 000 000	25 710	10 575 (29,7%)
Régimes privés	99 000 000 000	31 040	12 768 (35,9%)
Régimes divers	95 000 000 000	29 786	12 252 (34,4%)
Total	276 000 000 000	86 538	35 597 (100%)

Le plus important gestionnaire des caisses de retraite des Québécois est la Caisse de dépôt et de placement du Québec, avec un actif net sous gestion de 120 milliards de dollars au 31 décembre 2008 (43 % du total).

L'assurance-vie

Même si elle ne constitue pas un actif financier tangible à inscrire au bilan personnel d'un individu ou d'un ménage, l'assurance-vie souscrite par les résidents du Québec représente des sommes colossales. Les primes d'assurance souscrites et payées ont constitué au fil des années d'imposants réservoirs d'épargne collective gérée par une centaine de sociétés et compagnies d'assurance de personnes.

TABLEAU 6
VALEURS DES ASSURANCES VIE EN VIGUEUR

	Population	Par ménage	Per capita
Régimes individuels	395 000 000 000	123 850	50 995 (58%)
Régimes collectifs	285 000 000 000	89 360	36 757 (42%)
Total	680 000 000 000	213 210	87 702 (100%)

La valeur des polices d'assurance-vie en vigueur au 31 décembre 2008 s'élève à 680 milliards de dollars dont 58 % provient de polices souscrites individuellement et 42 % de polices souscrites dans le cadre de régimes collectifs d'entreprises ou d'associations. Chaque Québécois possède en moyenne une valeur de 87 700 \$ en assurance-vie et chaque ménage 213 210 \$.

Tableau synthèse des actifs financiers

En ne tenant pas compte de la valeur de l'assurance-vie en vigueur, les actifs financiers totaux détenus par les épargnants québécois atteignent ainsi la somme de 601 milliards de dollars répartis entre les différentes catégories suivantes :

TABLEAU 7
ACTIFS FINANCIERS TOTAUX

	Population	Par ménage	Per capita
Dépôts bancaires	135 000 000 000	42 328	17 411 (22,5 %)
Placements en valeurs mobilières	190 000 000 000	59 573	24 505 (31,6 %)
Régimes de retraite	276 000 000 000	86 538	35 597 (45,9 %)
Total	601 000 000 000	188 440	77 514 (100 %)

Ainsi, à notre date de référence, 22,5 % des actifs financiers des ménages et individus québécois sont constitués de dépôts bancaires, 31,6 % sont sous forme de titres de placements en valeurs mobilières et 45,9 % sont sous gestion dans les caisses et régimes de retraite. La valeur moyenne des actifs financiers détenus par les ménages s'élève ainsi à 188 440 \$, soit 77 514 \$ par habitant, tout groupe d'âge confondu.

Pour compléter ce tableau dans la colonne des actifs, nous pouvons aussi y ajouter les actifs non financiers, comme la valeur foncière des résidences. Au 31 décembre 2008, une valeur de 472,6 milliards de dollars figure au rôle d'évaluation global des ménages québécois. Nous atteignons alors un total d'actif de 1 073,6 milliards de dollars. La valeur moyenne des actifs financiers et non financiers détenus par les ménages du Québec s'élève alors à 336 643 \$, soit 138 479 \$ par habitant.

L'endettement et la valeur nette des ménages

Nous pouvons également tenir compte de l'endettement en dressant le tableau des passifs afin de dégager la valeur nette moyenne des Québécois. Le tableau suivant nous indique une valeur nette qui dépasse les 282 000 \$ en moyenne par ménage québécois ou 116 000 \$ per capita.

	Population	Par ménage	Per capita
Actifs financiers	601 000 000 000	188 440	77 514
Actifs immobiliers	472 000 000 000	148 203	60 965
Actif total	1 073 000 000 000	336 643	138 479
Prêts hypothécaires	120 300 000 000	37 719	15 515
Crédit consommation	52 700 000 000	16 524	6 797
Passif total	173 000 000 000	54 243	22 312

VALEUR NETTE **900 000 000 000** **282 189** **116 077**

Conclusion

Nous sommes beaucoup plus riches qu'on le pense ! Du moins, collectivement. Et la richesse n'est malheureusement pas répartie équitablement entre les individus et les ménages. Mais le fait est que nous avons constitué au cours des dernières générations d'importants réservoirs d'épargne, de façon individuelle ou collective. Cette épargne est notre richesse et représente un levier indispensable à notre prospérité et à celle de nos descendants. Bien sûr, notre premier devoir est de s'assurer qu'elle fructifie de façon stable et régulière afin d'en préserver la valeur intégrale au fil des années. Mais l'autre devoir tout aussi indiscutable que nous avons en tant que détenteurs de ces actifs financiers est d'influencer et d'orienter les choix stratégiques que font les administrateurs et dirigeants des entreprises lorsqu'ils font appel à ces épargnes. Nous leur déléguons trop facilement nos prérogatives de propriétaires.

C'est précisément l'objet de la deuxième partie de cet essai que d'identifier les gestes à poser par ces millions de petits épargnants et investisseurs qui le souhaitent (que nous désignerons dorénavant sous le vocable de « capitaliens ») afin qu'ils exercent pleinement leurs droits et responsabilités dans la gouvernance des sociétés et de l'économie en général.

LA STRATÉGIE DU CAPITALIEN

Pour bien marquer la différence entre le capitaliste traditionnel et le nouveau qui se profile à l'horizon, il importe de définir une stratégie spécifique au capitalien. Cette stratégie se déploie essentiellement autour de quatre principes d'action et d'intervention :

- le capitalien est un investisseur à long terme, formé et bien branché ;
- le capitalien sait conjuguer recherche du rendement, critères éthiques et impacts sur le développement durable ;
- le capitalien connaît ses droits et les exerce ;
- le capitalien est un acteur responsable et engagé, militant pour une démocratie actionnariale renforcée.

Avant de décrire plus en détail chacune des composantes de cette stratégie, il est essentiel d'insister sur une notion indispensable, voire incontournable, celle de la *conscience*. Conscience de son pouvoir d'influence, conscience de ses forces et faiblesses, conscience de ses capacités d'analyse et de prises de décision en matière d'investissement. Cette conscience donne naissance au statut de capitalien. Elle déclenche une attitude de confiance, de fierté et de combativité. Elle transforme l'individu méfiant et craintif envers les marchés financiers en investisseur aguerri, assumant pleinement le rôle qui lui revient.

Un investisseur à long terme formé et branché

L'expérience récente des marchés financiers nous a brutalement rappelé qu'un danger permanent guette l'investisseur : l'éclatement des bulles spéculatives. Tels des moutons de Panurge, quand les valeurs boursières grimpent, tout le

monde achète des actions. Quand ça commence à baisser, tous vendent en catastrophe, ce qui amplifie l'effet de spirale descendante. Pour sa part, le capitalien se tient loin des vagues moutonnières. Il garde le cap sur ses choix de titres et ses objectifs à long terme. Il ne liquide pas ses positions à la moindre secousse boursière, toujours forcément passagère. Il analyse périodiquement l'évolution de ses titres, s'intéresse à l'actualité pouvant avoir un impact sur eux, lit la documentation disponible et prend ses décisions de les acheter, les conserver ou les vendre en fonction de ses objectifs et de son seuil de tolérance au risque.

Pour atteindre son objectif de devenir un investisseur à long terme, le capitalien doit s'inscrire dans une démarche de formation continue. Chaque jour, de nouveaux produits financiers sont introduits sur le marché. D'autres deviennent de plus en plus complexes. D'astucieux promoteurs et leurs représentants font miroiter des rendements juteux à faible risque. Le capitalien ne se laisse pas séduire par toutes ces sirènes commerciales. Il n'achète que des produits qu'il connaît et comprend. Les plus simples sont toujours les meilleurs : des certificats de dépôts garantis, des actions ordinaires de grandes sociétés bien établies, des obligations négociables, des parts de fonds d'investissement bien gérés et à faibles frais de gestion... Le capitalien identifie ses sources d'information privilégiées. Il est branché sur l'actualité financière générale et celle qui touche particulièrement ses titres financiers.

Un investisseur prospère et socialement responsable

La rentabilité d'un investissement – et le niveau de risque qu'il comporte – demeure le premier objectif du capitalien. À chacun de déterminer les objectifs qui lui conviennent. La rémunération des capitaux propres, investis sous formes

d'actions ordinaires ou privilégiées et matérialisée par des dividendes ou des plus-values, est tributaire de la performance économique de l'entreprise et de ses perspectives d'avenir. Une bonne connaissance des comptes d'exploitation de l'entreprise, de son bilan et des principes d'analyse financière constitue un atout indiscutable pour tout capitalien. Il pourra actualiser son analyse, raffiner son diagnostic et prendre lui-même les décisions d'y investir ou de s'en retirer.

Parce que le capitalien est un investisseur de longue haleine et patient, les facteurs non financiers (respect de l'environnement, comportement éthique et impact sur le développement durable) deviennent pour lui de première importance. La pérennité de l'entreprise et sa capacité à croître et à dégager des marges bénéficiaires seront d'autant plus grandes que ces facteurs seront pris en compte en priorité. De saines et harmonieuses relations sociales, tant à l'interne entre dirigeants et employés qu'à l'externe (clients, fournisseurs, collectivités...) concourent à éliminer les risques de conflits et d'affrontements perturbateurs.

Un investisseur conscient de ses droits et apte à les exercer

Le grand absent de la «démocratie actionnariale», c'est l'actionnaire lui-même! Voilà un constat que viennent de faire les analystes et autorités réglementaires de tous les pays à économie de marché, suite aux récents déboires qu'ont connus les marchés financiers mondiaux. Et tous appellent à une «revalorisation du statut de l'actionnaire», à «réinventer la relation entre les actionnaires et l'entreprise dont ils sont propriétaires». Le capitalien s'inscrit d'emblée dans cette démarche de valorisation. Il en fait même une revendication permanente et souscrit à toute réforme réglementaire ou législative qui y concoure.

En conséquence, il connaît bien ses droits fondamentaux prescrits par les lois et règlements sur la gestion et la gouvernance d'entreprise et s'applique à les exercer. S'il ne peut le faire physiquement, en participant aux assemblées annuelles des actionnaires par exemple, il mandate un fondé de pouvoir afin d'exercer ses droits de vote en fonction de ses choix et critères d'évaluation personnels. Le capitalien n'est pas indifférent à l'élection des membres du conseil d'administration. Pour aiguillonner les administrateurs à jouer pleinement leur rôle de surveillance des dirigeants et surtout, à ne pas laisser confondre les intérêts de ces derniers avec ceux de la société et des actionnaires, le capitalien analyse les candidatures proposées et exerce ses droits de vote en fonction de ses propres critères de sélection. Il demande avec insistance que le processus de mise en candidature aux postes d'administrateurs soit structuré de façon à offrir un choix de candidats plus nombreux que de postes à pourvoir.

Les droits des capitaliens sont en pleine mutation. Par exemple, en 2010, dans une vingtaine de grandes sociétés québécoises et canadiennes, ils ont pu se prononcer par un vote consultatif sur la structure et l'approche du conseil d'administration en matière de rémunération des hauts dirigeants. C'est une occasion unique et privilégiée qu'ont eu alors tous les capitaliens, propriétaires de titres de ces entreprises d'exprimer leur accord ou désaccord sur cette épineuse question.

Afin de saisir la progression récente des droits du capitalien, je vous réfère à notre site.

Un investisseur engagé et militant

Tout capitalien digne de ce nom doit s'engager et militer pour l'élargissement de ses droits, pour l'amélioration des principes de saine gouvernance et pour le développement d'une authentique démocratie actionnariale. La présentation de propositions à l'occasion des assemblées annuelles des actionnaires est une méthode très efficace de le faire. Des dispositions législatives le permettent déjà depuis plusieurs années pour les sociétés détenant une charte fédérale. Il sera également possible de le faire lors des assemblées annuelles des compagnies à charte québécoise, suite à la refonte de la Loi des compagnies du Québec (LCQ) adoptée par l'Assemblée nationale en décembre 2009.

Le MÉDAC fut un pionnier dans ce domaine il y a 15 ans. Plus de 80 propositions ont été présentées et discutées. Plusieurs d'entre elles, d'abord rejetées lors des assemblées, sont devenues aujourd'hui réalité. Certaines ont aussi été appuyées par une majorité des actionnaires, malgré la recommandation négative de la direction et du conseil d'administration.

La façon la plus simple, la moins coûteuse et la plus efficace qu'un capitalien puisse utiliser pour présenter une proposition est de devenir membre du MÉDAC. Pour 35 \$ par année, non seulement pourra-t-il compter sur des services de formation continue et de référence dans le domaine financier, mais il s'assurera que ses droits et intérêts seront bien représentés à tous les paliers de décision. Il pourra exercer ses droits de vote en désignant le MÉDAC comme son «fondé de pouvoir» lors des assemblées annuelles où des représentants seront présents. Il sera convoqué périodiquement à participer à des forums, conférences et colloques afin de compléter son information et exprimer son opinion.

Comme le rappelle constamment le président du MÉDAC, M. Claude Béland, à l'occasion des nombreuses conférences qu'il prononce à travers le Québec: «Malheur au petit actionnaire isolé et inconscient. Seul le regroupement, l'entraide et la mise en commun de nos ressources peut nous permettre de bâtir une économie plus juste, plus prospère et plus respectueuse de nos valeurs collectives.»

Merci aux gens du MÉDAC

L'idée et l'inspiration à écrire cet essai proviennent de diverses sources. Trois années à titre de conseiller en formation au sein du MÉDAC³ m'ont donné la chance de mieux connaître les problèmes et aspirations de centaines de petits épargnants et investisseurs québécois désireux de s'initier aux rouages complexes des marchés financiers⁴. Une multitude de lectures a aussi forcément accompagné ce mandat de formation, tant celles sur l'actualité économique quotidienne, prompte et nerveuse, jusqu'aux ouvrages universitaires de plus longue portée, dont un en particulier m'a particulièrement séduit et est devenu en quelque sorte ma «bible du capitalien⁵».

Mais d'abord et surtout, le contact avec toutes ces personnes qui militent au sein du MÉDAC, y consacrant un temps fou à scruter l'actualité, à prononcer des conférences, à préparer des mémoires, à présenter et à débattre des propositions d'actionnaires lors d'assemblées annuelles de banques ou

3 Le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires est une association à but non-lucratif vouée à l'éducation financière des petits investisseurs du Québec et à la promotion et défense de leurs droits et intérêts. Plus d'informations sont disponibles sur le site : www.medac.qc.ca

4 Passeport MÉDAC est un programme de formation de 12 heures offert par le MÉDAC en collaboration avec l'École des sciences de la gestion de l'UQAM.

5 S. Davis, J. Lukomnik, D. Pitt-Watson, *The New Capitalist*, Harvard Business School Press, 2006.

de grandes sociétés... C'est à elles que je dédie cet essai. Pour n'en mentionner que deux, je pense à celui qui au départ, les a rassemblées, M. Yves Michaud, le président fondateur et à M. Claude Béland, qui en préside les destinées depuis janvier 2009.

Je remercie aussi du fond du cœur la secrétaire du conseil d'administration, Madame Louise Champoux-Paillé qui nous alimente quotidiennement en informations, études et statistiques relatives à la saine gouvernance de nos sociétés et entreprises. Son travail de vigie et d'analyse m'a permis de toujours demeurer à la fine pointe de l'actualité.

Je suis redevable finalement à la perspicacité et la ténacité de mon ami de longue date, Fernand Daoust afin que j'accouche d'un texte sur les notions les plus élémentaires du domaine financier à l'intention de nos concitoyens les plus néophytes en la matière. C'est en pensant à eux que j'ai entrepris la rédaction d'une deuxième version de cet essai, et que j'ai respectueusement intitulée: «la finance capitalienne expliquée aux nuls». □

La Constellation du lynx

UN OEUVRE FONDATRICE

LOUIS HAMELIN

La Constellation du lynx, Boréal, 2010, 600 pages

Ceux qui lisent à l'occasion Louis Hamelin dans *Le Devoir* savent qu'il s'intéresse de près à la Crise d'octobre. Depuis de nombreuses années, Hamelin discute en détail, dans ses chroniques, les hypothèses les plus pointues sur les circonstances ayant entouré la mort de Pierre Laporte et l'enlèvement de James Cross. À un tel point, d'ailleurs, que nombre de lecteurs ont sans doute fini par s'exaspérer d'un tel acharnement. Nous comprenons aujourd'hui, avec la parution du roman *La constellation du lynx*, que l'obsession de l'auteur pour la Crise d'octobre obéissait en vérité à une quête littéraire profonde.

Tenant en quelque 600 pages bien serrées, *La Constellation du lynx* propose une version romanesque des événements d'octobre 1970. Le travail d'Hamelin s'appuie sur un matériau historique tangible et sur une construction narrative qui doit au moins autant à l'interprétation des faits qu'à l'imagination pure. C'est donc dire que la fiction est ici souveraine, mais qu'elle n'est pas tyrannique : elle se voit relativisée par le surmoi de l'interprétation critique. Hamelin a ainsi placé au centre de *La Constellation du lynx* son alter ego Samuel Nihilo, un auteur en panne de 40 ans, exilé dans le

Nord du Québec, qui décidera, après avoir assisté aux funérailles nationales de son ancien professeur de création littéraire, Chevalier Branlequeue, de reprendre les recherches de celui-ci sur la Crise d'octobre.

Chevalier Branlequeue est une icône nationale, qui doit une partie de sa gloire à son emprisonnement par l'armée canadienne lors de l'adoption de la Loi sur les mesures de guerre. Le reste de sa réputation repose sur *Les élucubrations* (!), un recueil récipiendaire du prix Didace-Beauchemin. D'un caractère persévérant, il compile la moindre donnée sur les événements d'octobre et assiste aux procès de tous les felquistes. Récupéré in extremis par l'UQAM comme professeur après une carrière chancelante dans le milieu de l'édition, il réunit autour de lui un groupe de jeunes étudiants dans les années quatre-vingt. La sympathique bande, qui se désigne elle-même, avec une pointe de tendresse ironique, sous le nom des Octobierristes, se rencontre ponctuellement dans une taverne de l'est de Montréal pour discuter des trous noirs de l'enquête officielle.

«L'histoire officielle» veut que la Loi sur les mesures de guerre ait été adoptée dans la précipitation, à la demande d'un gouvernement provincial dépassé par les événements, ne sachant plus vers qui se tourner pour juguler l'ouverture créée par les terroristes du FLQ. L'histoire officieuse, défendue par les Octobierristes de *La Constellation du lynx*, soutient plutôt que cette loi spéciale a d'abord été adoptée pour tuer dans l'oeuf le mouvement séparatiste. Loin d'être précipitée, la Loi sur les mesures de guerre aurait été préméditée de longue date, et les felquistes, fichés par la GRC bien avant le début de la crise. En somme, les felquistes auraient été manipulés par le pouvoir, et poussés à commettre l'irréparable pour servir de contre-exemple. Hamelin suggère que Pierre Laporte (dans le roman Paul Lavoie), un ministre connu pour ses accointances avec

la pègre, ainsi que pour sa rivalité avec le premier ministre, aurait pu être sauvé par le gouvernement, mais qu'on a préféré en faire un bouc émissaire.

La théorie est forte de café, mais pas totalement invraisemblable. Comme le remarque Samuel Nihilo, le *complotisme* caricatural qui a accompagné le développement d'Internet a discrédité à tort, ces dernières années, l'idée même de complot, une arme qui a pourtant toujours fait partie de l'arsenal politique. Hamelin, qui prévoyait au départ écrire un essai historique pour étayer sa thèse, a finalement opté pour le roman – d'où le changement de nom des principaux personnages du drame. Robert Bourassa devient Albert Vézina, James Cross John Travers, un certain felquiste a pour nom Lancelot... Ce brouillage en surface pourrait paraître superficiel à première vue, mais il n'en est rien. Il était nécessaire pour situer d'emblée le lecteur sur le territoire de la fiction, et pour permettre la création de nouveaux personnages, tel que Chevalier Branlequeue, qui évoque certes Gaston Miron, mais qui par certains côtés pourrait tout aussi bien rappeler Jacques Ferron ou Gérald Godin.

L'essai a une supériorité factuelle sur la fiction, qui elle-même a une supériorité d'un autre type sur l'essai. Quelle est la meilleure voie d'accès à la connaissance? La Crise d'octobre, comme le dit l'un des personnages du roman, est «notre affaire JFK»: un événement historique dont la version officielle est à ce point tissée d'invraisemblances irréconciliables que toute tentative d'investigation ne peut que se confondre, à un moment ou à un autre, avec une projection de l'imagination.

Un grand roman nord-américain

Notre propos n'étant pas de juger la validité de la thèse d'Hamelin, nous laisserons le soin d'en débattre à ceux qu'inté-

resse le débat historiographique sur la Crise d'octobre. Qu'il nous suffise ici de souligner que cette thèse fut le prétexte à l'écriture d'un *thriller* politique haletant et à la virtuosité narrative exceptionnelle. Car *La Constellation du lynx*, avant d'être une remise en question de l'histoire officielle québécoise, est d'abord un grand roman nord-américain, qui se déploie dans le temps historique comme dans l'espace géographique avec une force peu commune.

Temps historique: de la Deuxième guerre mondiale aux années 2000, en passant évidemment par les années soixante, tant dans leur volet militant et doctrinaire que dans leur volet plus hédoniste. Espace géographique: le Québec de Gaspé à Val-d'Or, du rocher de Percé jusqu'aux dernières routes gravillonnées de l'Abitibi nordique. Mais aussi, suivant la fuite des felquistes à l'étranger, le Missouri, le Texas, le Mexique, l'Angleterre, Cuba, Paris, la Jordanie et Israël. Mouvement continu qui sert à Hamelin, surtout lorsque l'action se situe au Québec, à explorer le pouvoir métaphorique de la nature et des espaces. Jamais, peut-être, sinon chez une poignée de poètes de haut niveau, la nature québécoise n'aura été décrite avec autant de profondeur et de puissance.

Hamelin étonne également par la variété de ses descriptions sociales: il est à l'aise partout, que ce soit dans une taverne perdue du Centre-Sud de Montréal, dans un champ de fruits de la campagne profonde, sur la Rive-Sud avec les petites crapules mafieuses, au bunker de l'état-major de l'armée canadienne ou dans les réunions de politiciens provinciaux à Québec. Ou encore en pleine émeute de la St-Jean, en 1968: il consacre à l'affrontement entre Bourgault et Trudeau sans doute les plus belles pages du roman.

Dans les formes plus directes, comme le dialogue, il excelle en se débarrassant de la convention des guillemets, ce qui

donne une vigueur insoupçonnée aux échanges entre ses personnages. Réputé au début de sa carrière pour sa langue lyrique et parfois empesée, Hamelin atteint ici à une maturation stylistique certaine. Les tics de langage sont beaucoup moins nombreux, et les effets de style scrupuleusement calculés. Il arrive, bien sûr, qu'Hamelin s'emballe et se perde dans une description échevelée, où il jouit de façon un peu trop visible de sa propre virtuosité, mais c'est rare. Si quelques lourdeurs parsèment son récit, elles sont sans gravité au regard de l'ensemble.

Oeuvre fondatrice, *La Constellation du lynx* constitue le premier chef d'oeuvre romanesque occidental engendré par la culture québécoise. Sur le quatrième de couverture, l'éditeur compare le travail d'Hamelin à celui de Mario Varga Llosa et de Norman Mailer, mais il faudrait ajouter Don DeLillo (*Libra*), Mordecai Richler (*Solomon Gursky Was Here*) et Truman Capote (*In Cold Blood*) pour lui rendre vraiment justice. Ressaisie splendide de l'histoire nationale, ce roman montre brillamment, à l'heure du *sans-frontiérisme* idéologique, que le particulier est moins un obstacle qu'un passage vers l'universel. Qu'ils puisent à même l'histoire particulière de leur société, ou à celle, plus «générale», de l'Occident (l'Holocauste, le totalitarisme soviétique, etc.), les écrivains sont confrontés aux mêmes enjeux fondamentaux. Le particulier pas plus que le général ne délivrent de la difficulté d'écrire un récit universel.

Enfin, ce roman est un héritage d'une valeur inestimable pour les jeunes écrivains québécois, qui se voient ainsi délestés d'un poids immense. Quoi qu'ils puissent penser de leur degré d'appartenance à leur pays d'origine, une anxiété culturelle fondamentale vient d'être levée. Nous le savons désormais avec certitude: la grandeur romanesque ne nous est pas culturellement fermée; elle est réalisable

à partir de notre propre terreau culturel et historique. Ce «droit au récit», avant *La Constellation du lynx*, était pour-tant loin d'aller de soi, la production littéraire québécoise oscillant volontiers jusque-là entre l'apitoiement émasculé, l'exotisme désincarné et la mégalomanie masturbatoire. Des réussites épisodiques se sont certes produites, des talents se sont épanouis, mais rien de comparable avec *La Constellation du lynx*, qui vient véritablement dépasser d'un seul coup les défaillances de toute une culture.

Il est regrettable que, au travers du débat polémique sur la Crise d'octobre, cet apport du roman ait été en bonne partie occulté. L'auteur lui-même, en défendant bec et ongles ses thèses conspirationnistes dans la page Idées du *Devoir*, a contribué à ce que son roman soit reçu comme une charge polémique – alors que c'était d'abord un événement esthétique majeur. Maladresse ou aveuglement? On peut en tout cas penser que Hamelin, pas plus que le reste du milieu littéraire et journalistique québécois, n'a su quoi faire au juste de ce grand livre, une fois lancé dans l'espace public. Ce n'est pas tout d'écrire un grand roman, encore faut-il, d'une part, que la société le reçoive dans les termes qui conviennent, et, d'autre part, que celui qui en est l'auteur ne se retourne pas – fût-ce involontairement – contre l'originalité romanesque de son travail. Il n'est pas interdit d'être polémiste lorsqu'on est écrivain, mais insister pour faire de la polémique à partir de son propre roman ne peut mener qu'à une confusion improductive.

Cela dit, on peut se consoler. Si l'intérêt littéraire de *La Constellation du lynx* s'est perdu dans les disputes polémiques de l'automne, il n'en restera pas moins le plus structurant à long terme pour la culture québécoise. □

Richard Gervais*

À propos d'une fausse conclusion
de Pierre Cloutier

LE POUVOIR:
LEVIER DE L'INDÉPENDANCE

Dans le dernier numéro de *L'Action nationale*, Pierre Cloutier propose une «courte étude» où il relève les «contorsions» auxquelles le Parti québécois ne cesse de se livrer depuis sa création («Parti québécois: 41 ans de contorsions», octobre 2010, p. 66-99). Ce condensé historique est saisissant de clarté et tout à fait à propos. Quelle chute, toutefois, quand vient le temps pour Cloutier de conclure! Là, l'auteur semble frappé de cécité, incapable de tirer la leçon qui s'impose.

La récupération péquiste du projet d'indépendance, sa dénaturation dans l'associationnisme, l'étapisme, le référendisme, l'affirmationnisme, le «beau risque», la «gouvernance souverainiste» et autres détournements dont Cloutier fait l'imparable et minutieux inventaire, prouve que le Parti québécois comme parti de l'indépendance est un mythe. Si, pour un parti, faire de la politique, c'est rivaliser pour le pouvoir et, une fois qu'il le détient, s'en servir afin de réaliser son programme, alors le Parti québécois n'a jamais fait de politique indépendantiste. Il s'est au contraire systématiquement refusé à conjuguer pouvoir et indépendance.

Cloutier préfère tirer une autre leçon, qui ne suit nullement de ses prémisses. Selon lui, le contorsionnisme chronique

* Membre du Parti indépendantiste dans la circonscription de Matane.

du PQ démontrerait que «l'accession à la liberté collective du peuple québécois ne passe plus nécessairement par le militantisme partisan» (p. 99). Au lieu de conclure logiquement à la vanité du militantisme péquiste, Cloutier propose le militantisme non partisan. C'est très tendance dans la «nébuleuse péquiste» de sortir ainsi l'indépendance de la politique en pensant qu'on fait un pas en avant. On entend ce discours chez les Intellectuels pour la souveraineté, au Conseil de la souveraineté, dans le site Vigile. C'est bien pourquoi aussi cette nébuleuse tourne en rond, toujours finalement autour d'un Parti québécois pas fâché d'être ainsi déchargé de l'action pour l'indépendance. Puisque le Parti québécois, tant dans l'opposition qu'au gouvernement, refuse délibérément de conjuguer l'indépendance avec le pouvoir, on décrète que l'indépendantisme est autre chose qu'une politique, autre chose autrement dit qu'une action ayant pour enjeu la prise et l'exercice du pouvoir. On se dote à l'indépendance «projet de société», «union sacrée de la nation», «rassemblement de groupes de la société civile», «états généraux» et autres mouvements sociaux ou citoyens ayant pour dénominateur commun de ne pas viser le pouvoir. L'essentiel alors se perd, à savoir que l'indépendance est un acte politique, un acte du pouvoir.

On s'avance à affirmer, au PQ même, qu'une fois qu'on se verra confier à nouveau les rênes du gouvernement, on saura poser des «gestes de souveraineté». Ils sont jolis, parfois, les mots creux. Vous remarquerez que, dans ce nouveau mantra, le geste de souveraineté principal, celui de déclarer l'indépendance, est toujours immanquablement absent. Pourquoi? Il ne saurait même en être question parce que ce qui lie la nébuleuse péquiste, son principe gravitationnel, consiste en ceci: on dénie aux élus du peuple québécois à l'Assemblée nationale le droit de déclarer l'indépendance. Tout, référendisme et attentisme en tout genre, s'ordonne autour de ce

faux postulat. D'un principe tordu ne peuvent sortir que des contorsions. C'est l'histoire du PQ. Toutes celles que Cloutier observe dans le parti de René Lévesque sont congénitales à ce parti pour la raison qu'il rejette la démocratie représentative comme principe de solution de la question nationale.

Faire l'indépendance, c'est mettre les indépendantistes au pouvoir. Ils formeront le gouvernement et feront voter la Loi d'indépendance par l'Assemblée nationale. Parler de l'indépendance en dehors de cette action électorale et parlementaire, en dehors autrement dit de la prise du pouvoir et de son exercice en régime de démocratie représentative, c'est rigoureusement parler pour ne rien dire. C'est se faire accroire qu'on fait de la politique indépendantiste en commençant par se mettre en dehors de la politique.

Le fait massif qui ressort par-dessus tout de l'énumération des « contorsions » péquistes par Cloutier est que jamais, depuis René Lévesque jusqu'à Pauline Marois, le Parti québécois n'a voulu le pouvoir pour faire l'indépendance ni ne l'a pris et utiliser à cette fin. Le plus loin qu'il est allé, c'est sous Jacques Parizeau où il a pris et utilisé le pouvoir pour faire, non l'indépendance, mais un référendum, lequel n'a pas porté sur l'indépendance comme telle, mais sur la « souveraineté » consécutive à une « offre de partenariat » avec le Canada. Il est vrai que si le Canada refusait de négocier pareil partenariat, la loi prévoyait que Québec allait pouvoir procéder unilatéralement à l'indépendance. Mais, et c'est là le vice fondamental, ce droit de faire l'indépendance ne découlait pas du mandat de représentation des élus, mais d'un oui référendaire victorieux, exigence qui faisait croire que ce mandat de représentation ne suffisait pas et qui minait, ce faisant, l'autorité de l'Assemblée nationale. En pratique d'ailleurs, cette exigence immodérée de mandat référendaire en sus du mandat de représentation, affaiblissait tout de

suite le camp du oui, puisqu'aucun autre concurrent parlementaire n'y était astreint. En prime, elle faisait cadeau à l'adversaire d'une influence indue. Le Canada n'avait en effet qu'à opposer d'avance et à haute voix son refus catégorique de négocier pour montrer l'inanité de la proposition québécoise, ce qu'il n'a pas manqué de faire, et infléchir le vote en sa faveur. L'idée du référendum constitue donc un déni du mandat de représentation des élus sur la question nationale, un affaiblissement de l'Assemblée nationale au moment précis où le fédéral fait tout pour ébranler son autorité et s'y substituer, une renonciation à user du pouvoir légitime qu'on détient au moment où il est le plus nécessaire.

Il est impossible à quelque parti que ce soit de vraiment pratiquer une politique indépendantiste quand il refuse d'emblée de considérer les représentants élus du peuple québécois à l'Assemblée nationale comme les détenteurs légitimes du droit et du pouvoir de déclarer l'indépendance du Québec en vertu de leur seule représentativité. Sinon, le problème — et la supercherie — commence dès l'élection, quand on présente des candidats à la représentation politique qui refusent précisément de représenter le peuple sur la principale question politique qui le concerne, la question nationale; on décline sa responsabilité de représentation au moment éminent où il s'agit de l'exercer et pour lequel on s'est fait élire.

L'action partisane pour l'indépendance, c'est l'action qui sert à faire élire un parti qui a l'indépendance pour programme et qui ne renie pas d'avance le droit de l'Assemblée nationale de voter l'indépendance quand il présente à la population des candidats pour y accéder. Et il n'y a actuellement qu'un seul parti reconnu qui correspond à ça, c'est le bien nommé Parti indépendantiste. C'est autour de lui que s'organise aujourd'hui l'action politique pour l'indépendance du Québec. Il est le seul parti indépendantiste sur la scène

québécoise dans le sens où il est le seul à mettre vraiment l'indépendance dans la politique, à conjuguer directement indépendance et lutte pour le pouvoir. Les autres supposés partis indépendantistes refusent aux représentants démocratiquement élus à Québec le droit de déclarer l'indépendance et s'interdisent ainsi toute possibilité de traduire l'indépendance en politique, puisqu'ils refusent de représenter le peuple sur cette question, qu'ils rejettent leur pouvoir de décision en la matière.

Renonçant au militantisme politique, c'est-à-dire partisan, au profit d'un vague militantisme citoyen, Cloutier laisse en réalité la patinoire libre au parti même dont il vient de dénoncer le contorsionnisme chronique. Que font d'ailleurs ces récents amoureux de la « société civile », ces indépendantistes soi-disant sans-parti, quand viennent les élections ? Ils sont pris de court et retrouvent vite leur réflexe partisan en votant pour le Parti québécois, ou parfois pour Québec solidaire, deux partis de toute façon qui ont le mot souveraineté dans leur programme pour mieux ne pas la mettre dans la politique. Et c'est ainsi que, d'élections en élections, la cause de l'indépendance est laissée dans le vestiaire. Pendant ce temps, les ennemis de la nation continuent leur travail de sape en ne se gênant pas, eux, d'utiliser le pouvoir politique à leurs fins anti-québécoises.

L'indépendantisme conséquent ne s'exclut pas de la lutte pour le pouvoir, mais y participe au contraire afin de le mettre au service de l'indépendance. La résistance nationale sous toutes ses formes (mouvements populaires, groupes de pression, manifestations de rue), aussi inévitable, nécessaire et louable qu'elle soit, n'aboutira pas sans la prise du pouvoir par les indépendantistes et l'utilisation de ce pouvoir pour faire l'indépendance. □

Michel Seymour

LE PRIX

RICHARD-ARÈS 2009

À JACQUES PARIZEAU

Le prix Richard-Arès de

L'Action nationale est attribué chaque année depuis 1991 par la Ligue d'action nationale à l'auteur d'un essai publié au Québec qui témoigne d'un engagement à éclairer nos concitoyens sur les grandes questions d'intérêt national.

Il a été créé en hommage au père Richard Arès qui, par ses multiples écrits sur notre question nationale, a contribué d'une manière exceptionnelle à stimuler et à enrichir la réflexion de nos compatriotes. Son objectif est de promouvoir la culture nationale en encourageant l'expression de la pensée.

L'échéance pour soumettre un ouvrage publié au Québec en 2010 est le 25 janvier 2011.

Le prix Richard-Arès 2009

Les membres du jury pour le prix Richard-Arès du meilleur essai publié en 2009 ont unanimement choisi de couronner l'ouvrage *La souveraineté du Québec. Hier, aujourd'hui et demain* de Jacques Parizeau, paru chez l'éditeur Michel Brûlé.

Le jury était composé de Simon Langlois (Université Laval), Robert Comeau (UQAM) et Michel Seymour (Université de Montréal) dont nous reproduisons ici l'allocation.



Michel Seymour, porte-parole du jury du prix Richard-Arès, Denis Monière, président de la Ligue d'action nationale, et Jacques Parizeau, lauréat.

Dans cet ouvrage, Monsieur Parizeau illustre une fois de plus les qualités qui ont toujours été les siennes. Il fait montre d'une formidable connaissance des rouages de l'administration publique québécoise tout en demeurant très près des gens. Il manifeste des qualités intellectuelles exceptionnelles tout en tenant un propos très accessible. Il tient compte de la complexité énorme des enjeux tout en démontrant un jugement sûr s'appuyant sur le sens commun. Ses connaissances théoriques rivalisent avec son souci de discuter d'applications concrètes. Il traite de sujets très sérieux, mais il le fait souvent avec un certain amusement. Il s'appuie sur une expérience de plusieurs décennies, mais il est en même temps capable de s'adapter au temps présent. Nous avons affaire à un grand politicien mais aussi à un excellent professeur, à un intellectuel universitaire mais qui est en même temps capable de s'engager ouvertement en faveur de la souveraineté du Québec. Il a les yeux tournés vers le futur, mais il fait montre de patience et tient compte de la capacité des Québécois à tolérer le chan-

gement. Il sait débusquer les très nombreux pièges tendus par les adversaires de la souveraineté du Québec, mais il peut en même temps manifester un certain optimisme serein face à l'avenir. Sur le fond, il a une vision progressiste de la société, mais celle-ci est en même temps une vision modérée. C'est un véritable homme d'État, mais il favorise aussi la décentralisation des pouvoirs vers les villes advenant un Québec souverain.

Ce sont là des qualités que l'on trouve rarement réunies dans une seule et même personne. Elles se retrouvent pourtant à chacune des pages de ce très beau livre. L'ouvrage transpire l'intelligence et la connaissance des dossiers, mais est en même temps écrit dans un langage simple. Sa plume est acérée mais il formule ses arguments avec décorum. Il n'y a pas une once de pédanterie dans cet ouvrage et pas une once de mépris ou d'amertume. Il y a au contraire un dosage savant de sagacité et d'amour pour le Québec. Le lecteur n'est pas mis en face des mémoires de Jacques Parizeau, car l'auteur ne ressasse pas nostalgiquement le passé. On pourrait au contraire dire en paraphrasant Gaston Miron qu'il arrive où tout commence. S'il retourne parfois dans le passé, c'est pour mieux penser la conjoncture présente et préparer l'avenir. À l'heure où les chroniqueurs de Gesca, comme des élèves modèles, cherchent à faire plaisir à leur patron en annonçant la fin du souverainisme québécois, Monsieur Parizeau, lui, annonce la fin de la récréation, remet les pendules à l'heure et prépare les Québécois aux nouveaux enjeux de la souveraineté.

Les vingt milles lecteurs qui se sont procuré ce livre auront tous remarqué que nous avons d'une certaine façon seulement eu droit à une partie des sujets susceptibles d'être abordés. Monsieur Parizeau choisit les thèmes qu'il souhaite traiter mais reconnaît explicitement ne pas vouloir discuter

de tous les aspects de la question dans son livre. J'ose donc espérer qu'il nous entretiendra encore d'autres sujets dans un prochain ouvrage. Nous sommes tous disposés, Monsieur Parizeau, à vous épargner une autre tournée de promotion éreintante si c'est ce qu'il faut pour avoir droit à un autre bouquin de même envergure. Le Québec entier profiterait d'une autre contribution de votre part de même niveau. Il faut certes lire, méditer et reconnaître les mérites de ce livre-ci, mais votre contribution serait également appréciée sur une foule d'autres sujets : on songe notamment aux aspects géopolitiques de la souveraineté, à la défense nationale du Québec souverain, à l'intégrité territoriale du Québec, à la protection de nos ressources naturelles, qu'il s'agisse de l'eau, des forêts ou des mines, à l'indépendance énergétique et au système bancaire coopératif et au libre-échange avec l'Europe. On rêve également de vous voir faire un bilan d'ensemble de l'expérience québécoise au sein de la fédération canadienne. Voilà autant de sujets qui pourraient bénéficier d'un éclairage perspicace de votre part.

Jacques Parizeau est l'une des figures les plus importantes du Québec contemporain, mais il a un respect sacré pour « Monsieur et Madame tout le monde ». Il connaît le Québec sous toutes ses facettes comme si c'était lui qui l'avait tricoté, mais il ne voit pas ce Québec là comme tricoté serré. Il n'existe pas de plus ardent et fidèle défenseur des intérêts supérieurs du Québec, mais en même temps, il a toujours gardé un style, un accent et des manières typiquement *British*.

Tout homme qui se tient debout, est le plus beau des monuments (dixit George Dor). Nous avons aujourd'hui avec nous, chers amis, un tel monument. Nous rendons hommage à l'homme et au politicien, bien sûr, mais aussi aujourd'hui tout particulièrement à l'intellectuel et universi-

taire qu'il n'a jamais cessé d'être. Nous saluons la publication de son ouvrage par un modeste prix, mais nous savons très bien que sa véritable récompense serait de voir des dizaines de politiciens, des centaines d'intellectuels et des milliers de militants lui emboîter le pas pour faire avancer à nouveau la cause du Québec. □

DOSSIER

GAZ DE SCHISTE

Dossier

GAZ DE SCHISTE

Un autre exemple d'opposition systématique des Québécois au progrès ?	
- <i>Normand Mousseau</i>	52
Peut-on se passer du gaz ?	
- <i>Denis L'Homme</i>	60
Méfions-nous du GAZ-pillage	
- <i>André Bélisle et Brigitte Blais</i>	64
Les impacts des gaz de schiste sur la santé	
- <i>Jacques Levasseur, Pierre Auger et Lucien Rodrigue</i>	78
L'évolution des gaz à effet de serre au Québec	
- <i>Denis L'homme</i>	91
La «route bleue» est-elle la meilleure voie en transport ?	
- <i>Daniel Breton</i>	100
Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement après 30 ans	
- <i>Xavier Daxhelet</i>	109
Histoire de l'énergie au Québec : du projet Maîtres chez nous au vol du siècle	
- <i>Daniel Breton</i>	128

Lire

<u>Note critique</u>	165
<u>Lire les essais</u>	176
<u>Livres reçus</u>	196
<u>Index des auteurs 2010</u>	200

UN AUTRE EXEMPLE D'OPPOSITION SYSTÉMATIQUE DES QUÉBÉCOIS AU PROGRÈS?

L'hebdomadaire britannique

The Economist soulignait récemment que :

[...] la plupart des gens seraient très heureux de découvrir qu'ils sont assis sur des réserves de gaz naturel qui pourraient répondre à leurs besoins durant les prochaines décennies. [...] Pourtant, dans la province canadienne du Québec, l'annonce d'abondantes réserves de gaz de shale dans le sous-sol du bassin du Saint-Laurent n'a pas été accueillie avec enthousiasme¹.

Contrairement aux *Lucides* et aux autres promoteurs de cette ressource, toutefois, l'article ne dénonçait pas, une fois de plus, l'immobilisme supposé des Québécois, mais cherchait plutôt à comprendre l'origine du peu de soutien démontré par la population.

Car il y a de bonnes raisons pour refuser de s'enthousiasmer dans le dossier de l'exploitation des gaz de shale. Des raisons environnementales, tout d'abord, qui portent à la fois sur les

* Normand Mousseau est professeur de physique à l'Université de Montréal et auteur des livres *Au bout du pétrole, tout ce que vous devez savoir sur la crise énergétique, L'avenir du Québec passe par l'indépendance énergétique et La révolution des gaz de schistes*, tous parus aux Éditions MultiMondes.

¹ «Energy policy in Quebec: High-speed gas», *The Economist*, 23 septembre 2010. http://www.economist.com/node/17095616?story_id=17095616&CFID=153256749&CFTOKEN=28795854

risques associés avec les procédés de forage et d'extraction et la politique de lutte aux changements climatiques du Québec. Ces questions ont été amplement débattues dans les médias depuis quelques mois et sont présentées en détail dans les autres articles de ce numéro thématique de *L'Action nationale*. Au-delà de celles-ci, toutefois, il y a aussi la question, fondamentale, de l'intérêt économique de cette exploitation : qu'en retireront vraiment les propriétaires de cette ressource, c'est-à-dire l'ensemble des Québécois d'aujourd'hui et de demain ? Cette question, paradoxalement, n'a pas été soulevée par *The Economist*, et reste souvent ignorée par la presse. Comme on le verra ici, c'est un oubli qui pourrait coûter cher.

On peut reformuler la question économique de la façon suivante : pourquoi est-ce que l'exploitation de ces gaz se poursuit sans opposition majeure de la population au Texas, en Pennsylvanie et même dans la verte Colombie-Britannique alors qu'elle soulève tant de passion au Québec ? Sommes-nous une société si différente que ça du reste de l'Amérique du Nord ?

La réponse à cette question contrevient aux idées reçues : c'est parce que les Québécois ne sont pas différents qu'ils s'opposent ! Sans même connaître les modèles de développement adoptés par les autres autorités nord-américaines, ils sentent bien que les retombées de cette industrie sur les régions affectées et l'ensemble du Québec seront mineures et certainement insuffisantes pour compenser les désagréments et les risques qui y sont associés.

Cette intuition est la bonne. Lorsqu'on examine en détail ce qui se fait ailleurs, on ne peut conclure qu'à une chose : le modèle économique québécois de développement des hydrocarbures est inacceptable et un moratoire est essentiel

pour permettre à la population et au gouvernement de s'entendre sur la gestion de ces ressources non renouvelables et la répartition des revenus.

Pour justifier cette demande, il est utile de comparer les différents modèles aux étapes critiques de développement d'un puits: obtention des permis, exploration, exploitation et partage des revenus.

Obtenir un permis

Partout au Canada, ce sont les provinces, et donc l'ensemble des citoyens, qui sont propriétaires des ressources minérales; seule la surface de votre propriété vous appartient.

Au Québec, avant de commencer à explorer et à prospecter pour du gaz ou du pétrole, il est nécessaire d'obtenir un permis auprès du ministère des Ressources naturelles. Pour ce faire, il suffit d'aller sur le site internet de ce ministère, d'identifier les régions qui vous intéressent et de vérifier qu'elles sont toujours libres. Ne reste alors qu'à cliquer et à payer annuellement la somme de 10 cents par hectare pour acquérir les droits exclusifs d'exploration d'hydrocarbure sur le sous-sol de celles-ci². La distribution des permis se fait donc selon la règle du premier arrivé, premier servi et le gouvernement se contente de distribuer passivement les permis d'exploration à quiconque en fait la demande.

Les provinces canadiennes jouent un rôle beaucoup plus proactif dans la distribution des permis. En effet, la plupart d'entre elles ont adopté un modèle de gestion de territoire où ce sont les ministres des Ressources naturelles qui décident des régions qui seront ouvertes à la prospection. On annonce quelques mois à l'avance que les permis seront dis-

2 Ces frais annuels passent à 50 cents l'hectare après 5 ans...

ponibles pour un territoire donné et on ouvre les enchères. Celui qui paiera le plus cher remportera la mise.

Cette approche de mise en concurrence des industries gazières et pétrolières a permis à la Colombie-Britannique d'aller chercher presque 4 milliards \$ entre 2008 et 2010 en droits d'exploration pour le gaz de shale, soit entre 4000 \$ et 10 000 \$ l'hectare ou jusqu'à 100 000 fois plus par hectare que le Québec! Grâce au contrôle actif dans la distribution de permis, les autres provinces sont en mesure d'attendre le moment propice pour mettre en vente les permis, plutôt que de les distribuer n'importe quand, comme c'est le cas au Québec.

La situation est bien différente aux États-Unis, où chaque propriétaire terrien possède l'ensemble des droits miniers. Une gazière devra donc s'entendre avec chaque propriétaire des terrains convoités avant de commencer à explorer. Or, ces propriétaires, moins sensibles aux lobbyistes que nos gouvernements, ont tendance à être exigeants et, aujourd'hui, les droits d'exploration peuvent atteindre 28 000 \$ US l'hectare en Pennsylvanie, soit 280 000 fois plus que les droits exigés par Québec.

L'exploitation

Et ça ne s'arrête pas là. Si la gazière décide d'aller de l'avant et d'exploiter le gisement, des redevances variant entre 12 % et 20 % seront versées aux propriétaires de terrains sous lesquels le puits s'étend. À ces redevances, il faut rajouter des droits de production, qui peuvent atteindre 7,5 % de la valeur au puits, et qui seront reversés à l'État. Au total, donc, une gazière installée aux États-Unis versera jusqu'à 28 % en divers droits et redevances diverses, selon l'État.

Au Canada, les propriétaires fonciers ne reçoivent aucune redevance, bien sûr, puisque les ressources minières appartiennent à l'ensemble des citoyens de la province. Et les gouvernements s'avèrent beaucoup moins gourmands que les fermiers américains, contrairement à ce qu'on aurait pu penser. Ce qui fait qu'une gazière s'en tire à très bon compte de ce côté-ci de la frontière. Ainsi, au Québec, les redevances totales montent de 10 % à 12,5 %, selon le niveau de production, alors qu'elles sont de 5 % en Colombie-Britannique. On est loin des montants américains !

Pire, l'industrie minière, gazière et pétrolière a accès à de nombreuses déductions et réductions fiscales qui lui permettent, lorsque vient le temps de faire les comptes, de ne payer qu'une fraction du taux de redevance officiel. Ainsi, sur les 6 milliards de revenus déclarés par l'industrie minière en 2009, seuls 31 millions ont été versés au gouvernement québécois.

Pourquoi accepte-t-on l'industrie des gaz de shale ?

Sans surprise, les importantes variations des modèles d'affaires développés par les différentes autorités nord-américaines expliquent la réponse des citoyens face à l'industrie des gaz de shale. En effet, un propriétaire foncier acceptera beaucoup plus facilement les risques environnementaux associés avec la fracturation hydraulique s'il reçoit 28 000 \$ l'hectare exploré en plus de 12 % à 20 % de redevance sur la production. Il ou elle tolérera également beaucoup plus facilement les milliers de camions-citernes qui déferleront dans son voisinage durant la phase de fracturation. En comparaison, seul le propriétaire du terrain sur lequel sera érigé le puits est dédommagé au Canada. Les municipalités et les voisins, sous les terrains desquels s'étendront les puits et qui souffriront tout autant des risques, du bruit, de la poussière et des

dommages causés aux infrastructures routières, ne sont en droit d'exiger, quant à eux, aucune compensation. (Ce qui ne veut pas dire qu'ils ne recevront rien, bien sûr, car certaines gazières vont au-delà de leurs minimales obligations légales.)

Pour quelles raisons, alors qu'ils n'en retireront, au mieux, que des miettes, les citoyens des régions ciblées par les gazières accueilleraient-ils à bras ouverts cette industrie? Ils seraient mal avisés d'accepter tous les désagréments et les risques de cette industrie s'ils ne peuvent rien en retirer.

Comment expliquer alors que les Britanno-Colombiens, qui partagent les mêmes droits que les Québécois, ne se révoltent pas également? Après tout, si le gouvernement de cette province retire plus d'argent de la vente des permis que celui du Québec, bien peu retourne dans les régions affectées. Encore une fois, la réponse crève les yeux: les shales de Montney et de Horn River sont situés dans le nord-est de la province, loin des grands centres habités. La majorité des citoyens n'est donc pas touchée directement par cette activité gazière et se préoccupe donc relativement peu des enjeux environnementaux et économiques de cette industrie.

Et les Québécois?

Si on met de côté la question environnementale et qu'on suppose, pour un instant, qu'il est possible d'exploiter les gaz de shale proprement à condition d'encadrer correctement cette industrie, il devient évident que la principale question qui doit être débattue aujourd'hui est la question du modèle économique à adopter pour s'assurer que toutes les parties impliquées dans ce dossier – les propriétaires de ressources minérales, c'est-à-dire l'ensemble des Québécois présents et futurs, les citoyens des régions sous exploration et les investisseurs – y trouvent leur compte.

Le modèle actuel, on l'a vu, est tout à fait inéquitable et, si on se fit au projet de loi qui révisé l'ancienne Loi des mines, on ne s'en va toujours pas dans la bonne direction. Il est donc absolument essentiel de faire une pause, en décrétant un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures, de même que sur l'émission des permis: on doit décréter un arrêt complet de l'industrie qui laisse le temps aux citoyens et à leurs représentants de s'entendre sur un modèle économique acceptable à l'ensemble de la population.

Ceci est d'autant plus important que le développement de l'industrie des gaz de shale ressemble beaucoup à la bulle de l'internet qui a explosé au début des années 2000, emportant avec elle l'épargne de nombreux citoyens et causant la quasi-disparition de géants tels que Nortel. En effet, bien que les coûts de production du gaz de shale varient considérablement d'un endroit à l'autre, on estime qu'ils devraient atteindre, en moyenne, autour de 6 \$ le GJ (gigajoule) alors qu'il se vend présentement 4 \$ le GJ. L'industrie fonctionne donc à perte depuis ses débuts alors même qu'elle fournissait 20 % du gaz produit aux États-Unis en 2009.

Tout comme à la fin des années 1990, l'intérêt à court terme pour les gazières, qui sont majoritairement des sociétés de moyenne taille, n'est pas tant de faire des profits que de se positionner pour un possible rachat à gros prix par les grandes pétrolières multinationales qui cherchent à élargir leur portefeuille énergétique.

Ce déséquilibre a deux impacts sur les citoyens. Tout d'abord, puisque les profits sont nuls et que les compagnies accumulent même les pertes, on ne peut pas s'attendre à recevoir quelque redevance que ce soit avec la structure fiscale en place au Québec, à moins d'une hausse significative du prix du gaz naturel.

Ensuite, la course à l'exploration qu'on observe présentement nourrit une compétition entre les différentes autorités qui rêvent de développer leur industrie du gaz de shale, et elles sont nombreuses tant aux États-Unis qu'au Canada. Pour préserver leur avance, les gouvernements des provinces et des États risquent donc de multiplier les incitatifs fiscaux afin d'attirer et de retenir les investisseurs sur leur territoire, aux dépens de l'ensemble de leurs citoyens.

Dans un tel contexte, les retombées faramineuses que nous fait miroiter le gouvernement n'ont aucune chance de se réaliser et les régions les plus riches en gaz naturel seront vidées bien avant que le secteur énergétique ne se soit stabilisé, au seul bénéfice des actionnaires des gazières et autres détenteurs de permis d'exploration.

Alors que ni le gouvernement central, ni l'ensemble des Québécois, ni les citoyens affectés ne reçoivent une juste compensation pour l'exploitation d'une ressource non renouvelable, il n'y a aucune raison de soutenir le développement de cette industrie. Contrairement à ce qu'on dit, les Québécois ne sont pas contre tout projet de développement, seulement contre les mauvais mal ficelés. □

PEUT-ON SE PASSER DU GAZ ?

Posons d'abord la question :
peut-on se passer du gaz ?

Même s'il ne représente que 12 % du bilan énergétique du Québec, loin derrière l'électricité et le pétrole qui occupent chacun 38,5 % du bilan et seulement 2 % devant la biomasse, le gaz est quand même bien implanté dans le paysage énergétique québécois. Principalement utilisé dans les secteurs commercial et institutionnel ainsi que dans le secteur industriel – ces deux secteurs représentant 86 % de la consommation gazière québécoise – ce combustible occupe de surcroît certaines niches industrielles dans lesquelles il est associé à des procédés particuliers.

Cela étant, la part du gaz naturel dans le bilan énergétique demeure relativement stable, oscillant entre 10 % et 14 % au gré surtout du rapport de prix avec le mazout lourd, son principal concurrent dans le marché de la chauffe. Ce dernier résiste toujours, malgré les programmes d'encouragement à la substitution mazout-gaz.

Bref, nous pouvons dire que le gaz naturel continuera d'occuper une position relativement faible, mais significa-

* Ancien sous-ministre associé, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec

tive dans le bilan québécois dans l'avenir à court et moyen termes. Les plus récentes prévisions de l'Office national de l'énergie (2009) établissent, selon un scénario moyen, que la part du gaz naturel au Québec sera de 12,3 % en 2020. L'importance relative du gaz dans chacun des secteurs économiques demeurant sensiblement la même qu'au cours des dernières années, par ailleurs.

La réponse à la question « Peut-on se passer du gaz naturel ? » est donc : pas à court et moyen termes et ce, même si des programmes intensifs de dé-carbonisation de l'économie étaient implantés. La dé-carbonisation de l'économie, si elle se faisait, viserait sans doute en priorité le pétrole et ce faisant, la consommation du gaz naturel, comme celle de l'électricité, serait encouragée.

Posons maintenant la deuxième question : peut-on se passer du gaz de schiste (du Québec) ?

La réponse simple est « oui ».

Oui, parce que l'approvisionnement du marché québécois n'en dépend pas. D'autres sources existent.

Même si depuis ses débuts dans les années 1960 c'est le Bassin sédimentaire de l'Ouest canadien (BSOC) qui a été la source du gaz consommé ici, rien n'interdirait que le gaz puisse provenir d'ailleurs via l'Ontario, par exemple, puisque le réseau nord-américain de gazoducs est complètement intégré (incluant de nombreux terminaux méthaniers américains lesquels sont largement sous-utilisés). Mais avant d'en arriver là, il faudrait sans doute que la source historique d'approvisionnement montre des signes de défaillance, ce qui n'a jamais été le cas jusqu'ici. La question d'une baisse de productibilité prévue du BSOC qui se traduirait par des

difficultés d'approvisionnement pour les marchés de l'Est canadien est hautement controversée. Cet argument a été utilisé par le gouvernement du Québec et les promoteurs de terminaux méthaniers au Québec pour promouvoir leurs projets ici, mais la preuve n'a jamais été faite cependant que le Québec risquait de voir ses approvisionnements gaziers menacés à moyen terme.

Quoi qu'il en soit, la situation gazière nord-américaine et l'intégration des marchés font en sorte que le Québec n'a aucunement besoin de mettre en production ses propres gaz de schiste pour assurer l'approvisionnement de son marché gazier.

La vraie question à poser est donc : les gaz de schiste du Québec devraient-ils être exploités ?

Dans l'hypothèse où toutes les questions relatives à la sécurité, à l'environnement, à l'utilisation et la pollution de l'eau, à la santé, questions fort complexes au demeurant et loin d'avoir à ce jour obtenu des réponses satisfaisantes, souvent par manque d'information indépendante, à priori la sécurité des approvisionnements serait mieux servie par des ressources intérieures que par des ressources importées, serait-ce d'une autre province canadienne. Sur cette base, il faudrait répondre oui, si l'équation économique de l'exploration et de l'exploitation est favorable. L'information dont nous disposons actuellement est loin d'être concluante cependant. Tant au niveau des emplois créés – peu important en phase d'exploitation – qu'à celui des retombées nettes (fiscalité, redevances, balance commerciale, diminuées des coûts d'infrastructures municipales, de dévaluation foncière, etc.), le bilan préliminaire est loin d'être positif et l'information crédible pour faire les analyses coûts-bénéfices requises est grandement déficiente.

Dans ces conditions, le mieux que l'on puisse faire, c'est d'analyser d'abord d'une manière transparente toutes les questions soulevées dans une véritable optique de développement durable. Seulement après que cet exercice aura été fait pourrons-nous dire si oui ou non les gaz de schiste du Québec doivent être mis en production. □

MÉFIONS-NOUS DU GAZ-PILLAGE

L'exploration et l'exploitation du gaz de schiste, la nouvelle filière énergétique en vue au Québec, suscitent bien des débats. À l'heure de mettre sous presse, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient des consultations publiques sur le sujet dans les trois premières régions concernées : la Montérégie, Chaudière-Appalaches et le Centre-du-Québec.

Le gaz de schiste étant produit de manière non conventionnelle, il représente un certain nombre de risques environnementaux. Puisqu'au Québec celui-ci serait exploité en zone agricole et habitée, sans législation adaptée, il soulève des enjeux sociaux et politiques. Et dans un contexte nord-américain où l'industrie du gaz de schiste se développe à vitesse grand V, la valeur du gaz tend à diminuer, ce qui soulève des enjeux économiques.

Quel Québec énergétique voulons-nous ?

La question qui se pose est la suivante : désirons-nous suivre nos plans initiaux vers des énergies vertes et des économies d'énergie ou si nous désirons la facilité des énergies sales et

* Les auteurs sont respectivement président et adjointe aux communications de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

redoutables ? Désirons-nous respecter la *Stratégie énergétique 2006-2015*¹, ainsi que la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*² et le *Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques*³, ou désirons-nous risquer la qualité de l'eau, des sols, de l'air et la qualité de vie des Québécois au nom de la richesse pécuniaire d'une minorité d'investisseurs ? Autant d'enjeux afin de combler un faible 11 % des besoins énergétiques du Québec (2008)⁴ ?

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) prend parti pour les énergies vertes et les économies d'énergie, pour le respect des équilibres écologiques de la nature et pour la qualité de vie des générations actuelles et futures. Le présent article a pour but de vulgariser les inquiétudes de l'AQLPA quant à la pollution de l'air occasionnée par l'industrie du gaz de schiste.

Les inquiétudes de l'AQLPA face à la pollution de l'air

Selon notre compréhension, l'industrie du gaz de schiste n'est pas soumise au Règlement sur la qualité de l'atmosphère (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 20) ni au Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (LQE, c. Q-2, r. 3.3). Si c'est bien le cas, c'est inacceptable.

1 MRNF, *Stratégie énergétique 2006-2015*, Québec, 2006, <http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/energie/strategie/>

2 MDDEP, *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, Québec, décembre 2007, http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/index.htm

3 MDDEP, *Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir*, Québec, juin 2008, http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/plan_action/index.htm

4 MRNF, *Le développement du gaz de schiste au Québec*, document technique, Québec, 15 septembre 2010, http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Gaz_de_schiste/documents/PR3.pdf, page 7

L'AQLPA suggère non seulement de soumettre cette industrie à ces règlements, mais d'en profiter pour les mettre à jour.

Du début à la fin du cycle de vie de l'exploration et de l'exploitation non conventionnelle du gaz de schiste, plusieurs étapes nécessitent des actions, des équipements, des zones d'entreposage, des transports et des infrastructures de distribution qui, selon plusieurs sources scientifiques américaines et le MDDEP (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs), laissent s'échapper dans l'air des quantités appréciables de polluants et de gaz à effet de serre dans l'air.

TABEAU 1
RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX CONTAMINANTS ÉMIS
LORS DES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DE LA PHASE D'EXPLORATION
SOURCE: MDDEP

Activité	NO _x	CO	SO ₂	COV	PAT	PM	H ₂ S
Forage*	●	●	●	●	●	●	**
Fracturation*	●	●	●	●	●	●	**
Complétion*	●	●	●	●	●	●	
Torchère	●	●	●	●	●	●	
Entreposage des fluides							
Camionnage	●	●	●	●	●	●	

* Inclut les émissions provenant de moteurs portatifs alimentés au diesel ou à l'essence.

** Émissions possibles [Oxydes d'azote (NO_x), monoxyde de carbone (CO), dioxyde de soufre (SO₂), composés organiques volatils (COV), poussières dans l'air totales (PAT), particules fines (PM), sulfure d'hydrogène (H₂S)].

La ligne « Entreposage des fluides » du tableau 1 du MDDEP n'indique aucune émanation. Cela s'explique par le fait qu'aucun test n'a été mené pour les eaux entreposées dans des bassins, si on se fie au témoignage et au document de travail déposé par le MDDEP lors de la période des questions de la consultation publique du BAPE sur le gaz de schiste⁵. Si l'eau n'a pas été testée, la volatilité dans l'AIR des produits contenus dans ces bassins n'a pas été évaluée non plus. Le MDDEP affirme que, pour les substances inconnues, il n'y a pas de normes environnementales de rejet (OER) (c'est-à-dire à quelle concentration tel produit ne représente pas de dangers pour l'environnement) d'une variété de produits chimiques dans l'eau⁶, et que dès lors, « il y aurait des tests de toxicité à faire de la part de l'industrie⁷ ». Nous croyons au contraire que ces tests doivent être menés par des firmes indépendantes.

TABLEAU 2
RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX CONTAMINANTS ÉMIS
LORS DE LA PHASE D'EXPLOITATION
SOURCE: MDDEP

Activité	NO _x	CO	SO ₂	COV	PAT	PM	H ₂ S
Torchère	●	●	●	●	●	●	
Compresseur ou turbine	●	●	●	●	●	●	

5 BAPE, Transcription de la période de questions du 7 octobre en après-midi, document DT6, paragraphe 4525, http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Gaz_de_schiste/documents/DT6.pdf.

6 BAPE, Transcriptions du 7 octobre 2010 en après-midi, document DT6, paragraphes 4360 à 4430, http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Gaz_de_schiste/documents/DT6.pdf.

7 BAPE, Transcriptions du 7 octobre 2010 en après-midi, document DT6, paragraphe 4410, http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Gaz_de_schiste/documents/DT6.pdf.

Parmi les émanations, celles provenant des bassins d'entreposage nous préoccupent. Selon M. Dan Volz du Center for Healthy Environment and Communities⁸ de l'Université de Pittsburgh, «la plupart des problèmes qu'on nous signale [aux États-Unis] sont associés à des hydrocarbures volatils respirés. Cette eau [entreposée dans les bassins à air libre] est remplie de métaux lourds, de composés organiques et radioactifs, etc. On cherche à comprendre comment ces composés organiques peuvent aussi polluer l'air» a-t-il révélé dans un reportage de l'émission *JE* diffusé sur TVA le 10 septembre 2010⁹. «Il y a une très forte possibilité que vous ayez une explosion, des incendies ou des émanations qui viennent des puits» avait-il ajouté.

Explosion, incendie, émanation. Ce sont tous des phénomènes qui, en plus de soulever des questions de sécurité publique, concernent la qualité de l'air que nous respirons, de l'air qui, une fois en contact avec la pluie, retombe au sol chargé de polluants, l'air qui se déplace au gré des vents sur des distances insoupçonnables. Cet air qui contribue à la formation de smog et à l'occurrence de l'asthme chez les personnes les plus vulnérables, ou non.

Marc-André Legault de l'École Polytechnique rapporte que :

Le gaz qui sort du puits est humide et doit être chauffé et séparé. Une mini-installation de raffinage sépare le méthane, l'eau, les produits chimiques et les composés organiques volatils. La quasi-totalité du méthane est ensuite envoyée dans le gazoduc, tandis que le reste est emmagas-

8 Center for Healthy Environment and Communities de l'Université de Pittsburgh, <http://www.chec.pitt.edu/>

9 «Le gaz de schiste», deuxième partie, 10 septembre 2010, TVA, Émission *JE* <http://tva.canoe.ca/emissions/je/reportages/88416.html>

siné dans un réservoir de condensat. Celui-ci possède une purge qui libère un mélange toxique dans l'air¹⁰.

À ce mélange toxique nuisible à la santé humaine et à la santé de l'environnement s'ajoute la production d'ozone au sol, un précurseur du smog. Selon le même article, plusieurs villages voient leur taux d'ozone au sol atteindre les 100 parties par milliards (ppb), alors qu'à 50 ppb l'ozone devient déjà irritant pour les poumons. «Plusieurs villages aux alentours de ces installations ont plus de smog que dans les grands centres urbains. Le benzène, dans ces mêmes régions, dépasse au moins 55 fois la norme de santé. Le dioxyde de soufre, quant à lui, dépasse 107 fois la norme de santé. On retrouve aussi dans l'air plusieurs autres produits cancérigènes et des neurotoxines à des concentrations alarmantes».

Qui paiera pour les frais de santé liés à ces polluants ? Certainement pas l'industrie.

L'AQLPA se préoccupe également des impacts cumulés des émanations sur la qualité de l'air, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle nationale et internationale. Pris individuellement, les puits respectent peut-être les normes, mais en additionnant les émanations de l'ensemble des puits d'une plateforme (6 à 8 puits), puis en les multipliant par le nombre de plateformes sur le territoire, celles-ci risquent d'entraîner la formation de smog, de pluies acides, l'accélération des changements climatiques, ainsi que des impacts importants sur la santé humaine, la faune et la flore, l'agriculture et le patrimoine bâti.

¹⁰ LEGAULT, MARC-ANDRÉ, «Les enjeux du gaz de schiste au Québec», *Le Polyscope*, Montréal, le 17 septembre 2010, <http://www.polyscope.qc.ca/spip.php?article1494>.

Les émanations fugitives

Il est dommage de constater à quel point l'industrie et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) se sont tus au sujet de certains problèmes et ont omis de transmettre des informations chiffrées lors de la période d'information des audiences publiques. En effet, l'AQLPA et Stratégies énergétiques ont dénombré une cinquantaine d'omissions dans le seul document technique du MRNF introduisant le débat public sur le gaz de schiste.

Que ce soit au sujet des émanations des équipements, des transformateurs, des véhicules de transport, des condensateurs, des compresseurs, des bassins d'entreposage, de la torchère, etc. Le MRNF n'a ni énuméré, ni quantifié ni qualifié ces émanations.

L'AQLPA et SÉ croient que le MDDEP doit connaître la volatilité de chaque produit chimique qui s'échappe de chaque source possible, connaître leurs effets cumulés (cocktail) dans l'air (comme dans l'eau), et la concentration problématique pour la santé humaine et les écosystèmes. À partir de telles normes, le MDDEP devrait réglementer le captage des émanations de produits toxiques volatils ou de gaz à effet de serre. Et surtout, l'industrie du gaz doit être soumise à ces lois.

Impacts sur la santé et les finances publiques

Les frais de santé liés à la mauvaise qualité de l'air ont été d'environ deux milliards \$ au Québec en 2008¹¹. Cette même année au Québec, la mauvaise qualité de l'air entraînait des admissions à l'hôpital ($\pm 2\,667$), des visites dans les urgences

11 Association médicale canadienne, *No Breathing Room. National Illness Costs of Air Pollution*. Août 2008. http://www.cma.ca/multimedia/CMA/Content/Images/Inside_cma/Office_Public_Health/ICAP/CMA_ICAP_sum_e.pdf

($\pm 19\,730$), des malaises mineurs ($\pm 5,58$ millions) et des visites chez le médecin ($144\,000$)¹².

Qu'en sera-t-il lorsque l'industrie du gaz de schiste émettra davantage de polluants dans l'air? Le trésor public devra-t-il payer pour ne pas avoir pris de précautions?

Les scientifiques en santé publique le confirment dans de nombreuses études sur le sujet, la mauvaise qualité de l'air a des incidences sur la santé humaine. Le CO pénètre dans le sang par les poumons et forme la carboxyhémoglobine, un composé qui inhibe la capacité du sang à transporter l'oxygène aux organes et aux tissus¹³. De nombreux COV individuels sont connus ou soupçonnés pour leurs effets toxiques directs sur les êtres humains qui vont de la carcinogenèse à la neurotoxicité. Certains d'entre eux (ex. le benzène présent dans certaines eaux de fracturation) ont été évalués et déclarés toxiques¹⁴. Les oxydes d'azote (NOx) sont des agents très irritants pour les poumons. Le NO₂, en particulier, peut affecter les voies respiratoires, provoquer une hyperréactivité bronchique chez l'asthmatique et accroître la sensibilité aux infections des bronches chez l'enfant¹⁵. À forte concentration, l'ozone troposphérique (O₃ au sol) est un puissant irritant pour les yeux, le nez et les voies respiratoires supérieures. De plus, son pouvoir oxydant lui permet de réagir avec une grande variété d'élé-

12 Association médicale canadienne, *No Breathing Room. National Illness Costs of Air Pollution*. Août 2008. http://www.cma.ca/multimedia/CMA/Content/Images/Inside_cma/Office_Public_Health/ICAP/CMA_ICAP_sum_e.pdf

13 ENVIRONNEMENT CANADA, site Web, section « Monoxyde de carbone », <http://www.ec.gc.ca/air/default.asp?lang=Fr&n=139689AB-1>

14 ENVIRONNEMENT CANADA, site Web, section sur les composés organiques volatils, <http://www.ec.gc.ca/cov-voc/default.asp?lang=Fr&n=59828567-1#background1>

15 VILLE DE MONTRÉAL, « Réseau de surveillance de la qualité de l'air », site Web, page Oxydes d'azote, http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=4537,8034329&_dad=portal&_schema=PORTAL

ments cellulaires de l'organisme, provoquant l'inflammation du tissu pulmonaire, la diminution des mécanismes de défense contre les infections et une altération des fonctions pulmonaires¹⁶. L'exposition à une concentration élevée de SO₂ peut affecter et amplifier les maladies du système respiratoire. Les personnes souffrant d'asthme et de maladies cardio-respiratoires sont les plus vulnérables, ainsi que les enfants et les personnes âgées¹⁷. De nombreuses études ont établi un lien entre les particules fines totales (PM) et la recrudescence de diverses formes de maladies du cœur et de troubles respiratoires telles que l'asthme, la bronchite et l'emphysème. Les particules peuvent également causer des effets néfastes sur la végétation et les constructions¹⁸.

À Montréal, 1500 décès prématurés par an seraient attribuables à la pollution atmosphérique, selon le *Rapport annuel 2006* de la Direction de la santé publique de Montréal¹⁹. Le nombre de décès en campagne rejoindra-t-il celui de Montréal avec l'avènement des puits dans la vallée du St-Laurent?

16 AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL, Direction de santé publique, *Un transport urbain, une question de santé, Rapport annuel 2006 sur la santé de la population montréalaise*, 2006; <http://www.santepub-mtl.qc.ca/Publication/rapportannuel/2006/rapportannuel2006.pdf>

17 VILLE DE MONTRÉAL, Réseau de surveillance de la qualité de l'air, site Web, page Dioxyde de soufre, http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=4537,8034116&_dad=portal&_schema=PORTAL

18 ENVIRONNEMENT CANADA, site Web, http://www.ec.gc.ca/air/Particules_%28PM%29-WS2C68B45C-1_Fr.htm

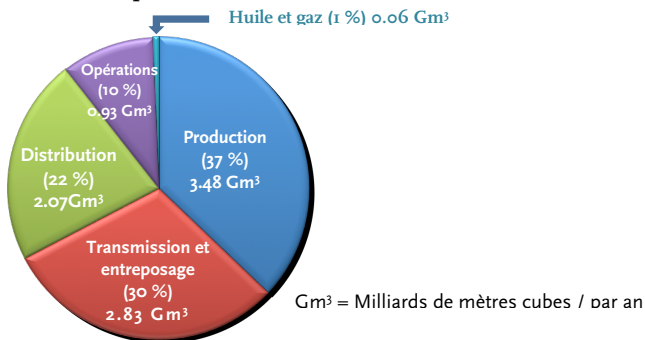
19 AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL, Direction de santé publique, *Un transport urbain, une question de santé, Rapport annuel 2006 sur la santé de la population montréalaise*, 2006; <http://www.santepub-mtl.qc.ca/Publication/rapportannuel/2006/rapportannuel2006.pdf>

Inquiétudes quant aux émissions de gaz à effet de serre (GES)

L'industrie vante le fait que le gaz naturel émet moins de gaz à effet de serre que le charbon. Or, la rigueur scientifique et l'objectivité nous montrent le portrait réel du cycle de vie du gaz de schiste.

Des recherches menées par la *United States Environmental Protection Agency* (USEPA)²⁰ démontrent d'énormes quantités de méthane mesuré à chaque étape du processus (le méthane étant 21 fois pire que le CO₂ en termes d'effet de serre) :

Milliards de mètres cubes d'émissions de méthane par année aux États-Unis



(Source : USEPA, <http://www.epa.gov/gasstar/basic-information/index.html#sources>)

²⁰ U.S. ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY, *Basic Information, Major Methane Emission Sources and Opportunities to Reduce Methane Emissions*, <http://www.epa.gov/gasstar/basic-information/index.html#sources> ou *Inventory of U.S. Greenhouse Gas Emissions and Sinks 1990 - 2007*, USEPA, April, 2009.

Les objectifs du Québec envers le Protocole de KYOTO et ses suites....

Le Québec vise une réduction de gaz à effet de serre (GES) de 20 % sous les niveaux de 1990 d'ici l'an 2020, soit une cible comparable à celle de l'Union européenne, ce qui en fait le leader de la lutte contre les changements climatiques.

Or, avec la production de gaz de schiste, les émissions de GES devront être ajoutées au bilan carbone du Québec. Si le Québec et le Canada ne respectent pas leurs engagements, ils pourraient se voir retirés du Protocole de Kyoto et se voir imposer des conséquences de la part des Parties (Comité de respect des engagements).

Production actuelle du Québec

Selon l'*Inventaire québécois des émissions de GES en 2007 et leur évolution depuis 1990*, le Québec a augmenté sa production de GES plutôt que de la diminuer²¹:

- Entre 1990 et 2007, les émissions de GES au Québec ont augmenté de 5,6 % (Canada 26 %²²). Au cours de cette période, la consommation d'énergie provenant des combustibles fossiles s'est accrue de 12,1 %, tandis que la population a crû de 9,9 % et le PIB de 43,9 %.
- Le secteur de l'industrie arrive au deuxième rang des producteurs de GES (après le transport), atteignant 28,7 Mt éq. CO₂, ce qui représente 32,4 % des émissions totales. Dans ce secteur, les émissions se répartissent

21 MDDEP, DIRECTION DES POLITIQUES DE LA QUALITÉ DE L'ATMOSPHÈRE, *Inventaire québécois des émissions de GES en 2007 et leur évolution depuis 1990*, Québec, décembre 2009, <http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/ges/2007/inventaire2007.pdf>, page 6.

22 GOUV. DU CANADA, Cinquième communication nationale sur les changements climatiques, Ottawa, 2010, http://unfccc.int/resource/docs/natc/can_nc5_fr.pdf, page 6.

comme suit: 61,4 % proviennent de la consommation énergétique, 37,8 % des procédés industriels et 0,8 % des émissions fugitives et de l'utilisation de solvants et d'autres produits.

L'industrie du gaz de schiste ferait grimper le taux d'émissions fugitives.

La production de GES ajoutée n'est pas de la valeur ajoutée

Dans son document de travail sur le gaz de schiste, le MDDEP²³ évalue, selon les données disponibles dans l'étude d'impact sur l'environnement réalisée par le New York State Department of Environmental Conservation (NYSDEC), qu'il y aurait production de gaz à effet de serre tant à l'exploration qu'à l'exploitation des gaz de schiste :

ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GES – SHALE DE MARCELLUS

Phase	CO ₂ (t)		CH ₄ (t CO ₂ éq.)		Émissions totales (t CO ₂ éq.)	
	1 puits	10 puits	1 puits	10 puits	1 puits	10 puits
Exploration	1 063	10 354	4	40	1 163	11 354
Production*	6 163	18 784	244	1 470	12 263	55 534

*Émissions annuelles

Tableau présenté par le MDDEP, source : NYSDEC, DRAFT SGEIS 9/30/2009, Section 6.6

Avec un objectif de 250 puits par année au Québec, comme mentionné par le MRNF, nous en serions rapidement à un ajout de 1 672 200 tonnes d'équivalent CO₂ par année (25 X 10 puits)! Est-ce ainsi que le Québec compte combattre les changements climatiques?

23 MDDEP, *Les enjeux environnementaux de l'exploration et l'exploitation gazière dans les basses-terres du Saint-Laurent*, Québec, octobre 2010, http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Gaz_de_schiste/documents/DB1.pdf, p.34.

Selon Normand Mousseau, professeur de physique, auteur du livre *La révolution des gaz de schiste*²⁴, l'impact en termes de GES total des gaz de shale serait augmenté de près de 37,5 % pour atteindre 84,7 kg de CO₂ par GJ, soit presque autant que le charbon et bien plus que l'essence ou le diesel.

Parmi les gaz à effet de serre comptabilisés dans le Protocole de Kyoto, notons ceux du tableau ci-bas. Le MDDEP devrait selon l'AQLPA pouvoir évaluer si certains de ces produits sont émis par l'industrie du gaz de schiste afin de pouvoir contrôler leur captage dans l'air ou les interdire sous peine d'amendes.

Liste des gaz à effet de serre du Protocole de Kyoto

GAZ À EFFET DE SERRE	Formule chimique	Potentiel de réchauffement planétaire
Dioxyde de carbone	CO ₂	1
Méthane	CH ₄	21
Oxyde nitreux	N ₂ O	310
Hexafluorure de soufre	SF ₆	23 900
Hydrofluorocarbures (HFC)	CXHXFX Treize sortes	Entre 140 et 11 700
Perfluorocarbures (PFC)	CXFX Sept sortes	Entre 6 500 et 9 200

(Source: MDDEP)²⁵

24 Agence Science-Presses, extrait du livre *La Révolution des gaz de schiste*, 9 novembre 2010, <http://www.sciencepresse.qc.ca/blogue/2010/11/09/gaz-schiste-energie-propre>

25 MDDEP, DIRECTION DES POLITIQUES DE LA QUALITÉ DE L'ATMOSPHÈRE, *Inventaire québécois des émissions de GES en 2007 et leur évolution depuis 1990*, Québec, décembre 2010, <http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/ges/2007/inventaire2007.pdf>, page 4.

Émanations fugitives de méthane du puits de Saint-Barnabé

Les inquiétudes manifestées par la société civile, au sujet des fuites de méthane provenant des puits, seront vraisemblablement confirmées. Certains journalistes ont trouvé un puits à Saint-Barnabé duquel s'échappaient des bulles. Appelés sur les lieux, des représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) auraient confirmé que ces bulles étaient du méthane fuyant. L'hypothèse la plus plausible veut que le forage, bien qu'étanche, traverse des zones contenant du gaz. Ce gaz est naturellement présent dans le sol à la suite de la biodégradation de la matière organique depuis le retrait des glaciers et de la mer de Champlain. Ce méthane n'est pas toujours présent en assez grandes quantités pour qu'on puisse l'exploiter de manière conventionnelle (gaz naturel), mais sa présence en faible quantité peut longer l'extérieur des parois du coffrage du forage et revenir à la surface, contaminer l'air et l'eau. C'est un dossier à suivre, car toute la vallée du St-Laurent, ciblée par les exploitants de gaz, pourrait être sujette au même phénomène.

Conclusion

L'AQLPA considère que l'exploitation du gaz de schiste au Québec contrevient aux objectifs que nous nous sommes collectivement fixés de réduire notre production de gaz à effet de serre et à prendre le virage du développement durable et des énergies vertes. Plusieurs technologies vertes, développées au Québec ou à l'étranger, n'attendent qu'un appui politique et financier pour voir le jour. L'État, doit-on le rappeler, doit jouer un rôle de gestionnaire du BIEN COMMUN, de manière durable.

Un Québec indépendant serait-il aussi avare de richesses naturelles aux dépens des générations futures? □

Jacques Levasseur, Pierre Auger
et Lucien Rodrigue*

LES IMPACTS DES GAZ DE SCHISTE SUR LA SANTÉ**

La Loi sur le développement durable adoptée en 2006 par l'Assemblée nationale stipule que «le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.»

Seize principes ont été intégrés à la loi pour en guider l'application. C'est précisément le respect de ces principes (santé et qualité de vie, équité et solidarité sociales, protection de l'environnement, participation et engagement, prévention, précaution, et préservation de la biodiversité) qui justifie notre démarche de demande de moratoire sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste au Québec.

Nous pensons en effet que la santé et la qualité de vie des citoyens sont menacées et par le fait même que les principes de prévention et de précaution sont ignorés. Nous soutenons

* Pour le Regroupement des médecins pour un environnement sain (RMES), Jacques Levasseur MD, Pierre Auger MD, Msc, FRCPC Médecine du travail, Lucien Rodrigue MD

** Le document que nous vous présentons a reçu l'appui de Jean Zigby MD, vice-président, Canadian Association of Physicians for the Environment et Éric Notebaert MD, Président, Professionnel-le-s de la santé pour la survie mondiale (section Québec de Physicians for Global Survival - Canada) ainsi que d'Isabelle Gingras MD, FRCPC, et de Harold Dion, MD.

également que le principe d'équité doit accorder un poids prépondérant, en matière d'acceptation d'un projet, à la position de la communauté habitant à proximité, donc la plus susceptible d'en subir les risques et conséquences.

Eaux de consommation et nappes phréatiques

Les gaz de schiste sont extraits selon un procédé de forage vertical et horizontal suivi d'une fracturation hydraulique. Cette dernière étape consiste à injecter sous forte pression un mélange d'eau et de sable et de divers produits chimiques. Celle-ci sera exécutée à une profondeur pouvant varier de 600 à 3000 mètres. Dès lors, les défenseurs de cette exploitation essaient de nous convaincre que, les nappes phréatiques n'excédant pas 100 mètres de profondeur, il n'y a là pratiquement aucun risque de contamination par cette nouvelle industrie.

En 2004, L'Environmental Protection Agency (US-EPA) produisait un document dans lequel elle déclarait que suite à une modélisation à partir de données fournies par les compagnies exploitantes, le risque de contamination des nappes phréatiques était minime. Heureusement, sous la pression de la population et l'impulsion de certains représentants du Congrès américain, dont le sénateur Maurice Hinchley, l'US-EPA a depuis peu reçu les fonds nécessaires et le mandat pour mener une véritable enquête sur les possibilités de contamination des sources d'eau potable. Cette étude devrait débuter cet automne et se terminer en 2012. En attendant, les représentants politiques de l'État de New York ont décrété un moratoire sur tout le territoire où se retrouvent les sources d'eau potable de la ville de New York.¹

¹ Le 26 octobre dernier l'état de Pennsylvanie imposait elle aussi un moratoire sur le développement du gaz de schiste sur ses terres publiques.

D'où viennent les craintes des acteurs politiques de l'état de New York ? Il faut savoir au départ que ce liquide de fracturation contient surtout de l'eau (90 %) et du sable (9,4 %). Nonobstant ces prémisses qui semblent rassurantes, les exploitants ajoutent entre 0,5 et 1 % d'additifs considérés « anodins » par les promoteurs de cette industrie. Or les autorités sanitaires de l'état de New York ont inventorié 197 produits composés de 260 substances. Ainsi, chaque stade de fracturation nécessite 12 000 000 litres de liquide, ce qui génère une soupe de produits chimiques à effets toxiques connus et inconnus variant entre 6 à 12 000 litres. La contamination pourrait survenir lors de la récupération des eaux de fracturation, par la mise en place de bassins de rétention d'eaux et de boues résiduelles, lesquelles pourraient éventuellement infiltrer le sous-sol. La gestion des eaux usées pourrait, elle aussi, s'avérer problématique parce qu'il est possible de mesurer jusqu'à 200 000 mg/L de substances solides dissoutes accompagnées de tous ces produits toxiques difficiles à neutraliser.

Quels sont ces produits considérés anodins par les exploitants ?

Il s'agit de gomme de guar, de dérivés de cellulose, d'alcool isopropylique pour augmenter la viscosité, de polyacrylamide, d'huile minérale, de méthanol pour améliorer la pénétration du liquide, ainsi que d'agents antimicrobiens tels la glutaraldéhyde, d'agents anticorrosifs comme l'éthylène glycol, de diméthylformamide et de sels d'ammonium. Enfin, de forts acides tels l'acide sulfurique, l'acide chlorhydrique et l'acide citrique sont utilisés pour dissoudre les métaux, sans oublier la présence de formaldéhyde, de monoéthanolamine, de naphthalène, et d'acide borique, pour ne mentionner que les plus connus.

Mentionnons également les contaminants des gaz de schiste eux-mêmes à savoir les hydrocarbures (benzène, toluène, ethylbenzène, xylène), contaminants redoutés des eaux de consommation, de même que différents métaux dont la teneur est plus ou moins connue. N'oublions pas qu'il ne s'agit ici que des produits chimiques dont l'industrie veut bien nous dévoiler la présence, et que sous le prétexte du secret industriel, la composition de plusieurs de ces additifs demeure inconnue.²

Des travaux récents du New York State Department of Environmental Conservation (NYSDEC) ont mis en évidence la présence de radium 226 à un niveau dépassant 267 fois le niveau considéré sécuritaire dans les fluides d'extraction récupérés. De plus, ces recherches ont démontré la présence de radon, d'uranium et de thorium, tous les deux des toxiques radioactifs.

Tout ceci est d'autant plus préoccupant qu'entre 39 % et 75 % des eaux injectées ne seront pas récupérées, laissant craindre une contamination chronique qui pourrait se manifester après la fermeture du puits comme le craignent certains experts américains.

² « Pour les produits chimiques, on a les ingrédients, mais on a pas la recette », Jean-Pierre Vigneault, coordonnateur à la Direction de santé publique, lors des audiences du BAPE, 12-10-2010.

Quels sont les effets connus à la santé de certains de ces produits soi-disant inoffensifs ?

Attardons-nous aux plus connus répertoriés au tableau 1.

TABLEAU 1
EFFETS À LA SANTÉ CONNUS DES CONTAMINANTS POTENTIELS
DE L'EAU DE CONSOMMATION

Les solvants alcool isopropylique, toluène, xylène, éthyle benzène	Effets sur le cerveau. Danger pour l'enfant à naître
benzène	Leucémie aigue
glutaraldéhyde utilisé comme agent stérilisant dans les hôpitaux	Allergie de la peau et asthme
méthanol	Atteinte neurologique et cécité à forte dose
méthylformamide	Atteinte hépatique
éthylène glycol, agent utilisé dans les radiateurs comme antigel	Dépôts de cristaux d'oxalate aux reins et cerveau lors de forte consommation
formaldéhyde	Allergies et cancer
monéthanolamine	Allergies et puissant irritant
Acrylamide, produit de dégradation du polyacrylamide	Toxique pour les nerfs
naphtalène	Neurotoxique et anémie dans une certaine population vulnérable
Acide borique	Atteinte rénale, hépatique, pancréatique
Contaminants nucléaires	Cancer

Enfin, les effets toxiques à long terme chez l'être humain de même que pour l'enfant à naître sont inconnus pour la plupart de ces produits.

Donc peu de substances que nous serions heureux de retrouver dans notre café le matin.

Émissions atmosphériques

Elles proviendront majoritairement de la combustion du diesel des véhicules routiers lors des phases d'exploration et d'exploitation, de celle du gaz naturel par les torchères ainsi que des fuites de méthane du sol et des bassins de stockage. Les contaminants habituellement mesurés sont le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre et les particules fines, ajoutés aux produits toxiques de combustion qui sont le formaldéhyde, l'acroléine, et l'acétaldéhyde. Le NYSDEC, à la suite d'une étude d'impact construite sur une modélisation mathématique, a pu démontrer que pour certains contaminants tels les particules, les oxydes d'azote et le formaldéhyde, les critères de sécurité pourraient être dépassés. Tous ces rejets atmosphériques comportent des effets à la santé tels que résumés dans le tableau 2.

TABLEAU 2
EFFETS À LA SANTÉ DES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

Monoxyde de carbone	• Aggravation de maladies cardiaques
Particules fines $<10\mu\text{m}$ Très fines $<2\mu\text{m}$ Ultrafines 100 nm	• Augmentation des décès par maladies cardiaques (infarctus, troubles du rythme) et pulmonaires (asthme, et maladies chroniques des poumons) • Augmentation des crises d'asthme chez l'enfant et l'adulte • Diminution des fonctions pulmonaires chez l'enfant • Augmentation des risques de cancer pulmonaire • Risques pour l'enfant à naître (petit poids à la naissance, fausse couche) • Possibilité d'augmentation de prévalence du diabète chez l'adulte
Oxydes d'azote	• Aggravation des symptômes pulmonaires chez l'enfant
Dioxyde de soufre	• Aggravations des affections cardio-pulmonaires
Benzène	• Leucémie
Formaldéhyde	• Allergie • Cancer

Les poussières soulevées par l'armada de camions servant au transport continuels d'eau et de matériaux de toute sorte contribueront à l'augmentation de polluants atmosphériques nocifs.

Bruit

La circulation de camions lors des différentes étapes d'implantation de l'industrie de même que l'activation des équipements de forage et d'exploration seront sources de bruit qui ne peuvent qu'incommoder la population avoisinante. En effet, ce bruit dit « communautaire » peut affecter la santé de cette dernière.

- Impacts auditifs ;
- Perturbation du sommeil suivi d'une diminution de la performance au travail secondaire à une plus grande fatigue et des problèmes de mémoire et de concentration mentale ;
- Source de stress qui entraîne une modification du rythme cardiaque et de la tension artérielle et des risques possibles d'accroissement de maladies cardiaques.

De plus, les connaissances scientifiques en devenir laissent poindre à l'horizon des perturbations des systèmes endocrinien et immunologique accompagnés d'une consommation accrue de médicaments et de risques intensifiés d'accidents domestiques.

Selon l'information recueillie par le MDDEP auprès du MRNF et rapportée dans le document de travail déposé au BAPE, la seule activité de forage – sans tenir en compte du bruit des camions – peut produire 64 décibels à 90 mètres, 58 décibels à 180 mètres, et 52 décibels à 375 mètres, ce qui dépasse le niveau de 50 décibels considérés sécuritaire par l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Pollution lumineuse

Les sites d'exploitation généreront à coup sûr un éclairage nocturne soit lors d'activités, soit par mesure de sécurité, soit par la combustion des torchères. Cette situation peut causer un dérèglement du rythme naturel de la production d'hormone, et une diminution de la production de mélatonine dont les effets sont bien connus sur le sommeil. Des chercheurs de l'Université de Toronto avancent que cette lumière artificielle pourrait être une cause surajoutée de cancer.

Enfin, un article récent du journaliste Louis Gilles Francoeur du *Devoir* à propos d'une enquête menée par la Pennsylvania Land Trust Association révèle que 1435 infractions à l'environnement ont été commises par l'industrie des gaz de schiste dans l'état de Pennsylvanie de janvier 2008 au 25 juillet 2010; ces divulgations sont loin de nous rassurer sur la sécurité entourant les opérations de cette industrie.

Impacts psychosociaux

Plusieurs accidents environnementaux ont aiguisé la conscience de la population face aux risques à la santé et à la sécurité des projets industriels. Indiscutablement, l'arrivée d'une équipe de forage à la recherche de gaz de schiste dans une région va générer beaucoup d'anxiété dans sa population.

Le Dr Paul Slovic de l'Université de l'Oregon a été président de la Society for Risk Analysis. Ses recherches ont été couronnées de nombreuses distinctions³ et ses conclusions continuent de faire autorité.

3 <http://www.decisionresearch.org/About/People/slovic.html>

Ses travaux démontrent que les théories modernes en psychologie cognitive et en neuroscience nous indiquent qu'il y a deux façons de percevoir le risque : le système analytique, basé sur les algorithmes et les modélisations, et le système empirique appuyé sur l'expérience, l'émotion et l'affect. Les conclusions du Dr Slovic indiquent que la gestion du risque doit intégrer ces deux modes de pensée⁴.

« Une perception doit être considérée comme la réalité », nous a appris le Dr Slovic⁵. La perception du risque, même celle basée sur des informations potentiellement erronées, est la réalité sur laquelle les personnes fondent leur jugement et prennent leur décision concernant un projet.

La population est actuellement très majoritairement opposée au développement des gaz de schiste. Selon un sondage Léger Marketing commandé par Équiterre, les trois quarts des Québécois sont d'avis que le gouvernement devrait suspendre toute exploration⁶.

L'anxiété est une émotion humaine naturelle. Goroll et Murray⁷ nous apprennent que 25 % de la population connaît au cours de sa vie des périodes de troubles anxieux pendant lesquelles les capacités de l'individu sont dépassées et que les anxiétés pathologiques apparaissent.

S'ils ne sont pas traités, les troubles anxieux rendent les patients plus vulnérables à une augmentation de la détresse ressentie, détresse à la fois psychique et physique. Les réponses personnelles peuvent varier beaucoup d'un

4 Paul Slovic & al., *Risk as Analysis and Risk as Feeling*, 2004

5 Ibid

6 LG Francoeur, « Oui massif à un moratoire sur les gaz de schiste », *Le Devoir*, 15-10-2010

7 Goroll & Murray, *Primary Care Medicine*, Fifth Edition, 2006, p. 1329

individu à l'autre dépendant des capacités d'adaptation de chacun, de l'intensité du stress ressenti et de sa durée. Les conséquences sur la santé incluent la démoralisation, la dépression, les troubles du sommeil ainsi que de multiples maux physiques invalidants parmi lesquels les troubles digestifs et cardio-vasculaires sont les plus connus.

D'emblée, l'installation de projets industriels à risque telles l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste dans une communauté, et contre la volonté de celle-ci, est source de frictions et d'anxiété. L'imposition forcée de cette industrie par le gouvernement et son empressement à le faire, l'envahissement toléré de la propriété privée, les dommages causés à l'environnement et au bien commun, ainsi que le caractère permanent de ces dommages sont autant de facteurs d'aggravation.

Même si le tout est présenté comme légal en fonction de nos lois actuelles, l'aveu par notre administration gouvernementale de son manque de maîtrise des us, coutumes et conséquences de cette nouvelle industrie du gaz de schiste devrait normalement mener à des recherches et à des réflexions afin de bonifier la réglementation et la cohabitation population-industrie. L'empressement démontré par les autorités gouvernementales à court-circuiter cette étape en allant de l'avant envers et contre tous n'en est que plus suspect aux yeux d'une population trop souvent habituée à entendre parler de collusion et de copinage.

Comme résultat, le citoyen se sent lésé, envahi et violenté. L'unanimité des nombreuses critiques de la position gouvernementale venant de leaders d'opinion de toutes compétences a isolé le gouvernement dans son entêtement et renforcé le citoyen dans sa perception.

Pour ajouter encore à la confusion, ce même gouvernement vient d'adopter une position contradictoire dans un dossier aux enjeux similaires en interdisant toute forme d'exploration gazière et pétrolière dans l'estuaire du Saint-Laurent de l'île d'Orléans à l'île d'Anticosti.

Enfin, une récente déclaration du président de Questerre, un intervenant majeur de l'industrie, rend encore plus incompréhensible pour le citoyen la volonté gouvernementale de s'isoler dans sa position actuelle de «garder le cap».

Let's just calm down. We're not in a rush, there is no rush. We're not in commercial development and there is plenty of time to update the regulations and quite frankly, the industry is unlikely to proceed unless there is a good regulatory environment in the first place (Michael Binnion)⁸.

Peu de dossiers au Québec, qu'ils soient d'ordre environnemental ou autre, ont laissé autant de citoyens dans la perception que le processus est entaché et qu'il doit être stoppé. Et, nous l'avons vu, la perception est la réalité.

8 S. McCarthy, *The Globe and Mail*, 2010-10-15 : <http://www.theglobeandmail.com/report-on-business/industry-news/energy-and-resources/quebec-shale-gas-project-grinds-to-halt/article1757870/>

Conclusion et recommandation

Lors de la première partie des audiences du BAPE sur *le développement durable des gaz de shale*, les responsables de la santé publique ont révélé qu'ils n'avaient pu obtenir de l'industrie tous les renseignements utiles pour l'évaluation des risques pour la santé.

Il y a de l'information qu'on n'a pu avoir pour des raisons de confidentialité et d'accès à l'information. [...] Il faut avancer avec prudence, il y a beaucoup de dangers connus⁹.

Quant à la responsable des études environnementales au MDDEP, Renée Loiselle, elle a affirmé que les spécialistes n'avaient pas eu le temps de faire leur travail: «[...] on manque de temps pour les analyser¹⁰».

S'il est clair que l'incertitude règne en matière de santé et de sécurité, il existe cependant une certitude: la population est inquiète. Si l'on se fie à la violence et à l'agressivité manifestées par les citoyens lors des séances d'information de l'Association pétrolière et gazière du Québec, il est impératif de mieux planifier parce que demain, ce sera la majorité des municipalités de la vallée du St-Laurent qui sera soumise à cette pression pour forer leur sol.

Conséquemment, en respect et au nom de la Loi sur le développement durable, nous croyons qu'un moratoire est essentiel. Un moratoire «actif» cependant, où, tous ensemble, nous réfléchirons au meilleur développement de cette industrie tout en profitant des connaissances acquises grâce aux millions de dollars investis présentement par les

9 Jean-Pierre Vigneault, coordonnateur à la Direction de santé publique de Chaudière-Appalaches, rapporté dans C. Côté, «Gaz de schiste: le gouvernement et l'industrie renvoyés à leur devoir», *La Presse*, 13-10-2010

10 C. Côté, «L'industrie a déjà utilisé 40 produits chimiques», *La Presse*, 6 octobre 2010

contribuables américains dans une méga-étude d'impact en santé, étude dont les besoins font l'unanimité chez nos voisins du sud tant au niveau de l'industrie que de la population.

À l'instar du professeur Robert Howard, de la prestigieuse université Cornell aux États-Unis, qui a dirigé une demande de moratoire au président Obama, signée par les représentants d'organismes scientifiques regroupant plus de 1410 000 scientifiques, il est logique pour des médecins sensibilisés à l'environnement, à la santé publique et à l'équité sociale d'exiger un moratoire sur l'industrie des gaz de schiste au Québec.

Enfin, dans ce contexte, il nous apparaît illusoire de croire que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) puisse répondre à nos attentes sous le mandat actuel et dans le court laps de temps qui lui est imparti. □

L'ÉVOLUTION DES GAZ À EFFET DE SERRE AU QUÉBEC

Le 11 décembre 2007, dans une résolution unanime à l'Assemblée nationale du Québec, les parlementaires réaffirmaient l'engagement pris auparavant, également à l'unanimité, de réduire les émissions de gaz à effet de serre du Québec de 6 % à l'horizon 2012 par rapport au niveau de 1990. La résolution de décembre 2007 est reproduite ci-après.

Que l'Assemblée nationale souligne le 10^e anniversaire du Protocole de Kyoto signé le 11 décembre 1997, qu'elle renouvelle son engagement à réduire de 6 % les émissions de gaz à effet de serre du Québec d'ici 2012 en référence à 1990 et qu'elle réaffirme son désaccord quant à la position du gouvernement canadien dans ce dossier.

En décembre 2009, dans le contexte de la conférence de Copenhague sur les changements climatiques, le gouvernement prenait un autre engagement, celui de réduire les émissions de GES du Québec de 20 % à l'horizon 2020, toujours en référence au niveau de 1990.

Un outil de modélisation de l'évolution des GES au Québec mis au point pour MCN21¹ permet d'analyser le chemin parcouru et surtout celui qui reste à parcourir pour atteindre les objectifs contenus dans ces engagements et de tirer plusieurs conclusions chiffrées sur le dossier des GES au Québec.

* Ancien sous-ministre associé, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec

1 L'outil de modélisation sera éventuellement placé sur le site MCN21.org.

Courte révision des données de base

L'outil de modélisation utilise, par secteur économique, les données sur les émissions de 1990 et de 2007, données produites par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et rendues publiques dans l'inventaire 2007 des gaz à effet de serre au Québec².

Le tableau 1 reproduit ces données dans les colonnes 2 et 3 auxquelles on a ajouté quelques chiffres dérivés³.

**TABEAU 1 — SITUATION ACTUELLE (2007)
DES ÉMISSIONS QUÉBÉCOISES DE GES**

Secteur	Émissions 1990	Émissions 2007	Variations 1990-2007		Part en 2007	Variation annuelle moyenne 1990 à 2007	Production en 2020 selon tendance
	Mt* CO ₂	Mt CO ₂	Mt CO ₂	%	%	%	Mt CO ₂
Transport	27,83	35,98	8,15	29,28	40,73	1,52	43,79
Industrie	30,57	28,65	-1,92	-6,28	32,43	-0,38	27,26
Rés., comm. et inst.	10,82	11,33	0,51	4,71	12,83	0,27	11,74
Agriculture	5,85	6,42	0,57	9,74	7,27	0,55	6,89
Déchets	7,14	4,88	-2,26	-31,65	5,52	-2,21	3,65
Électricité	1,46	1,09	-0,37	-25,34	1,23	-1,7	0,87
Total	83,67	88,34	4,67	5,58	100,00	0,32	92,09

* Mt = 1 million de tonnes

² L'inventaire est disponible à l'adresse suivante: <http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/ges/2007/index.htm>

³ L'annexe A contient le même tableau mais avec les données correspondantes des sous-secteurs.

Notons que les seuls secteurs à afficher une baisse des émissions au cours de la période 1990-2007 sont Industrie, Déchets et Électricité dont les baisses sont respectivement de 6,28 %, 31,65 % et 25,34 %. Les deux derniers secteurs représentent toutefois une faible part – moins de 7 % - des émissions totales et n'ont donc pas d'effet significatif sur les résultats globaux. Les émissions totales ont augmenté de 4,67 Mt au cours de la période de référence, soit 5,58 %. Le secteur des transports, pour sa part, a accru ses émissions de 8,15 Mt soit une augmentation de 29,28 %. Le sous-secteur du transport routier (voir l'annexe A) à lui seul a contribué pour 7,76 Mt, une augmentation de 37,02 %. Ce n'est une surprise pour personne que le secteur des transports représente le secteur clé (ou le talon d'Achille) dans la bataille pour réduire les émissions de GES au Québec. De plus, il est celui sur lequel le gouvernement semble avoir le moins d'emprise, du moins sur la période allant jusqu'en 2020. C'est ce qui explique la logique utilisée pour construire l'outil de modélisation.

La logique de l'outil de modélisation

L'idée centrale derrière l'outil de modélisation est de déterminer quelle devrait être la réduction des GES du secteur Transport à l'horizon 2020 étant données les réductions, établies par hypothèses, dans les autres secteurs de manière à atteindre l'objectif d'une réduction globale de 20 % par rapport au niveau d'émissions de 1990. Un tel objectif signifie une production de 66,94 Mt en 2020. Comme les émissions étaient de 88,34 Mt en 2007, il faut donc réduire les émissions de 21,40 Mt entre 2007 et 2020.

Quelques résultats⁴

Dans tout ce qui suit, la réduction attribuable au secteur de l'électricité est fixée à zéro. Cela parce que le potentiel additionnel de réduction de ce secteur est considéré nul, la réduction observée entre 1990 et 2007 étant reliée à la faible utilisation de la centrale au mazout d'Hydro-Québec au cours des dernières années. Il est peu probable que ce phénomène se reproduise. Quoi qu'il en soit, le secteur de l'électricité ne représentant en 2007 que 1,27 % du total des émissions québécoises, l'ignorer n'influence pas significativement les résultats de l'analyse qui suit. Le tableau 2 présente les résultats pour le secteur Transport en fonction de réductions postulées des autres secteurs (sauf celui de l'électricité, comme mentionné plus haut) allant de 5 % à 25 %. Comme la relation est linéaire, il est aisé d'interpoler ou d'extrapoler.

**TABLEAU 2 — RÉDUCTION REQUISE ENTRE 2007 ET 2020,
SANS CRÉDITS D'ÉMISSIONS**

Réduction relative des secteurs autres que Transport	Réduction requise du secteur Transport	
	Absolue (Mt)	Relative
5,00 %	19,06	52,97 %
10,00 %	16,71	46,45 %
15,00 %	14,37	39,93 %
20,00 %	12,02	33,41 %
25,00 %	9,68	26,90 %

⁴ Des scénarios de réduction ont été modélisés pour l'objectif de 2012. Toutefois, compte tenu de l'irréalisme des résultats obtenus, l'analyse n'a pas été poussée plus loin. En d'autres mots, la réduction de 6 % pour 2012 apparaît aujourd'hui hors d'atteinte. À titre d'exemple, une réduction de 10 % des secteurs autres que le transport entre 2007 et 2012 (ce qui représente déjà des hypothèses hasardeuses compte tenu de l'évolution de ces secteurs entre 1990 et 2007) impliquerait une réduction de 4,55Mt ou 12,7 % dans le secteur Transport et cela, alors que nous savons d'autres sources que le secteur Transport était encore en croissance en 2008 et 2009.

On voit au tableau 2 que même en supposant que chaque secteur réduirait ses émissions de 25 % par rapport au niveau de 2007, la part revenant au secteur Transport serait de 9,68 Mt, une réduction de 26,9 %. C'est énorme et presque irréalisable, d'autant plus que l'on sait, par ailleurs, que le parc automobile du Québec continue de croître en nombre et en poids.

C'est d'autant plus irréalisable que les hypothèses de réduction de 25 % pour les autres secteurs sont elles-mêmes plus qu'audacieuses. Rappelons que le secteur Industrie, le deuxième en importance en 2007, n'a réduit ses émissions que de 6,28 % entre 1990 et 2007. Le secteur « Résidentiel, commercial et institutionnel », pour sa part, affiche une hausse de 4,71 % pour la période 1990-2007.

Poussant l'analyse plus loin, nous nous sommes interrogés sur l'impact qu'aurait tout retard pris depuis 2007 dans le fléchissement requis de la tendance des émissions des différents secteurs. Pour ce faire, nous avons supposé que la tendance observée entre 1990 et 2007 se poursuivait jusqu'en 2009 et que ce n'est qu'à partir de cette année-là que les réductions postulées s'appliqueraient.

**TABEAU 3— RÉDUCTION REQUISE ENTRE 2009 ET 2020,
SANS CRÉDITS D'ÉMISSIONS**

Réduction relative des secteurs autres que Transport	Réduction requise du secteur Transport	
	Absolue (Mt)	Relative
5,00 %	19,57 (+2,7 %)	52,95 %
10,00 %	17,24 (+3,2 %)	46,63 %
15,00 %	14,90 (+3,7 %)	40,31 %
20,00 %	12,56 (+4,5 %)	33,99 %
25,00 %	10,23 (+5,7 %)	27,67 %

Note: Les chiffres entre parenthèses indiquent l'augmentation par rapport aux réductions correspondantes du tableau 2.

Deux années de retard impliquent donc que le secteur Transport devrait réduire ses émissions de 2,7 % à 5,7 %, selon les hypothèses, de plus qu'à partir de 2007.

Nous nous sommes également interrogés sur l'impact qu'aurait la mise en production des gaz de schiste au Québec. Pour ce faire, nous avons utilisé l'hypothèse conservatrice que cette exploitation ajouterait 2 Mt au bilan québécois. La réduction totale à effectuer entre 2007 et 2020 deviendrait donc de 23,40 Mt. Le tableau 4 présente les résultats obtenus.

TABEAU 4— RÉDUCTION REQUISE ENTRE 2007 ET 2020, SANS CRÉDITS D'ÉMISSIONS (GAZ DE SCHISTE 2 Mt)

Réduction relative des secteurs autres que Transport	Réduction requise du secteur Transport	
	Absolue (Mt)	Relative
5,00 %	20,84	57,92 %
10,00 %	18,28	50,79 %
15,00 %	15,71	43,66 %
20,00 %	13,15	36,54 %
25,00 %	10,58	29,41 %

L'ajout de deux Mt au bilan provenant des gaz de schiste implique une augmentation de 9,2 % à la réduction de tous les secteurs entre 2007 et 2020.

Il est possible, en regardant par l'autre bout de la lorgnette, d'obtenir une autre mesure de l'ampleur du défi que représente l'atteinte de l'objectif de réduction fixé pour 2020. Pour ce faire, nous avons calculé la réduction que devrait réaliser chaque secteur économique dans l'hypothèse d'une réduction nulle du secteur des transports entre 2007 et 2020, une hypothèse qui est loin d'être farfelue compte tenu de l'historique de ce secteur et des tendances connues. Selon

ce scénario et sans crédits d'émissions ni de production de GES provenant de l'exploitation des gaz de schiste, les autres secteurs devraient réduire leurs émissions de 45,6 %.

À la lumière de ces résultats, une première conclusion s'impose. L'objectif de réduire, d'ici 2020, les émissions du Québec de 20 % par rapport à 1990 en ne comptant que sur les réductions effectives de GES de chacun des secteurs semble pratiquement inatteignable.

Il faudra donc recourir aux crédits d'émissions afin de réduire la contribution attendue de chaque secteur.

Recours aux crédits d'émissions

C'est dans cette optique que le tableau 5 ci-dessous a été constitué. Comme dans le tableau 2, il montre les réductions requises du secteur Transport en termes absolus et relatifs pour les mêmes hypothèses de réduction des autres secteurs, mais avec une hypothèse de plus, à savoir que la contribution de chaque secteur, incluant le Transport, est réduite de 50 % par l'acquisition de crédits d'émissions.

TABEAU 5 - RÉDUCTION REQUISE ENTRE 2007 ET 2020 AVEC 50 % DE CRÉDITS D'ÉMISSIONS (GAZ DE SCHISTE 0 Mt)

Réduction relative des secteurs autres que Transport	Réduction requise du secteur Transport		Quantité de crédits à acquérir (Mt)
	Absolue (Mt)	Relative	
5,00 %	9,53	26,49 %	10,7
10,00 %	8,36	23,23 %	10,7
15,00 %	7,8	19,97 %	10,7
20,00 %	6,01	16,71 %	10,7
25,00 %	4,84	13,45 %	10,7

Il est difficile à l'heure actuelle d'estimer le coût que devrait supporter chaque secteur pour acquérir ces crédits d'émissions, les règles étant imprécises ou carrément inconnues. Ce qu'on peut noter au tableau 5 cependant, c'est que, malgré des crédits d'émissions de 50 %, le secteur Transport devra quand même réduire substantiellement ses émissions à l'horizon 2020. En effet, même dans l'hypothèse, irréaliste à notre avis, d'une réduction de 25 % des émissions des autres secteurs, le Transport devra réduire les siennes de 4,84 Mt, ou de 13,45 %.

Conclusion

Une première conclusion facile à tirer. Puisque de toute évidence il faudra recourir aux crédits d'émissions si le Québec maintient son objectif de -20 % en 2020, toute augmentation de GES devra être compensée par l'acquisition de crédits d'émissions. Dans cette optique, l'ajout net que représenterait l'exploitation des gaz de schiste devra être porté au passif de cette industrie.

L'autre conclusion, facile, mais non chiffrable actuellement, est que l'atteinte de l'objectif risque de coûter cher parce que les quantités de crédits à acquérir seront importantes et tous les secteurs, sauf peut-être celui des Déchets, devront y recourir.

Enfin, si le Québec garde le cap sur son objectif, il devra ni plus ni moins reconnaître qu'il y a urgence d'agir et que les demi-mesures ne sont pas adaptées à la situation. Des mesures draconiennes devront être mises en œuvre immédiatement.

ANNEXE A

**TABEAU A – SITUATION ACTUELLE (2007) DES ÉMISSIONS QUÉBÉCOISES
DE GES INCLUANT LES SOUS-SECTEURS**

Secteur	Émissions 1990	Émissions 2007	Variations 1990-2007		Part en 2007	Variation annuelle moyenne 1990 à 2007	Production en 2020 selon tendance
	Mt CO ₂	Mt CO ₂	Mt CO ₂	%	%	%	Mt CO ₂
Transport	27,83	35,98	8,15	29,28	40,73	1,52	43,79
Transport routier	20,96	28,72	7,76	37,02	32,51	1,87	36,541
Autres transports	3,95	4,13	0,18	4,56	4,68	0,26	4,27
Transport aérien	0,95	1,09	0,14	14,74	1,23	0,81	1,21
Transport ferroviaire	0,57	0,86	0,29	50,88	0,97	2,45	1,18
Transport maritime	1,41	1,19	-0,22	-15,60	1,35	-0,99	1,05
Industrie	30,57	28,65	-1,92	-6,28	32,43	-0,38	27,26
Combust. industrielle	17,21	17,58	0,37	2,15	19,90	0,13	17,87
Procédés industriels	13,16	10,82	-2,34	-17,78	12,25	-1,15	9,32
Utilisation de solvants	0,04	0,07	0,03	75,00	0,08	3,3466	0,11
Émissions fugitives	0,15	0,17	0,02	13,33	0,19	0,7390	0,19
Rés., comm. et inst.	10,82	11,33	0,51	4,71	12,83	0,27	11,74
Résidentiel	6,61	4,88	-1,73	-26,17	5,52	-1,77	3,87
Comm. et inst.	4,21	6,45	2,24	53,21	7,3	2,54	8,94
Agriculture	5,85	6,42	0,57	9,74	7,27	0,55	6,89
Fermentation entérique	2,4	2,5	0,1	4,17	2,83	0,24	2,58
Gestion du fumier	0,8	0,96	0,16	20,00	1,09	1,08	1,1
Gestion des sols agricoles	2,65	2,96	0,31	11,7	3,35	0,65	3,22
Déchets	7,14	4,88	-2,26	-31,65	5,52	-2,21	3,65
Enfouissement des déchets	6,75	4,49	-2,26	-33,48	5,08	-2,37	3,29
Traitement des eaux usées	0,18	0,22	0,04	22,22	0,25	1,19	0,26
Incinération des déchets	0,21	0,17	-0,04	-19,05	0,19	-1,24	0,14
Électricité	1,46	1,09	-0,37	-25,34	1,23	-1,7	0,87
Total	83,67	88,34	4,67	5,58	100,00	0,32	92,09

Mt = 1million de tonnes

LA « ROUTE BLEUE » EST-ELLE LA MEILLEURE VOIE EN TRANSPORT ?

Dans le cadre du débat sur la pertinence d'exploiter ou non le gaz de schiste, le gouvernement du Québec et Gaz Métro ont beaucoup parlé d'une diminution de nos émissions de gaz à effet de serre et de notre dépendance au pétrole grâce à la voie royale qu'est la « route bleue ».

Qu'est-ce que la « route bleue » ?

La « route bleue » est un projet de Gaz Métro voulant transformer une partie du parc de camions lourds longue distance en camions fonctionnant au gaz naturel liquéfié (GNL) en installant des infrastructures dans le corridor Québec-Windsor afin que ces camions puissent s'y approvisionner.

Quels sont les résultats que donnerait cette « route bleue » de camionnage ?

Voici nos calculs quant aux impacts réels de ce programme.

Selon les statistiques du gouvernement fédéral de 2008 concernant les GES émis par les camions lourds, donc ceux

* Président de Maîtres chez nous 21^e siècle

de la «route bleue», on voit que leurs émissions représentent 21,3% du total des émissions du Québec en transport¹.

Il y a 71,000 camions lourds immatriculés au Québec².

Selon Gaz Métro, leurs émissions de CO₂ diminueraient de 25% grâce au gaz naturel. Sauf que le processus normal de liquéfaction augmente ces émissions de 9% à 10%. Ainsi, avec 10% de perte sur 25%, nous passons à 22,5% de diminution (voir tableau 1)

TABLEAU 1. LE TRANSPORT DU GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ EN CALIFORNIE OCCASIONNERAIT UNE AUGMENTATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Augmentation liée aux procédés additionnels (%)

Liquéfaction.....9 – 10 %

Transport 7 – 9 %

Regazéification.....2 – 3 %

Dioxyde de carbone dans le gaz 0 – 18

Gaz additionnel consommé.....18 – 40 %

Source: Powers Engineering 2004, June 1, 2004 Global LNG Summit presentation

1 http://www.oeenrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/tableaux_complets/index.cfm?fuseaction=Selector.showTree

2 Dans le site de la SAAQ: <http://www.saaq.gouv.qc.ca/lourds/index.php>

$$21.3\% \times .225\% = 4.8\%$$

Comme les transports représentent 40% du total des émissions de GES du Québec :

$$40\% \times 4.7925\% = 1.9\%$$

Ainsi, en transformant TOUS les camions lourds du Québec, la diminution de gaz à effet de serre serait de 1.9%.

Les pertes de GNL

Selon une analyse publiée en juin 2010 par l'American Trucking Associations et intitulée : « Is Natural Gas a Viable Alternative to Diesel for the Trucking Industry³ », un camion n'aura à peu près aucune perte de GNL s'il est utilisé de façon continue.

Cependant, il peut y avoir des fuites de méthane lorsque le camion est au repos et ces fuites sont dévastatrices pour le réchauffement climatique. « Pour comprendre, il faut savoir que le méthane (principal constituant du gaz naturel) est 25 fois plus actif que le CO₂ pour le réchauffement climatique sur une période de 100 ans, et 72 fois plus sur une période de 20 ans⁴ ».

3 <http://www.truckline.com/AdvIssues/Energy/Natural%20Gas/Natural%20Gas%20Alternative%20-%20White%20Paper%200610.pdf>

4 Claude Villeneuve et François Richard, *Vivre les changements climatiques*, Éditions MultiMondes, 2007, p.33, cité dans l'étude du Réseau des ingénieurs intitulée *Propositions du RéseauIQ pour engager le Québec sur la voie de la mobilité durable*, p.48. Cette étude est disponible à cette adresse : http://www.reseuiq.qc.ca/fr/discussion/enquete_etudes/mobilitedurable.html

Quelques mots sur le projet-pilote de conversion de véhicules au propane

Nous considérons inutile pour le gouvernement de dépenser de l'argent dans un tel projet pilote puisque Hydro-Québec a déjà fait l'expérience des véhicules fonctionnant au propane pendant des années et pourrait rendre compte de son expérience. Cela sauverait du temps et de l'argent alors qu'aucun constructeur automobile ne se dirige vers le propane et que l'avenir est aux voitures hybrides, hybrides rechargeables et électriques et aux camions hybrides.

Nous devons réaliser que cette conversion constitue une subvention à l'industrie fossile. Le propane est essentiellement du gaz de pétrole liquéfié. Si les émissions de GES sont effectivement plus basses qu'avec un véhicule fonctionnant à l'essence ou au diesel, elles ne sont pas meilleures que celles des voitures et des camions hybrides.

Comme aucun constructeur automobile ne se dirige vers la fabrication de voitures au propane, cette avenue sera toujours marginale, et constitue donc un intérêt très limité.

Il nous semble évident que la «route bleue» ne contribuerait en rien à la diminution de nos émissions de gaz à effet de serre. Pire, elle risquerait au contraire de l'augmenter car si le prix du gaz naturel continue de rester relativement bas alors que celui du pétrole augmente, le camionnage au GNL sera alors fortement encouragé et fera ainsi augmenter leurs émissions de CO₂ d'autant⁵.

De plus, dans une étude publiée au début de novembre 2010 par l'IEA et intitulée «World should eradicate fossil fuel subsidies», il est estimé que les subventions aux énergies

5 Dans le site de l'Agence Internationale de l'Énergie : www.iea.org.

fossiles avaient été de 312 billions USD en 2009, comparé à 57 milliards USD en subventions pour des énergies vertes, ce qui retarde d'autant le développement des énergies vertes.

Budget 2010-2011 du gouvernement du Québec: aide au transport routier par GNL

Alors que nos calculs démontrent l'augmentation potentielle d'émissions de gaz à effet de serre du transport lourd, le gouvernement du Québec, dans son dernier budget, le subventionne qu'il soit au GNL ou non.

Combien le gouvernement donne-t-il à l'industrie pour des camions au GNL? Voici comment la chose est présentée dans le budget 2010-2011, page C5, dans les renseignements additionnels. (Chiffres en millions):

3.3 Construire une économie verte	2010/11	2011/12	2012/13
Encourager le virage vert du parc de véhicules lourds - Hausse de 40 % à 60 % du taux d'amortissement pour les camions et tracteurs utilisés pour le transport de marchandises	- 1,7	- 3,1	- 3,7
- Déduction additionnelle de 85 % de la déduction pour amortissement pour les véhicules de transport de marchandises fonctionnant au gaz naturel liquéfié acquis avant 2016	- 0,1	- 0,6	- 1,2
Déduction pour amortissement accéléré aux fins de la production d'énergie propre			- 0,1

C'est donc 100 000 \$ en 2010/11, 600 000 \$ en 2011/12 et 1 200 000 \$ en 2012/13), pour un total de 1 900 000 \$ en trois ans, que le gouvernement investit pour favoriser l'utilisation du GNL. Pour une diminution d'à peu près zéro de nos GES.

Bref, le gouvernement subventionne Gaz Métro qui a renouvelé son entente d'exclusivité de la distribution du gaz naturel au Québec cet été pour 30 ans. Ni le Québec, ni l'environnement et encore moins l'économie du Québec n'en profite car ces camions viennent des USA.

Pendant ce temps chez PACCAR à Ste-Thérèse, on construit des camions hybrides, mais l'usine ne fonctionne qu'à 25 % de sa capacité. Ai-je besoin de rappeler que nous avons subventionné à coups de plusieurs dizaines de millions de dollars cette usine pour qu'elle rouvre ses portes ?

Si l'on examine maintenant les chiffres concernant la proportion de 85 % pour le gaz naturel liquéfié, on observe que le gouvernement choisit de faire passer de 40 % à 60 % le taux d'amortissement pour les camions et tracteurs standards voués au transport des marchandises. Ainsi, on subventionne le transport routier et on inscrit ça sous la rubrique : «CONSTRUIRE UNE ÉCONOMIE VERTE» ?

Y a-t-il une autre route bleue ?

Oui. Comme pour le projet du Suroît qui était originalement un projet éolien (le Suroît est le nom d'un vent), il existe déjà une route bleue. Celle-ci a été mise en place par Éco-Nature et est le pendant maritime de la route verte de vélo. Le parcours destiné aux embarcations dépourvues de moteur est dorénavant balisé et ponctué d'arrêts d'urgence, d'aires de repos, de services d'hébergement et de restauration.

La «route bleue du gaz», elle, se rapproche du «blanchiment vert» (*greenwashing*) ou du «blanchiment bleu» (*bluwashing*)...

Des options à la « route bleue » ?

Il y a plusieurs moyens de diminuer nos émissions de GES en transport qui sont très bien expliqués dans l'étude du Réseau des ingénieurs du Québec, dans le mémoire du BAPE de l'AQLPA, dans le livre *Rouler sans pétrole* du physicien Pierre Langlois, dans l'étude de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) et dans de nombreux autres articles. Nommons-en quelques-uns :

Le transport par biogaz

Tel que cité dans l'étude de l'AQLPA, le biogaz pourrait remplacer 60% du gaz naturel utilisé par le Québec en 2010 et, selon l'étude du RIQ, « Le biogaz issu des déchets municipaux putrescibles émet approximativement 5 fois moins de GES que les carburants pétroliers, alors que le biogaz élaboré à partir des fumiers en émet 20 fois moins environ, lorsqu'on considère les cycles de vie ».

Le « bonus-malus » :

Extrait d'une lettre publiée dans *Le Devoir* du 6 novembre 2010 :

[...] il nous semble urgent de mettre en place un système de type bonus-malus afin de créditer les consommateurs qui achètent, louent et immatriculent des véhicules écoénergétiques et de taxer les consommateurs qui achètent, louent et immatriculent des véhicules énergivores.

De tels systèmes ont été implantés dans divers pays d'Europe, tels que la France et la Suède, et ailleurs avec succès. De plus, un système bonus-malus québécois pourrait intégrer un pourcentage de financement de transport collectif, ce qui ferait d'une pierre deux coups.

[...] Ont signé ce texte : Daniel Breton (MCN₂), André Bélisle (AQLPA), Denis L'Homme (ancien sous-ministre

délégué à l'Énergie), Jacques Duval (chroniqueur automobile), Pierre Langlois (physicien et auteur du livre *Rouler sans pétrole*), Normand Mousseau (physicien et auteur des livres *Au bout du pétrole* et *L'avenir du Québec passe par l'indépendance énergétique*), Christian Simard (Nature-Québec), Steven Guilbeault (Équiterre) et Éric Darier (Greenpeace).

Le transport collectif... électrifié:

Si pour le transport collectif de moyenne et longue distance, le biogaz peut être une alternative viable au carburant diesel pour les autobus, ajoutés à un réseau de monorails électriques (voir étude de l'IREC), l'électricité représente la solution idéale pour le transport collectif urbain. C'est d'ailleurs pourquoi nous considérons que l'électrification de 100% de leur réseau de transport collectif pour 2025 telle que proposée par la Société de transport de Montréal (www.stm.info) représente la meilleure solution pour que le Québec se débarrasse de sa dépendance au pétrole, diminue ses émissions de gaz à effet de serre et crée des emplois durables Québécois.

Le transport individuel hybride, hybride rechargeable et électrique

Alors que le gouvernement promeut le transport au gaz naturel, le monde de l'automobile se dirige plutôt d'un pas rapide vers le transport individuel hybride, hybride rechargeable, électrique et vers les moteurs à essence et diesel plus écoénergétique.

Si le marché Nord-Américain est présentement à contre-courant, comme je l'ai souvent mentionné dans mes chroniques au *Devoir* et dans le cadre du tandem auto que Jacques Duval et moi faisons à l'émission *L'après-midi porte conseil* avec Dominique Poirier à la radio de Radio-Canada, le reste du monde avance TRÈS rapidement vers des véhicules hybrides et hybrides rechargeables telles que la Chevrolet

Volt, la Toyota Prius hybride Plug-In, la Ford Escape Plug-In, etc.

En outre, de plus en plus de camions de service hybrides et 100 % électriques seront bientôt mis en marché : la Ford Transit Connect électrique, la Toyota RAV4 électrique, etc. Le Québec pourrait ET DEVRAIT développer lui-même son créneau de petits camions électriques.

Grâce à l'expertise d'organisations aussi réputées que le Centre nationale de transport avancé (CNTA), l'Institut de recherche en électricité d'Hydro-Québec (IREQ), Novabus, PACCAR, Bombardier et bien d'autres, le Québec peut très bien développer ses propres autobus, trains et petits et moyens camions hybrides et électriques. Mais encore faut-il qu'il y ait une volonté affirmée des gouvernements du Canada et du Québec, ce qui ne semble pas être le cas présentement.

Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) devait présenter un plan et des budgets il y a plusieurs mois de cela. Pourtant, plutôt que de parler de transport électrique, le gouvernement parle de la « route bleue ». Il y a là de quoi s'inquiéter. □

LE BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT APRÈS 30 ANS

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, appelé plus brièvement le BAPE, a été créé en 1978 par le gouvernement du Parti québécois de M. René Lévesque et concorde avec l'adoption de la loi de la qualité de l'environnement. Il relève du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Le déroulement des audiences se fait en deux parties. La première est une période d'information dans laquelle le promoteur présente sommairement son projet suivi d'une période de questions du public. Pour que la deuxième partie ait lieu, il faut, dans un premier temps, que la société civile en fasse la demande par écrit auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et, dans un deuxième temps, que le ministre juge la requête acceptable. Cette dernière condition a été apportée en 1990 par le gouvernement libéral afin d'éviter des audiences jugées non pertinentes par celui-ci. Lors de la deuxième partie, une commission constituée d'un président et d'un ou deux commissaires est formée. Cette partie est elle-même divisée en deux périodes. Lors de la première période, le promoteur présente en détail son projet et les résultats de

* PhD génie physique. Chercheur en photonique

son étude d'impact sur l'environnement. Le public est invité à poser ses questions ou déposer des informations complémentaires. Cette période dure quelques jours, dépendant de la participation du public. Lors de la seconde période, les participants présentent leur mémoire.

La commission rédige ensuite son rapport et le remet au ministre du MDDEP qui a 60 jours pour le rendre public. À la lecture du rapport, le ministre du MDDEP fait sa recommandation. La décision de permettre ou pas le projet revient au conseil des ministres. Les recommandations de la commission sont donc purement consultatives.

Depuis plusieurs années, des porte-paroles des lobbys économiques n'ont cessé de critiquer la pertinence de l'existence du BAPE. L'un d'entre eux, M. André Caillé, ancien président d'Hydro-Québec, a toujours été contre l'organisme. Il a même considéré le BAPE comme un éteignoir et un empêchement au Québec de se développer. Il avait affirmé que: «l'organisme paralyse toute tentative de développement au Québec.» M. Caillé a toujours cru que cela devrait être le rôle des élus de décider de la pertinence des projets.

Pourtant, les commissions n'ont jamais été constituées par des écologistes, loin de là. Les membres sont issus du milieu universitaire, du milieu des affaires ou du milieu du droit. Certains présidents de commission ont même des liens étroits avec certains ministères même quand le promoteur est un ministère. En comparaison, les agences gouvernementales à saveur économique sont toutes gouvernées par des personnes provenant du milieu des lobbys économiques. Il serait temps que des représentants du milieu écologiste soient également représentés dans les agences concernant l'environnement.

Comme le montrent les résumés de certaines des audiences publiques concernant l'énergie, les commissions sont souvent complaisantes envers les promoteurs et acquiescent à leurs prétentions sans preuve. En plus, de ce fait, les recommandations des commissions ne sont pas souvent respectées par les promoteurs, qu'ils soient privés ou publics. Voici donc quelques brèves analyses de quelques audiences importantes de ces dernières années.

Audience publique sur le projet de la centrale à cycle combiné du Suroît à Beauharnois par Hydro-Québec (2002-2003)

La centrale thermique au gaz à cycle combiné du Suroît, initialement planifiée par le Parti québécois, mais finalement abandonnée, a été remise sur les rails par le gouvernement libéral de Jean Charest en 2003. À cette époque, Hydro-Québec et le gouvernement étaient sérieusement infiltrés par le lobby du gaz. De fait, le président d'Hydro-Québec de l'époque, M. André Caillé, était un ancien président de Gaz-Métro. M. Thierry Vandal, l'actuel président d'Hydro-Québec, et président à l'époque d'Hydro-Québec Production était un ancien vice-président à la direction de Gaz Métro. M. André Boulanger, président d'Hydro-Québec Distribution était également un ancien de Gaz Métro. Le vérificateur général d'Hydro-Québec de l'époque, M. Michel Gourdeau, était aussi un ancien vice-président de Gaz Métro. Pour finir, le chef de cabinet du premier ministre de l'époque, M. Stéphane Bertrand, était aussi un ancien vice-président de Gaz Métro. Et à l'époque Hydro-Québec possédait 41 % des actions de Gaz Métro.

Ce projet, mis en place afin de répondre une prévision de précarité d'approvisionnement, allait complètement à l'encontre des objectifs du Québec en matière de réduction des GES (gaz à effet de serre). À elle seule, la centrale allait aug-

menter les émissions de GES du Québec de 4 % ! De plus, à cette époque, plusieurs projets de centrales thermiques au gaz étaient dans les cartons d'Hydro-Québec.

Le principal argument en faveur du projet était qu'en produisant de l'électricité au Québec avec du gaz naturel et en la vendant aux États-Unis, on allait réduire les émissions globales de GES, car, aux États-Unis, les centrales thermiques fonctionnent majoritairement au charbon. Pourtant aux États-Unis, même si l'on construit également des centrales thermiques au gaz, jamais une centrale n'en a fait fermer une autre pour raison de pollution. Dans son rapport, la commission a timidement cautionné, et au conditionnel, l'argument d'Hydro-Québec sans exiger aucune preuve scientifique.

Plusieurs participants ont interpellé Hydro-Québec sur son manque de vision au sujet de l'énergie éolienne. Les ingénieurs présents ne croyaient pas en ce type d'énergie pour le Québec parce que, selon eux, le prix de vente de l'électricité n'y est pas assez élevé. De plus, ce type d'énergie est intermittent et donc, selon eux, non fiable. Pourtant, comme le soulignaient plusieurs intervenants, le Québec est l'endroit idéal pour produire de l'électricité à partir de l'énergie du vent. Premièrement, les ressources en vent y sont très abondantes et deuxièmement la flexibilité de l'hydroélectricité permet un mariage parfait avec l'éolien. Les centrales thermiques ne permettent pas cette souplesse, car elles doivent fonctionner 24 heures sur 24. Cela n'a pas empêché la commission de cautionner les affirmations d'Hydro-Québec et d'ignorer l'énergie éolienne comme source crédible de production d'électricité.

Pourtant, plusieurs parcs éoliens ont été mis en service depuis cette période. Le parc éolien de Murdochville, d'une

puissance de 108 MW a été mis en service en 2005. Le parc de Baie-des-Sables d'une puissance de près de 110 MW a été mis en service en 2006. Le parc d'Anse-à-Valleau, d'une puissance de 100 MW a été mis en service en 2007. Pour finir, le parc éolien de Carleton d'une puissance de 110 MW a été mis en service en 2008.

Aujourd'hui, la crédibilité de l'énergie éolienne au Québec n'est plus à démontrer. Mais nous sommes encore en droit de nous demander pourquoi le gouvernement Charest limite à seulement 10 % l'éolien dans son portefeuille de production d'électricité alors que des pays comme le Danemark en sont déjà à plus de 24 %!

À la vue des émissions de GES que le projet d'Hydro-Québec générerait, la commission n'a pu souscrire à la mise en œuvre du projet. Elle considérait que son autorisation devrait être conditionnelle à la démonstration claire qu'il ne compromet pas les engagements du Québec en regard du protocole de Kyoto. Pourtant, le gouvernement décida d'aller quant même de l'avant et signa le décret autorisant le projet. Il n'a fini par reculer qu'après une longue lutte populaire. C'est une manifestation monstre organisée par la coalition Québec-Vert-Kyoto98 qui a fini par faire reculer le gouvernement. Quelque temps plus tard, M. André Caillé démissionnait de la présidence d'Hydro-Québec et était remplacé par M. Thierry Vandal.

Le gouvernement a demandé à la Régie de l'énergie de se prononcer sur le projet et la conclusion de son rapport fut particulièrement ambiguë: «pas indispensable», mais «souhaitable»! Six ans plus tard, on attend toujours de voir se concrétiser cette soi-disant situation de «précarité» des approvisionnements en électricité...

Audience publique sur la centrale de cogénération de Bécancour par TransCanada Energy Ltd (2004)

La centrale thermique de Bécancour est une version amoindrie de celle du Suroît. Elle a été qualifiée de centrale de cogénération, car elle devait fournir de la vapeur à deux compagnies, soient Norsk Hydro et Pioneer.

Lors des audiences, le promoteur, TransCanada Energy Ltd, affirmait que la centrale de Bécancour permettrait une réduction des émissions de GES de 210 000 tonnes du fait de son statut de cogénération. En réalité, son implantation en 2007 a engendré une augmentation des émissions de GES de 1,4 million de tonnes de GES soit d'environ 1,7 % des émissions totales du Québec.

Dans son rapport, la commission était d'avis qu'un tel projet polluant n'était pas justifié et que d'autres options devraient être envisagées. Elle estime que peu d'emplois permanents seraient créés par l'exploitation, que le recours à une centrale de cogénération déroge à l'intention, exprimée dans le Plan d'action québécois sur les changements climatiques, de restreindre l'usage des centrales thermiques déjà présentes au Québec et que le choix de retenir la filière thermique pour répondre à la croissance de la demande en électricité équivaut à accorder un caractère quasi permanent à une solution qui en principe n'est pas privilégiée.

La commission conclut que la centrale correspond à un choix de dernier recours dans la stratégie québécoise de réduction des GES et que ce choix ne se justifie que si toutes les autres possibilités ont été épuisées. Or, la démonstration n'a pas été faite à ce jour. La commission privilégie l'efficacité énergétique dans le processus de sélection des projets devant satisfaire la demande québécoise en électricité. De

plus, la commission reconnaît que le chauffage au gaz n'est pas une solution de développement durable.

Malgré cela, M. Robert Tessier, alors président de Gaz Métro, ne s'est pas empêché d'affirmer qu'«utiliser l'électricité pour le chauffage est une aberration économique et environnementale. C'est là une des grandes erreurs stratégiques du Québec». Selon M. Tessier, l'électricité devrait être réservée à des utilisations plus stratégiques, comme l'éclairage et l'alimentation des moteurs, ou plus rentables, comme l'exportation.

De plus, lors des audiences, M. Robert Tessier avait affirmé au sujet de la construction de la centrale de Bécancour que le gaz était un passage obligé et que les impacts sur l'économie du Québec seraient très douloureux, si le projet de Bécancour ne se réalisait pas.

Malgré tous les avis négatifs de la commission du BAPE, le gouvernement est allé quand même de l'avant en créant un fiasco pour Hydro-Québec (plus de 10 cents/kWh) et pour l'environnement. En 2007, la compagnie Norsk Hydro ferme ses portes et la centrale thermique perd un de ses deux partenaires. Comme les écologistes l'avaient prédit, la centrale thermique de Bécancour est un désastre financier. En 2008, Hydro-Québec a dû verser 150 millions de dollars pour arrêter la production d'électricité de la centrale, car elle coûtait plus cher à produire qu'à vendre. La somme à déboursier pour 2009 sera de l'ordre de 190 millions de dollars. Au début de 2009, M. Tessier a été nommé président du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec par le premier ministre Jean Charest. Probablement pour ses qualités de visionnaire.

Audience publique sur le projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes (2007)

La société en commandite Rabaska constituée des entreprises Gaz Métro, Gaz de France et Enbridge projetait de construire un terminal méthanier à Lévis. Le but est d'importer et d'expédier environ 500 millions de pieds cubes de gaz naturel par jour.

Fait assez inusité, bien avant la tenue des audiences, le ministre de l'Environnement de l'époque, M. Claude Béchard (auprès de qui le BAPE se rapporte) et le premier ministre ne se sont pas gênés pour afficher publiquement leur appui au projet. L'ancien ministre de l'Environnement, M. Thomas Mulcair, s'est même fait congédier pour s'y être opposé.

Lors de cette audience, une des tactiques utilisées par le promoteur a été de présenter un nombre important de mémoires en faveur du projet. Selon des statistiques effectuées par le GIRAM (Groupe d'Initiatives et de recherches appliquées au milieu) sur les mémoires déposées, 66 % étaient en faveur du projet. Par contre, le nombre moyen de pages des mémoires en faveur n'était que de 2,6 pages alors que le nombre moyen de pages des mémoires des opposants était de 9,5 pages. Cela semble indiquer que des mémoires de type pamphlet préécrits ont été utilisés. Une grande partie des mémoires favorables provenaient d'entreprises affiliées à la chambre de commerce de Lévis.

Lors de ces audiences, la commission répétait servilement ce qu'affirment le prometteur et le gouvernement du Québec sans vérification. Comme en étant d'avis que la venue d'installations de gaz naturel liquéfié au Québec constituerait une diversification des sources d'approvision-

nement gazier et aurait l'effet de renforcer la sécurité énergétique du Québec.

Ou encore en rapportant le credo du promoteur sur la réduction magique des émissions de GES par l'importation de gaz naturel liquéfié, sans aucune garantie ou preuve. Ou encore en reprenant les souhaits du gouvernement libéral que le système de redevances prévu dans le Plan d'action 2006-2012 du Québec en matière de changements climatiques serait apte à assurer les avantages potentiels de la substitution du gaz naturel à des combustibles à plus haute teneur carbonique. Et finalement en répétant un des arguments du promoteur selon lequel le gaz naturel commence à manquer dans l'Ouest.

Pourtant lors de l'audience publique, un directeur de l'Association canadienne du Gaz informait la commission que les ressources disponibles dans l'Ouest canadien étaient estimées à environ 70 ans! De plus, dans une réponse à la commission, un représentant du ministère des Ressources naturelles du Canada disait que le fait que les réserves de gaz de l'Ouest étaient actuellement estimées à 8 ou 9 ans n'était pas préoccupant, car, selon lui, chaque année une quantité équivalente au gaz consommé est découverte.

Pour finir, voici une dernière preuve de la crédulité de la commission: à la fin de 2008, la compagnie Kitimat LNG inc. a reçu l'autorisation gouvernementale de construire un terminal méthanier en Colombie-Britannique afin d'exporter du gaz naturel liquéfié vers le marché asiatique. Étrange décision d'affaires s'il restait si peu de gaz naturel dans l'Ouest canadien...

Audience publique sur le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine (2009)

Hydro-Québec propose la construction d'un complexe hydroélectrique d'une puissance de 1 550 MW pour un coût total évalué à 6,5 milliards de dollars en noyant 279 km² de milieu naturel.

Alors que les audiences n'avaient pas encore débuté, Hydro-Québec avait déjà versé 12 millions de dollars à la MRC de Minganie, dont 6 millions remboursables si le projet d'Hydro-Québec était abandonné. Tout cela avant même le commencement des travaux, avant les études d'impact du projet et dans le seul but d'acheter la coopération des élus municipaux et afin que la MRC permette «la mise en place de programmes et d'initiatives destinés à favoriser l'acceptation sociale et l'intégration du Projet Romaine dans son milieu d'accueil».

Dans son rapport, la commission banalise la destruction d'écosystèmes partageant l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à savoir que l'ampleur du projet justifie que la perte de 649 ha de tourbières soit compensée par un plan de conservation visant les milieux humides d'intérêt écologique sur le territoire de la MRC de Minganie, proposé par le ministère, ou d'une contribution pour la conservation d'un de ces milieux. La commission est donc d'avis qu'empêcher de détruire certains milieux humides compense le fait d'en détruire d'autres!

La commission acquiesce ensuite servilement au rejet d'Hydro-Québec des options d'énergie renouvelable. Toutefois, lorsque la commission a demandé à Hydro-Québec d'élaborer son offre sur les options possibles au

projet de la Romaine, Hydro-Québec a répondu en... une page et demie! Sans même parler de l'énorme potentiel en efficacité énergétique. Voici l'intégralité de cette réponse :

Étude de variantes énergétiques

À la demande de la Commission, nous présentons une mise au point sur l'analyse des variantes du projet de la Romaine tel que requis par les directives et la commission conjointe d'examen.

Le métier principal d'HQP est l'hydraulique. Dans ce cadre, les variantes au projet de la Romaine seraient d'autres aménagements hydroélectriques. Cependant, le projet de la rivière Romaine est aujourd'hui le plus intéressant sur les plans économique, environnemental et social.

Les variantes présentées dans l'étude d'impact ont consisté à optimiser la position des centrales (au pied des barrages ou en aval de ces derniers). Ceci, en vue de déterminer la solution la plus acceptable du point de vue environnemental et la plus rentable. La solution en aval des barrages a été retenue pour les quatre aménagements.

Les autres filières

Hydro-Québec Production a analysé sommairement les solutions de remplacement à l'aide d'autres filières à partir de ses connaissances et des activités de vigie qu'elle maintient continuellement sur ces filières. Les résultats sont les suivants :

Énergie éolienne

HQP considère que cette dernière ne peut pas offrir le même service que la Romaine, donc elle n'a pas été considérée comme solution de remplacement. Néanmoins, HQP est participante à l'intégration des parcs éoliens qui desservent Hydro-Québec Distribution en fournissant au distributeur les services d'équilibrage. (L'énergie éolienne

représente un complément intéressant au système hydroélectrique de base du Québec, mais elle ne saurait remplacer les projets hydroélectriques viables.)

Thermique (gaz, charbon et nucléaire)

Ces filières, qui pourraient constituer des variables au niveau des produits (énergie et puissance), ne sont pas des filières qui jouissent d'une acceptation sociale au Québec. Seule la centrale de Gentilly 2 fera l'objet d'une réfection majeure pour prolonger sa vie utile d'une trentaine d'années.

Géothermie

Pour produire de l'électricité à partir de la géothermie utilisant la technologie existante, il faut avoir une nappe aquifère avec une température moyenne de 200 degrés Celsius ou plus, située à une profondeur raisonnable (jusqu'à quelques milliers de mètres) et ayant un volume d'eau suffisant. Au Québec, aucune nappe aquifère ayant ses caractéristiques n'a été répertoriée. La géothermie ne peut donc être considérée comme un moyen de produire de l'électricité au Québec.

Néanmoins, HQD a entrepris la promotion de la géothermie résidentielle pour le chauffage qui constitue l'une des mesures importantes d'efficacité énergétique.

Solaire

Cette filière n'offre pas un produit équivalent au projet Romaine. En effet, les panneaux photovoltaïques ne produisent de l'électricité que lorsqu'il y a du soleil. Au Québec, la pointe de la demande est due au chauffage des locaux et arrive à la fin des après-midis des journées très froides de l'hiver. Pendant ces périodes, il n'y a pas de soleil et par conséquent la production des panneaux photovoltaïques est nulle. Le coût de production de l'électricité d'origine PV est, pour les conditions d'ensoleillement de la vallée du Saint-Laurent, de l'ordre de 20 à 40¢/kWh.

Pourtant, il y a quelques années, le gouvernement libéral a refusé une proposition de 3 000 MW d'éolien de la compagnie Siemens, sur le site de la baie James. Ce projet aurait produit 9 TWh à seulement 6 cents/kWh, alors que le coût du kWh pour le projet la Romaine est de 9,2 cents. Ce projet aurait créé un minimum de 600 emplois directs pendant 7 ans et plus de 2 000 emplois permanents dans des secteurs connexes.

La commission concluait qu'il serait opportun que le gouvernement prévoie, dans son plan de développement économique des ressources du Nord québécois, la protection de milieux analogues à ceux visés par les grands projets. Ainsi, simultanément au développement hydro-électrique, des rivières pourraient faire l'objet d'une protection patrimoniale. Dans son budget 2009-2010, le gouvernement Charest prévoit installer pour 14 000 MW d'énergie hydroélectrique et renouvelable d'ici 2035. Il y a fort à parier que la recommandation de protection sera totalement ignorée.

Audience publique sur le développement durable de l'industrie du gaz de schiste (2010)

Dans l'année 2010, l'exploration des gaz de schiste au Québec par un nombre grandissant d'entreprises dérange de plus en plus et rencontre une vive opposition par la population. En réaction à la contestation, le ministre de l'Environnement Pierre Arcand annonce la tenue d'audiences publiques sur le dossier de l'exploration et l'exploitation de gaz de schiste. Le mandat de la commission est limité à proposer un cadre de développement et des orientations pour un encadrement légal et réglementaire. La commission n'a donc aucun mandat afin d'évaluer la pertinence de l'exploitation des gaz de schiste.

Le délai que disposait la commission pour donner son avis est ridiculement court. Quatre mois pour encadrer l'industrie. Cela a fait en sorte que la plupart des réponses des demandes d'information de la commission et des participants sont arrivées environ une semaine avant la date limite de remise des mémoires. Lors d'une audience régulière, une documentation exhaustive est disponible. Celle-ci est fournie par le promoteur. Dans le cas de ces audiences, l'unique documentation préalablement disponible consistait en fichier PDF d'une trentaine de pages! Cela montre bien l'improvisation du processus.

Avant la tenue des audiences, une dizaine d'anciens commissaires au BAPE ont publié une lettre dénonçant le manque de temps et de ressources pour susciter un réel débat public rigoureux et crédible. Selon les auteurs de la lettre, il aurait fallu un minimum d'un an pour mener une véritable enquête. De plus, l'analyse de certains dossiers peut prendre jusqu'à 18 mois si l'information de base est initialement inexistante. Ce qui est le cas pour le dossier du gaz de schiste. Mais le ministère de l'Environnement en a décidé autrement.

Pendant la première partie des audiences, les experts ont été très souvent incapables de répondre aux nombreuses questions posées par le public et la commission. L'industrie est relativement jeune et garde farouchement les détails techniques de la production du gaz. Les différents ministères impliqués n'ont pas l'expertise requise pour être à même de bien évaluer la production.

Pendant ce temps, aux États-Unis, l'Environmental Protection Agency (EPA), a lancé une vaste enquête nationale au printemps dernier et elle prévoit déposer son rapport à la fin 2012. Alors comment une commission québécoise

aux ressources limitées pourrait donner un quelconque avis sur cette industrie en seulement quatre mois!

Pour illustrer le manque de ressource et de temps dont dispose la commission pour répondre aux questions du public, le groupe MCN21 a posé un certain nombre de questions relatives aux risques économiques et environnementaux. La plupart de ces questions sont restées sans réponses comme le montre la liste suivante :

1. Incidences économiques de l'exploitation des gaz de schistes

- Études économiques démontrant les incidences de divers scénarios de redevances qui pourraient être mis en place par les autorités gouvernementales. Aucune réponse.
- Systèmes de redevances dans les états et/ou provinces où des sites de production de gaz de schistes sont en opération. Aucune réponse.
- Études économiques en support (justifiant) à la mise en opération accélérée de l'exploitation des gaz de schistes. Aucune réponse.
- Études économiques en support (justifiant) à la mise en opération différée de l'exploitation des gaz de schistes. Aucune réponse.
- Études économiques relatives aux incidences sur les prix obtenus par Hydro-Québec dans ses exportations hors frontière sur ses marchés limitrophes (Vermont, New York, Maine, Ontario), selon les scénarios de mise en exploitation accélérée et/ou différée du gaz naturel provenant des gaz de schistes. Aucune réponse.

- Études économiques relatives aux incidences sur la mise en chantier, la construction ainsi que sur la mise en service de nouvelles centrales hydroélectriques, selon les scénarios de mise en exploitation accélérée et/ou différée du gaz naturel provenant des gaz de schistes. Aucune réponse.
- Études montrant l'incidence des activités d'exploitation des gaz de schiste sur les retombées économiques du tourisme.

Non seulement nous n'avons reçu aucune réponse associée à cette question, mais cette question n'a jamais été posée par la commission. Nous avons juste à penser à l'impact qu'a eu le déversement de pétrole dans le golfe du Mexique sur le tourisme de la Louisiane.

- Études montrant l'incidence des activités d'exploitation des gaz de schiste sur les prix des propriétés. Aucune réponse.

2. Approvisionnement et tarification du gaz naturel

- Cartographie du réseau de transport du gaz naturel en Amérique du Nord. Aucune réponse.
- Processus d'approvisionnement (procédure d'appel d'offres, ententes gré à gré, stockage...) des distributeurs de gaz naturel au Québec dans leur obligation de desservir les clients de leurs marchés respectifs. Aucune réponse.
- Sources et volumes annuels d'approvisionnement des distributeurs de gaz naturel au Québec durant les 10 dernières années. Aucune réponse.
- Documents, rapports, études... présentant le volume de consommation de gaz naturel en Amérique du Nord

durant les 10 dernières années, présentant la disponibilité de la ressource sur ce territoire et quant aux prix pratiqués dans divers marchés (Texas, Californie, Pennsylvanie, Ontario, Québec...), prix ventilé en fonction de la consommation industrielle, commerciale et résidentielle. Aucune réponse.

3. Profil et bilan énergétique du Québec

- Documents, rapports, études, projections... quant aux incidences/effets/impacts de l'utilisation du méthane provenant des gaz de schistes sur le bilan énergétique du Québec. Aucune réponse.
- Documents, rapports, études... présentant le profil énergétique actuel, au Québec, selon la source d'énergie utilisée et en fonction des utilisateurs finaux, un profil détaillé ayant une unité de mesure commune (p. ex. Tep, Joule...). Aucune réponse.
- Études démontrant les incidences/effets/impacts de la mise en opération accélérée de l'exploitation des puits de production de gaz de schistes sur le profil énergétique du Québec. Aucune réponse.
- Incidences sur la construction et la mise en service de nouvelles centrales hydroélectriques, selon les scénarios de mise en exploitation accélérée et/ou différée du gaz naturel provenant des gaz de schistes au Québec. Aucune réponse.
- Incidences sur l'approvisionnement en électricité, pour les besoins à venir au Québec, dans la perspective de la mise en service de centrales de production d'électricité alimentées au gaz naturel provenant des gaz de schistes. Aucune réponse.

4. GES et substitution des hydrocarbures par le gaz naturel

- Documents, rapports, études... en support à l'énoncé tenu par la représentante du MDDEP, lors de la séance du 4 octobre, à l'effet que la mise en exploitation des gaz de schistes augmenterait le bilan GES du Québec de 15 %.

RÉPONSE DES COMMISSAIRES DU BAPE: «La réponse à cette question sera fournie dans les plus brefs délais dans une mise à jour des présentes».

- Documents, rapports, études... en support à l'énoncé tenu par la représentante du MDDEP, lors de la séance du 4 octobre, à l'effet que l'utilisation des hydrocarbures pour le transport routier représente 25 % de l'utilisation totale des hydrocarbures au Québec. Aucune réponse.
- Documents, rapports, études, coût, conclusions... relatives au programme de substitution des hydrocarbures par le gaz naturel tel que mis en œuvre par le MRNF au cours des trois dernières années et tel que relaté par le représentant du MRNF lors de la séance du 4 octobre. Aucune réponse.

Conclusion

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a perdu considérablement de son lustre au fil du temps et sert plus souvent les intérêts économiques qu'environnementaux. Sur les dossiers importants, le gouvernement et les entreprises privées ne suivent que très rarement les timides recommandations du BAPE. Pourtant selon M. Jean Baril auteur du livre *Le BAPE devant les citoyens*, celui-ci jouait, à sa création en 1978, un rôle novateur et inspirait, dans le milieu écologiste, l'espoir d'un réel développement durable au Québec.

Les intervenants individuels dépensent souvent beaucoup d'énergie et de temps aux audiences et voient souvent leur travail rejeté ou ignoré dans les conclusions des commissaires ou dans l'ignorance de leurs recommandations. Comme si leur avis ne valait pas grande chose face à celui du promoteur.

Un des problèmes du mode de fonctionnement du BAPE est son aspect local et particulier qui ne considère souvent pas l'aspect global de la question. Il devrait se tenir plus de consultations publiques sur des thèmes génériques comme la production porcine. Plusieurs thèmes gagneraient à être traités avec une vision globale comme le développement du transport en commun au Québec ou le développement de parcs éoliens. Ces enquêtes devraient prendre le temps nécessaire à leur réalisation.

Nous avons souvent l'impression que les décisions et l'acceptation des projets sont prises d'avance peu importe les avis du public et les recommandations du BAPE. Le BAPE est devenu soit un faire-valoir des promoteurs en reprenant sans questionnement leurs affirmations, soit un passage pseudodémocratique obligé, mais sans conséquence réelle. Les travaux des promoteurs débutent parfois même avant la sortie des conclusions du BAPE. Tout cela contribue au désabusement collectif face à nos décideurs dans lequel le Québec s'englué.

Le BAPE a beaucoup contribué dans le passé à protéger la démocratie environnementale. Il ne le fait plus. Il est donc temps de rajeunir cette institution en lui donnant à nouveau les moyens de ses ambitions et non pas de le rendre impotent, comme les recommandent certains «visionnaires». □

HISTOIRE DE L'ÉNERGIE AU QUÉBEC : DU PROJET MAÎTRES CHEZ NOUS AU VOL DU SIÈCLE

Le dossier du gaz de schiste et des hydrocarbures sur le territoire du Québec est le tout dernier chapitre d'une longue saga énergétique où les intérêts particuliers se sont confrontés à l'intérêt collectif. Afin de mieux comprendre d'où nous venons collectivement dans ce dossier, faisons un retour historique. Vous pourrez ainsi constater que nos élites n'ont pas toujours travaillé dans l'intérêt du peuple du Québec, comme nous pouvons le constatons avec horreur de façon on ne peut plus évidente aujourd'hui.

Rappelons que même Thomas Edison, célèbre inventeur américain, s'est vu mettre des bâtons dans les roues lorsqu'il a offert d'électrifier la ville de New York à ses frais afin de démontrer l'intérêt de l'éclairage électrique. Malgré des pressions, menaces et autres tactiques de la part du lobby du gaz, celui-là même qui contrôlait l'éclairage à travers le monde, Edison réussira son pari. Conséquence ? On apprendra plus tard que des gens engagés par le lobby gazier mettront le feu à son atelier en guise de représailles !

Tiré du site d'Hydro-Québec :

* * Président de Maîtres chez nous 21^e siècle

1884-L'électricité supplante le gaz !

Avec l'appui et la complicité du sénateur J. Rosaire Thibodeau, puis du financier et courtier montréalais Rodolphe Forget, la société américaine Royal Electric Company jette les bases de son empire à Montréal. À force d'intrigues et de manœuvres douteuses, elle finit pas évincer totalement le gaz comme mode d'éclairage des rues. Ainsi, à compter de 1889, l'éclairage électrique s'étend à toute la ville. Devenue un monopole, la Royal Electric Company impose des conditions qui en font rapidement une entreprise très prospère, mais détestée du public.

1892-Les tramways électriques font leur apparition à Montréal

Les premiers tramways électriques sillonnent les rues de Montréal. Ils remplacent les tramways tirés par des chevaux qui existaient depuis 1861. D'autres villes du Québec adoptent également ce mode de transport en commun, notamment les villes de Québec, de Trois-Rivières et de Sherbrooke. Le plus célèbre des «p'tits chars électriques» est sans doute celui qui, pendant des années, a transporté des milliers de Québécois et Québécoises depuis Québec jusqu'au lieu de pèlerinage de Sainte-Anne-de-Beaupré.

1906-Le «modèle ontarien» trouve preneur au Québec

Au tournant du XX^e siècle, un fort courant de municipalisation des réseaux de distribution d'électricité se dessine en Ontario. Le 14 mai 1906, Adam Beck, homme d'affaires averti et politicien influent, fait adopter par la législature ontarienne une loi qui crée Hydro Electric Power Commission of Ontario (HEPCO) ou Ontario Hydro. Au départ, le modèle d'organisation est simple: la production de l'électricité est laissée au secteur privé, le transport est assuré par la Commission, et la distribution est prise en charge par les municipalités. Le «modèle ontarien» trouve preneur au Québec; en effet, plusieurs villes choisissent de municipaliser les services d'électricité sur leur territoire. Nombre d'entre elles accepteront l'offre d'achat d'Hydro-Québec, à compter de 1963, mais les neuf villes suivantes

préféreront conserver leur réseau municipal de distribution: Alma, Amos, Baie-Comeau, Coaticook, Joliette, Jonquière, Magog, Sherbrooke et Westmount.

La marche vers l'étatisation

1930-1944 *Survol*

Les entreprises d'électricité sont prospères, mais leur image auprès du public n'est pas très reluisante. Des chefs de file du monde politique et des milieux universitaires dénoncent avec force les abus dont elles se rendent coupables: tarifs élevés, service de piètre qualité, profits exorbitants, pratiques comptables douteuses, refus de desservir adéquatement les milieux ruraux, arrogance face aux tentatives du gouvernement pour réglementer le commerce de l'électricité. Dans un geste des plus courageux, le premier ministre, Adélard Godbout, décide d'exproprier les actifs électriques et gaziers du puissant monopole que constitue la Montreal Light, Heat and Power. Il en confie la gestion à une société d'État: la Commission hydroélectrique de Québec. Le 14 avril 1944, on assiste à la naissance d'Hydro-Québec.

« Maîtres chez nous » ou la naissance d'un projet de société

1933: un premier « Maîtres chez nous »

Nous sommes en 1933, en pleine dépression. Les hommes, les femmes et les enfants du Québec vivent de bien durs moments. Si, à la campagne, on réussit en général à mieux s'en sortir grâce à l'agriculture, dans les villes la situation est beaucoup plus difficile. Il n'y a que peu de travail et les conditions sont souvent insupportables.

Un mouvement de jeunesse naît, qui définit son orientation dans un *Manifeste de la jeune génération*, rédigé par MM. Pierre Dansereau, Paul Dumas, Gérard Filion, Dollard Dansereau, Pierre Asselin, et Roger Larose. Ces Jeunes-

Canada écriront (eh oui!) un manifeste dans lequel ils lanceront un appel à tous :

Nous faisons donc appel à la jeunesse, à toute la jeunesse de notre race : à la jeunesse universitaire, à la jeunesse des collèges et des écoles, à la jeunesse ouvrière, à la jeunesse agricole, à la jeunesse professionnelle. Que dans tous les domaines de la vie nationale le souci s'éveille, ardent, de reconquérir les positions perdues, de faire meilleur l'avenir. C'est à un vaste labeur : intellectuel, littéraire, artistique, scientifique, économique, national que nous, les jeunes, sommes conviés par les exigences de notre temps. Souvenons-nous que nous ne serons maîtres chez nous que si nous devenons dignes de l'être.

Ce texte sera publié en février 1933 dans *L'Action nationale*.

En 1935, le taux de chômage au Québec dépasse les 20 %. Au Canada, il est question d'un *New Deal* à la Franklin D. Roosevelt, dont des leaders de partout dans le monde s'inspirent aujourd'hui pour contrer la récession mondiale (même si, selon plusieurs économistes, la relance réelle soit plus due à la Seconde Guerre mondiale qu'à ces *New Deals*). Il est clair qu'une telle guerre ne saurait relancer l'économie mondiale d'aujourd'hui. Nous devons trouver d'autres solutions.

1936: Maurice Duplessis contre Adélard Godbout

Deux adversaires tenaces, M. Maurice Duplessis, qui s'était rendu célèbre grâce à sa capacité de faire face au Parti libéral de M. Taschereau, rongé par les scandales de pot-de-vin et autres et M. Adélard Godbout, successeur de M. Taschereau.

M. Godbout se trouvait évidemment pris dans une situation intenable. Il aura beau tenter de rompre avec l'adminis-

tration précédente en promettant de faire enquête et en formant un nouveau cabinet, l'Union nationale remportera la victoire. Ça n'est pas sans rappeler notre scandale des commandites fédéral qui amènera le Parti conservateur de M. Stephen Harper au pouvoir...

1944 : la nationalisation de l'électricité

Depuis dix ans, des politiciens du Québec exigeaient la nationalisation de l'électricité : MM. Philippe Hamel, Télésphore-Damien Bouchard, Wilfrid Hamel. Ce dernier fera inscrire au feuillet de la Chambre le projet de loi «établissant la commission hydro-électrique de Québec». Celui qui a finalement remporté la victoire contre M. Maurice Duplessis et l'Union nationale en 1939, le premier ministre Adélard Godbout, énumère les trois objets de la loi #17 : «1. Étatiser la *Montreal Light, Heat and Power Company Consolidated* et la *Beauharnois Power Corporation*; 2. Créer un système hydroélectrique provincial; 3. Instituer un vaste système d'électrification rurale».

S'ensuivront de nombreux débats sur le juste prix à payer pour acquérir ces entreprises, débat qui fait rage partout dans le monde, car ces mouvements de nationalisation ont eu lieu au Mexique dix ans auparavant concernant les hydrocarbures, en Ontario et un peu partout dans le monde.

D'ailleurs, il est important de noter que l'énergie en général et les hydrocarbures en particulier sont nationalisés dans la très grande majorité des pays! Les hydrocarbures entièrement privés comme au Canada et aux États-Unis sont une infime minorité...

Le retour de Duplessis

Peu après cette première étape vers la nationalisation de l'électricité au Québec reviendra au pouvoir M. Maurice Duplessis. Le mouvement connaîtra alors une longue traversée du désert. L'électrification rurale se fera à pas de tortue, l'industrialisation grâce à des ententes dans lesquelles nous céderons pour une bouchée de pain nos ressources naturelles. Il n'y a qu'à penser au fameux « 1 cent la tonne » pour le fer des mines du Québec. Et les ententes sur 99 ans (!) pour la main-mise sur ces ressources naturelles.

Bref, nous sommes colonisés.

Il est assez pathétique de constater, encore en 2009, que les ententes avec les compagnies minières restent du même ordre. M. Amir Khadir a dénoncé avec raison cet état de fait et le vérificateur général du Québec a confirmé cette situation. Il est à espérer que les gens du Québec se lèveront et feront entendre leur voix afin que les tarifs ridicules et l'absence de protection environnementale cessent.

Il était plutôt incroyable d'entendre le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, M. Claude Béchar, répondre à une question qui lui était posée sur cette situation inadmissible que, selon les compagnies minières, le Québec était un des meilleurs endroits au monde pour faire des affaires! Évidemment! Comment pourraient-elles penser autrement? Elles n'ont à peu près rien à payer, vident nos ressources puis s'en vont!

Réveillons-nous, bon sang!

1960: la Révolution tranquille

À la mort de M. Maurice Duplessis, le Québec progressiste qui n'en peut plus d'attendre, se réveille. C'est ainsi qu'en 1960, grâce à «l'équipe du tonnerre», le gouvernement de M. Jean Lesage est élu, marquant le retour des libéraux, absents du pouvoir depuis 1944. Il aura fallu 25 ans aux Québécoises et aux Québécois pour se sortir du joug de M. Maurice Duplessis et entrer finalement dans l'ère moderne.

Récemment arrivé en politique, un certain René Lévesque, venant du milieu des médias où il a travaillé comme journaliste, sera nommé ministre des Ressources naturelles. Et c'est de là que s'écrit l'histoire.

1962: l'élection référendaire

Beaucoup pensent que le Québec a connu deux référendums. En fait, il y en a eu trois, d'une certaine manière. Et le premier a porté sur la nationalisation de l'électricité.

En effet, en 1962, le gouvernement de Jean Lesage a décidé de déclencher des élections anticipées à cause de l'importance de la question posée aux Québécois. Ce qui avait débuté en 1944 sous le gouvernement de M. Adélard Godbout, avait été stoppé net par M. Maurice Duplessis, il le demandera solennellement aux Québécois.

M. Maurice Duplessis qui avait deux maîtres, la religion et l'entreprise privée, avait toujours vu d'un très mauvais œil la nationalisation de l'électricité. Il considérait le peuple du Québec comme ignorant et préférait faire venir s'installer des multinationales qui nous emploieraient plutôt que de nous laisser nous prendre en main. Bref, il ne croyait pas que nous en étions capables.

Et il n'était pas le seul.

Souvenons-nous de ce haut dirigeant du Canadien National à qui on avait demandé pourquoi il n'y avait pas de francophones à la haute direction. C'était au début des années soixante ; il avait répondu très candidement qu'il ne connaissait pas de francophones assez qualifiés pour faire le travail !

C'est pourquoi MM. Jean Lesage et René Lévesque ont conduit la campagne de 1962 sur la nationalisation de l'électricité. M. Jean Lesage a ainsi demandé aux gens du Québec : « Voulez-vous que nous devenions « Maîtres chez nous » ? »

S'il demandait cela, c'est parce que nombre d'entre nous souffrions de ce sentiment d'infériorité, de cette certitude d'être « nés pour un petit pain », d'être des « porteurs d'eau », bref de ne pouvoir être à la hauteur de la tâche.

En 1933, les Jeune-Canada affirmaient que nous ne saurions être maîtres chez nous que si nous en étions dignes. L'étions-nous ?

M. René Lévesque fera une tournée historique avec sa craie et son tableau noir pour expliquer comment nous pourrions y arriver, que nous devrions y arriver, en bref que *nous étions capables*.

Il le répétera comme un *mantra* pendant des semaines, jour après jour : « On est capable ! »

Pendant ce même temps, un jeune et brillant économiste au Parti libéral du nom de M. Jacques Parizeau se faisait expliquer par les grandes banques canadiennes que si le Québec nationalisait son électricité, elles ne prêteraient plus à son gouvernement ! Et pourtant, l'Ontario avait nationalisé son électricité bien avant nous !

De plus, dans de nombreuses régions du Québec, des représentants des compagnies privées pesaient de tout leur poids pour convaincre les populations locales qu'elles s'en iraient et que nous serions pris avec ces infrastructures, que nous ne serions précisément pas capables...

Mais grâce à des gens comme MM. Jean Lesage, René Lévesque, Jacques Parizeau, Adélard Godbout et d'autres, le gouvernement de M. Lesage a été réélu triomphalement et le projet « Maîtres chez nous » de nationalisation de l'électricité a démontré qu'en effet nous étions capables !

...et l'histoire plus récente de notre énergie.

Quand je veux enterrer un problème, je crée une commission
– Georges Clémenceau

Voici une chronique de la gestion de l'énergie au Québec au cours des 15 dernières années, alors que nous célébrons le 15^e anniversaire du début du débat public sur l'énergie.

Ce débat majeur dans l'histoire du Québec devait marquer l'énergie pour les années à venir au Québec. Il ne l'a pas marqué, car on a mis de côté ou contourné à peu près toutes ses recommandations.

Quelques dates et moments importants

Milieu des années 1980 : Changement du mandat d'Hydro-Québec par Jacques Parizeau. De société d'État ayant à rendre des comptes au peuple du Québec, Hydro-Québec n'a désormais de comptes à rendre qu'au gouvernement et doit tendre vers une maximisation de ses profits à court terme. Autrement dit, Hydro-Québec va devoir penser selon une logique d'entreprise privée. Cela fera en sorte que l'as-

pect écologique et démocratique de la mission de la société d'État s'en retrouvera diminué de façon importante. Le président d'Hydro-Québec, M. Robert Boyd s'y oppose.

1995 : La Coalition pour un débat public sur l'énergie, dont le président de l'AQLPA, M. André Bélisle, était porte-parole, a pu convaincre les Québécois que nous n'avions plus besoin de nouvelles centrales électriques. Il était maintenant admis que des programmes efficaces d'économie d'énergie pourraient suffire à la demande pendant de nombreuses années, tout en ne nuisant ni à l'environnement ni aux finances publiques. Cette coalition fera naître le débat public sur l'énergie présidé par M. Alban D'Amours qui en viendra aux conclusions suivantes : ce qui doit primer toutes les autres formes d'énergie pour assurer l'avenir du Québec et de la planète ce sont *les économies d'énergie* et *l'efficacité énergétique*, suivis des *énergies vertes* telles que l'éolien, le solaire et toutes les nouvelles sources d'énergie vertes qui se développeront.

1997 : Hydro-Québec achète près de la moitié des actions de Gaz Métro (43 %). M. André Caillé, alors président de Gaz Métro, devient président d'Hydro-Québec. Dès lors, la destinée d'Hydro-Québec prendra un autre virage.

Avec des coupes drastiques dans la recherche et le développement, c'est la moitié des chercheurs de l'IREQ (Institut de recherche en électricité du Québec) qui seront ainsi « rationalisés ». Au moment où la recherche semble plus importante que jamais, cette décision semble pour le moins étrange.

Ventes de pans entiers d'Hydro-Québec au privé

Décret de M. Caillé : aucun nouveau projet ne sera mis en chantier si son énergie coûte plus de 3 cents/kWh. Ainsi,

la construction de centrales cessera brutalement; seuls les projets de minicentrales, privées, seront mis de l'avant.

Fin des programmes d'efficacité énergétique. Les budgets de l'agence d'efficacité énergétique seront d'ailleurs diminués radicalement.

D'aucuns diront publiquement quelques années plus tard que si nous sommes sur le point de manquer de capacité de production d'électricité, c'est principalement dû aux écologistes et aux premières nations qui se sont opposés à la construction des projets de barrages tels que Grande-Baleine et les minicentrales. Ce faisant, ils omettront de mentionner qu'en n'allouant que les projets de moins de 3 cents/kWh (ce qui est devenu à ce point à peu près impossible) et en coupant tout programme d'efficacité énergétique, M. Caillé et son équipe nous mènent tout droit vers un déficit de capacité! Lorsqu'on apprend par ailleurs que, dès leur arrivée, ils ont commencé à planifier les 12 projets de centrales au gaz naturel et le projet de port méthanier Rabaska, il y a lieu de se poser de sérieuses questions.

La loi 116

Plus tard, M. Lucien Bouchard développera, en collaboration avec M. André Caillé, la loi 116 qui divisera Hydro-Québec en trois entreprises distinctes: Hydro-Québec Production, Hydro-Québec Distribution et Hydro-Québec Transport. Dans ce contexte, ils soustrairont Hydro-Québec Production au contrôle de la Régie de l'énergie et priveront ainsi les Québécois de la possibilité de déterminer de manière indépendante des fournisseurs d'énergie, leurs véritables besoins. Hydro-Québec Production camouflera alors ses données dites confidentielles «sous prétexte de concurrence».

Ainsi, quelques mois à peine après le débat public sur l'énergie qui aura mené à la création de la Régie de l'énergie pour que les besoins énergétiques soient discutés de façon transparente et démocratique – entre autres à cause de la façon de faire trop secrète des dirigeants d'Hydro-Québec – on nous ramène dans le noir. Il nous faudra à nouveau nous fier aux dirigeants d'Hydro-Québec pour savoir «ce qui est bon pour nous». La plupart des politiciens ne connaissant rien au dossier de l'énergie, cela passera comme lettre à la poste.

2004 : le Suroît, un sursaut de conscience populaire

Objectifs	800 MW, 800 millions de dollars, 60 emplois permanents
GES ₂	2 400 000 tonnes de CO ₂ par an (soit 600 000 voitures en équivalence de CO ₂)
Émissions polluantes	Équivalent de 12 000 voitures

Le 23 décembre 2003, alors que tout le monde se prépare pour Noël, M. Stéphane Bertrand (ancien v.-p. de Gaz Métro et chef de cabinet du premier ministre M. Jean Charest) fait passer le décret autorisant la construction de la centrale du Suroît. Cette centrale, qui aurait été gérée par General Electric, aurait fonctionné au gaz naturel, ressource dont nous ne disposons pas au Québec, polluante et de plus en plus onéreuse.

La raison officielle de cette décision que véhiculera M. André Caillé est la suivante: nous allons manquer d'énergie très bientôt, car le niveau d'eau des barrages est trop bas selon les chiffres de la société d'État. Le seul hic est que la haute direction refuse de montrer ces chiffres. À l'hiver 2003-2004, prenant pour prétexte cette pénurie annoncée d'élec-

tricité, il demandera même aux gens du Québec de baisser leur thermostat pour bien nous faire comprendre que nous étions à la limite de nos capacités! Le «coup de la panne»...

À cette époque, une collègue d'université me révélait qu'un de ses professeurs de relations publiques aurait avoué à la classe à laquelle elle assistait que cet «appel» avait été préparé dès l'automne afin de créer un sentiment d'urgence et d'insécurité auprès de la population.

C'est effectivement un moyen éprouvé et très efficace de manipuler l'opinion publique...

Seul problème, l'appel fonctionna si bien qu'en une nuit tout le Québec a pu se rendre compte qu'en baissant tout simplement son thermostat, il pouvait économiser l'équivalent en production de la centrale du Suroît, et même plus!

Le débat fut féroce et dura de février à novembre 2004. Fait incroyable, lorsque M. Thomas Mulcair, alors ministre de l'Environnement, annonça la fin du projet du Suroît auquel il était lui-même opposé, on apprit que, à la suite d'un été particulièrement pluvieux, le niveau des barrages était «revenu» à une hauteur record et que le projet du Suroît n'était plus nécessaire!

Ainsi, si la construction avait commencé comme prévu dès le printemps 2004, nous aurions été pris avec une centrale polluante et émettrice de gaz à effet de serre de l'équivalent de 600 000 voitures par ans pour plus de trente ans alors que le problème s'est, selon les dires d'Hydro-Québec, résorbé de lui-même après quelques semaines de pluie... Quelle planification!

Il est très intéressant de noter que durant cette bataille que nous avons livrée, M. Thierry Vandal, en tant que vice-président d'Hydro-Québec, affirmait à tous ceux qui voulaient l'entendre que l'énergie éolienne ne pouvait pas fonctionner dans un climat nordique comme le nôtre et que le gaz naturel était *le* meilleur moyen de fabriquer de l'électricité. Ai-je besoin de rappeler qu'il avait auparavant été v.-p. chez Gaz Métro? Il est aussi bon de rappeler que le fournisseur de gaz naturel pour la centrale du Suroît aurait été Gaz Métro!

Quelques mois plus tard, M. Vandal prendra la place de M. Caillé à la tête d'Hydro-Québec. Une de ses premières déclarations publiques sera de dire que depuis 5 ans il avait compris que l'éolien était l'énergie de l'avenir au Québec, en pleine contradiction de ses positions antérieures.

Mais ce que peu de gens savent, c'est qu'au moment de lancer le Suroît, l'équipe de M. Caillé avait dans ses cartons 11 autres projets de centrales au gaz naturel... Heureusement, les Québécois ont gagné la bataille du Suroît et temporairement forcé le gouvernement – qui s'était pourtant prononcé contre ce genre de projet dans son programme politique – et Hydro-Québec à prendre le virage des énergies vertes.

Mais ce virage, mal amorcé par un gouvernement qui avait pourtant à l'époque les deux mains sur le volant, est en train de mener à un dérapage. Néanmoins, 11 des 12 projets sont morts. Un seul a survécu: celui de la centrale de Bécancour.

2004 : la centrale au gaz de Bécancour, l'affront à notre intelligence

Objectifs	Projet privé de 550 MW de <i>Trans-Canada Energy</i> , 600 millions de dollars prévus (1,4 milliards de dollars au final !), 50 emplois permanents.
GES	1 540 000 tonnes de CO ₂ (soit 350 000 voitures en équivalence de CO ₂)
Émissions polluantes	Équivalent de 8 000 voitures

Au moment où nous menions la bataille du Suroît, des citoyens de la région du Centre-du-Québec, opposés à la construction de la centrale de Bécancour et appuyés par notre coalition, tentaient d'informer et de mobiliser la population contre sa construction. Malgré nos appels à l'arrêt des deux projets dans toutes nos communications, les médias nationaux n'en avaient que pour le Suroît. De leur côté, le président de Gaz Métro, M. Robert Tessier, le maire de Bécancour, M. Maurice Richard et les représentants de la chambre de commerce locale ne cessaient de vanter les mérites de ce projet. Les médias de Trois-Rivières, totalement dépassés par les enjeux, prenaient pour argent comptant les propos du maire alors que notre message ne passait pas du tout et que les citoyens de la région semblaient ne s'intéresser qu'aux *jobs* à court terme, sans considération pour les enjeux économiques, de santé, écologiques ou quoi que ce soit d'autre.

Pour donner une petite idée du suivi des médias locaux dans ce dossier, un de leurs représentants, après des conférences de presse, une mobilisation nationale en juillet 2004, des visites médiatisées au conseil de ville et je ne sais quoi

encore, m'appela en 2005 afin de me poser des questions. Cette personne avait entendu parler qu'un projet de centrale du type du Suroît était sur le point d'être construit à Bécancour.

Je n'ai pu que lui répondre ceci: «Un projet? Mais la construction a débuté il y a un an déjà. Nous sommes allés à plusieurs reprises chez vous l'an dernier pour en parler et la plupart des médias de votre région ont dormi au gaz... Désolé, mais vous vous réveillez trop tard.» Fin de la conversation.

Cette centrale privée, dont le président de Gaz Métro disait que de ne pas la construire serait une «catastrophe économique», a donc été construite... et c'est sa construction qui s'est en fait révélée être une «catastrophe économique»! Lors du début des travaux par SNC-Lavalin en 2004, le prix que nous étions censés payer l'électricité était à 6,5 cents/kWh. Lorsqu'elle a ouvert ses portes en septembre 2006, nous la payions 10,5 cents/kWh, une augmentation de 75 % en deux ans!

Pour couronner le dossier Bécancour, à l'automne 2007, *soit un an seulement après son ouverture*, Hydro-Québec ira devant la Régie de l'énergie afin qu'elle autorise *l'arrêt de sa production*. Hydro-Québec se retrouve avec un surplus d'énergie, ce qui fait baisser son prix à l'exportation, et l'électricité que la société d'État achète de *Trans-Canada Energy (TCE)* est la plus chère de toutes ses centrales. La régie acquiescera à la demande, mais puisque le contrat avec TCE était de 20 ans, elle devra le compenser à hauteur de 150 millions de dollars en 2008 *pour qu'elle ne produise pas d'électricité*! En 2009, ce sera la même chose. Au total: 340 millions de dollars pour que cette centrale privée *ne produise pas d'électricité pendant deux ans*!

Bien que le coût du gaz naturel ait momentanément diminué, tous les pronostics sérieux prédisent que le prix des hydrocarbures remontera d'ici peu. D'ailleurs, dernièrement, une nouvelle entité, le Forum des pays exportateurs de gaz (FPEG) qualifié par les observateurs d'« OPEP du gaz naturel », vient d'être formée sous la *direction* de M. Vladimir Poutine, afin de hausser le prix de ce combustible.

Il est important de réaliser qu'il est plus que hasardeux de s'engager dans un contrat de 20, 30 ou 40 ans pour utiliser une ressource dont nous ne contrôlons ni le prix ni la distribution, surtout lorsque *tout indique* que ce prix augmentera inévitablement de beaucoup dans les années à venir. Les seuls qui ont à gagner dans ce genre d'entente sont les promoteurs et *ceux qui perdront inévitablement sont les gens du Québec.*

Imaginez-vous...

Imaginez-vous maintenant un instant dans quel marasme nous serions si M. Caillé avait réussi à construire ses *12 projets de centrales au gaz naturel.*

Imaginez: 12 fois les émissions de CO₂ d'une centrale du format de Bécancour (sans parler de l'exemple du Suroît qui en aurait émis 45 % de plus), nous aurions été affligés d'émissions comparables à l'ajout de 4 200 000 voitures supplémentaires sur nos routes!

Imaginez des prix d'électricité gonflés par le marché mondial du gaz, des compensations à coups de milliards annuellement et des problèmes de santé à la hauteur de l'augmentation de ces émissions.

Il ne faut pas oublier que, selon l'Institut national de santé publique, le *smog* a été à l'origine du décès d'environ 1500 personnes l'an dernier simplement dans la grande région de Montréal.

Nous serions devant un désastre social, économique et écologique sans précédent dans l'histoire du Québec.

Grâce à des *écologues* (sachant bien mieux compter que la fédération des chambres de commerce, Gaz Métro et l'Institut économique de Montréal voudraient vous le faire croire), des dizaines de milliards de dollars ont été épargnés au bénéfice des Québécois.

Rappelons-nous aussi que dans les années 1970, ce sont encore des *écologues* qui nous ont évité de nous retrouver avec toute une série de centrales nucléaires longeant le fleuve Saint-Laurent. Ça aurait été un autre désastre économique et écologique, comme le démontre l'expérience ontarienne. N'a survécu que Gentilly-2 (Gentilly-1 étant morte-née), à Bécancour aussi. Malheureusement, puisque le débat sur sa réfection n'a pas lieu, je suggère aux Québécois d'écouter la sagesse écologiste avant d'investir dans ce puits sans fond...

TAG : Cachez cette centrale qu'on ne saurait voir...

En 1993, Hydro-Québec a construit à Bécancour, à quelques centaines de mètres de la centrale nucléaire de Gentilly-2, une centrale d'appoint fonctionnant au kérosène. Son nom : TAG.

Cette centrale, construite au coût de 288 millions de dollars, fonctionne en moyenne de 30 à 40 heures par an. C'est ce qu'on appelle une centrale d'appoint, utilisée en période de

pointe seulement. Le kérosène, plus cher et polluant que le gaz naturel, rend cette centrale onéreuse à opérer.

Par un bel après-midi de juillet 2004, j'ai reçu un coup de fil pour le moins particulier. L'homme à l'autre bout du fil disait travailler à la centrale TAG et voulait me voir dès que possible afin de me transmettre des informations importantes en lien avec le projet Bécancour. Cependant, il insistait pour que cette rencontre ait lieu dans un endroit discret à Montréal, loin de la région de Bécancour. Bien que je ne comprenais pas trop pourquoi, j'ai acquiescé à sa demande et suis allé le rencontrer le lendemain.

Cet homme, dont je salue le courage et que je n'ai vu que cette seule fois, m'a alors raconté une histoire incroyable, la voici.

Lorsque sont apparus les nombreux projets de centrales au gaz naturel dans la foulée de l'arrivée de M. Caillé et de son équipe (qui viennent tous du milieu du gaz) à la présidence d'Hydro-Québec, une étude de faisabilité a été faite en 1999 par SNC-Lavalin afin de déterminer combien coûterait la transformation de cette centrale pour en faire une centrale au gaz naturel de cogénération.

Trois scénarios sont alors proposés : une conversion de base, une conversion standard ou une conversion majeure pour faire de la centrale TAG une centrale au gaz naturel à cycle combiné de pointe.

La solution la plus chère, qui est celle qui retient notre attention, se chiffre à 120 millions de dollars et ferait de cette centrale une centrale de pointe du même calibre et possédant à peu de choses près la même capacité de production d'électricité que la future centrale privée de Bécancour.

La logique aurait voulu, m'a-t-il dit, que cette centrale que nous avons déjà payée avec nos deniers publics soit transformée pour en faire une centrale fonctionnant à temps complet puisqu'il n'en coûtait pas beaucoup plus pour qu'elle soit fonctionnelle, comme le confirmait l'étude de faisabilité!

La suite dépasse l'entendement.

Quand a été annoncé le projet de construction de la centrale au gaz naturel privée de Bécancour, la haute direction d'Hydro-Québec a interdit aux employés de la centrale TAG de mentionner, dans le cadre de l'audience du BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement), la possibilité d'une alternative à la construction de la centrale de Bécancour que constituerait la transformation de la centrale TAG sous peine de congédiement!

Peu après, des inconnus sont débarqués à la centrale et ont ramassé tous les documents prouvant l'existence de cette étude. Malheureusement pour ces messieurs, il en est resté une copie, dans le fond d'un tiroir, qu'ils n'ont pas trouvée. Ce document, cette personne me l'a remise. J'ai fait vérifier son authenticité par des chercheurs de l'IREQ qui m'ont effectivement confirmé sa véracité.

C'est la première fois que sont révélées dans quelles circonstances j'ai pu mettre la main sur cette étude. Je crois que cette histoire révèle à quel point il semble y avoir quelque chose de pourri au royaume de la haute direction d'Hydro-Québec... Cette étude se trouve maintenant en lieu sûr.

En 2004, sans révéler ces circonstances troublantes, je suis apparu dans les médias au sujet de la possibilité de transformer la centrale TAG plutôt que de construire la centrale

privée de Bécancour. Lorsque les représentants d'Hydro-Québec ont été interrogés, leur réponse fut la suivante: le projet n'était pas à la hauteur de leurs standards environnementaux. Vérifications faites auprès de spécialistes, cet argument était totalement faux.

Que dire de plus?

Il est prévu que cette centrale nous coûtera au bas mot au moins 1,5 milliard \$ en compensation à TCE dans les dix prochaines années AFIN QU'ELLE NE PRODUISE PAS D'ÉLECTRICITÉ.

D'autres dates à retenir

29 juin 2004 (période de vacances): Hydro-Québec vend ses parts dans Gaz Métro (43 %) en majorité à SNC-Lavalin, sous sa valeur marchande. Il est important de rappeler que les hauts dirigeants d'Hydro-Québec touchent des primes liées aux profits de la société d'État.

5 juillet 2004, 10 h: la Régie de l'énergie rend sa décision sur le projet du Suroît: «Le projet n'est pas indispensable, mais il est souhaitable». Pourquoi rend-elle cette décision? Se fie-t-elle aux «informations» sur le niveau des barrages de la haute direction d'Hydro-Québec? Elle ne peut malheureusement plus remplir le mandat qui lui avait été confié après le débat public sur l'énergie, à cause de la loi 116.

5 juillet 2004, 14 h: M^{me} Monique Jérôme-Forget annonce à Bécancour le début de la construction de la centrale du même nom. Elle sera construite par SNC-Lavalin et le gaz naturel fourni par Gaz Métro (donc, en partie par SNC-Lavalin).

La bataille de Rabaska ou comment redevenir une colonie énergétique

Objectifs	Projet privé du consortium Rabaska formé par Gaz de France, Gaz Métro et Enbridge. 850 millions de dollars, 60 emplois permanents.
GES	125 000 tonnes, juste pour le processus de gazéification et 15 millions de tonnes pour les opérations totales de l'extraction à la consommation.

Le projet Rabaska est un projet d'importation de gaz naturel par bateau (méthanier) qui transporte du gaz naturel liquéfié jusqu'à un port où on transfère ce liquide et le regazéifie afin de l'envoyer par pipeline à l'intérieur du continent.

Il comporte une quantité impressionnante d'aspects négatifs.

Contrairement aux arguments des promoteurs *et* du gouvernement, l'importation de gaz naturel afin de remplacer celui qui nous est présentement fourni par l'Ouest canadien n'augmentera pas notre sécurité énergétique, mais plutôt notre insécurité, comme le démontre très clairement une étude de Gordon Laxer. De plus, le temps fera en sorte que nous découvrirons les véritables intentions des promoteurs. Alors qu'ils jurent leurs grands dieux que ce gaz ne vise qu'à remplacer le gaz de l'Ouest canadien qui viendrait à manquer, on découvre, lorsque Gazprom se montre d'accord avec Rabaska, que le but est de faire de ce port méthanier une porte d'entrée vers le marché américain.

Des espèces animales et végétales menacées, dont certaines uniques au monde, seront presque assurément mises en péril.

La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) sera « bulldozée » par un décret gouvernemental « considérant l'urgence d'agir », une urgence qui est actuellement reportée à 2017 ou 2020...

La sécurité des gens près du site est menacée par des conditions bien en deçà des critères américains.

Le département de santé publique de la région s'immiscera dans le débat et se montrera très sceptique face aux problèmes de santé publique liés à ce projet. Incroyablement, le ministre de la Région de Québec d'alors, M. Philippe Couillard, leur répondra que ce projet aiderait à financer les soins de santé! Un projet qui rend malade, mais dont les revenus permettent de soigner... Est-ce ce qu'on appelle cela être visionnaire?

La liste est trop longue pour énumérer toutes les raisons qui se dressent contre un tel projet. Vous pourrez trouver un portrait complet de ce dossier dans le livre *Rabaska, autopsie d'un projet insensé* qui a été principalement rédigé par Pierre-Paul Sénéchal et Gaston Cadrin avec la participation complémentaire des professeurs Michel Lessard (UQAM) et Bernard Dagenais (Université Laval).

L'éolien : un pas de plus vers la reprivatisation et la recolonisation de notre énergie

En 2004, lors du débat entourant la construction du Suroît, MM. Caillé et Vandal ne cessaient d'affirmer que l'éolien ne pouvait pas être exploité de façon viable au Québec à cause du climat trop froid et que le gaz naturel était *la* solution. Quelle ne fut pas ma surprise, lorsqu'une fois à la tête de la société d'État, j'ai entendu M. Vandal nous dire qu'il avait compris depuis des années que l'éolien était l'avenir! À

un de ces deux moments, il a menti. Et maintenant, alors que la planète prend la direction de l'éolien, Hydro-Québec invoque toutes sortes d'excuses pour ne pas s'y engager.

Lorsqu'Hydro-Québec accordera plus de 50 % à EDF (Électricité de France) sur le 2000 mégawatts d'appels d'offres, Louis-Gilles Francœur écrira avec raison que cette décision confirme notre statut de colonie énergétique. En effet, il est incroyable que cette société d'État française, qui n'a pas d'expérience en éolien, vienne développer son expertise et faire des dizaines de millions de dollars en profits sur notre dos ! Les chercheurs de l'IREQ veulent travailler dans l'éolien et c'est la haute direction qui ne veut rien entendre.

Il est incroyable qu'au moment où, partout dans le monde, le dossier du contrôle de l'énergie est le dossier qui prédomine, nous abandonnions ce contrôle à des intérêts particuliers et souvent étrangers. C'est une erreur historique monumentale.

Pour finir, je ne peux passer sous silence la décision irresponsable du gouvernement d'autoriser la construction des ports méthaniers Rabaska et Gros-Cacouna. Il était surréaliste d'entendre M. Béchard parler de projets strictement privés puis de voir ce dernier avec M. Jean Charest, premier ministre, et M. Medvedev de Gazprom, se serrer la main pour sceller l'entente. Ces deux projets d'importation de gaz naturel, qui ne vont qu'accroître notre dépendance envers cette énergie fossile importée, font la démonstration par quatre que nos élites politiques et économiques n'ont rien compris des leçons de MM. Lévesque et Lesage ou qu'elles se moquent du peuple québécois.

Il est plutôt ironique que l'on veuille s'approvisionner chez Gazprom qui a elle-même expulsé des compagnies étran-

gères quand elle perdait le contrôle de sa ressource et donc de son économie. De plus, elle a interrompu l'approvisionnement à l'Ukraine pour des motifs géopolitiques douteux. M^{me} Sophie Brochu a dit du projet Rabaska qu'il était dans les cartons depuis 10 ans. Est-ce la raison pour laquelle le gouvernement a fait vendre à Hydro-Québec ses actions dans Gaz Métro? Car si Hydro-Québec avait encore détenu des parts dans cette société, le débat aurait probablement été tout autre...

La réfection de Gentilly-2 **Promesses brisées**

Tout comme dans le dossier du Suroît où le Parti libéral s'était prononcé contre les centrales au gaz naturel avant d'accéder au pouvoir, dans sa plate-forme de 2003, juste avant les élections, M. Jean Charest envoie une lettre aux opposants de la réfection de la centrale de Gentilly-2 dans laquelle il écrit :

Sur le plan du développement énergétique, un gouvernement libéral entend tenir une enquête scientifique et indépendante. Le rapport de cette enquête devrait être publié au plus tard en 2006 et tenir compte des priorités du gouvernement libéral en matière d'environnement permettant entre autres d'atteindre les objectifs du protocole de Kyoto. Cette enquête priorisera les pistes d'avenir. [...] Le Parti libéral du Québec s'est prononcé contre le développement de l'énergie nucléaire.

Puis, en août 2008, M. Thierry Vandal et M^{me} Julie Boulet organisent une conférence de presse conjointe à Bécancour pour annoncer la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2. Présentant cette réfection comme un fait accompli, Hydro-Québec décide d'aller de l'avant malgré le désaccord de la population, les risques pour la santé, l'environnement, le non-sens économique, etc.

Voici un texte qui résume de nombreuses lacunes qui ont amené MM. Thomas Mulcair, Denis L'Homme, Jean-Claude Rocheleau, Richard Marois et moi-même à nous opposer à ce projet de réfection.

Gentilly 2: trop de questions sans réponse

Publié le 30 août 2008, *Le Soleil* - Point de vue

Thomas Mulcair, Daniel Breton, Denis L'homme, Jean-Claude Rocheleau et Richard Marois

Il y a quelques jours, Hydro-Québec et le gouvernement du Québec ont annoncé la réfection de la centrale nucléaire Gentilly 2. Cette annonce laisse néanmoins plusieurs questions sans réponse.

À ce jour, huit réfections de divers niveaux de réacteurs Candu (du type de celui de Gentilly 2) ont été faites. Voici six exemples bien documentés :

Pickering-A-1: La première réfection a prolongé la vie du réacteur de 10 ans. Une deuxième réfection a été faite et depuis, ce réacteur n'a fonctionné que 50 % du temps.

P-A-2: La réfection a prolongé sa vie de neuf ans. Fermé en 1997

P-A-3: La réfection a prolongé sa vie de six ans. Fermé en 1997.

P-A-4: La première réfection n'a prolongé sa vie que de trois ans! Après une deuxième réfection en 2003, il n'a fonctionné depuis que 50 % du temps. (Source: <http://www.cns-snc.ca/history/Canadian_nuclear_history.html>)

Sachant cela, comment Hydro peut-elle prétendre que la réfection prolongera la vie de Gentilly 2 de 25 ans ?

Lors des audiences du BAPE sur la gestion des déchets nucléaires en 1994, puis en 2005, le BAPE a exigé d'Hydro-Québec un plan à long terme. Après 14 ans, Hydro n'a toujours rien présenté. Comment alors peut-on aller de l'avant sans avoir répondu à ces questions préoccupantes ?

En 2004, pour les projets de construction des centrales du Suroît et de Bécancour, Hydro nous assurait que le prix de l'électricité produite par ces centrales avoisinerait les 6,5 cents du kilowattheure. La réalité s'est révélée environ 75 % plus chère et ce prix ne cesse d'augmenter.

Pour Gentilly 2, Hydro-Québec nous assure que le kilowattheure sera de 7,2 cents. Comment Hydro peut-elle avancer un tel prix avant d'avoir été soumise au rapport de sûreté nucléaire à la CCSN (Commission canadienne de sûreté nucléaire) ? Ce rapport inclut les nouvelles normes de sûreté maintenant beaucoup plus sévères à la suite des événements du 11 septembre 2001 et à l'utilisation de meilleurs logiciels pour analyser et contrôler l'opération des réacteurs Candu. L'application de ces normes va nécessairement augmenter radicalement le prix de la réfection de Gentilly 2.

Considérant l'importance croissante pour la population de la protection de l'environnement, n'est-ce pas pelleter le problème en avant que de reporter à plus tard l'épineuse question du déclassement de cette centrale et donc son legs.

Comment le gouvernement et Hydro ont-ils déjà pu investir, sans débat public, plus de 300 millions \$ sur l'avenir de cette centrale ?

Thierry Vandal soulignait l'importance de Gentilly 2 dans la stabilisation du réseau. Sachant que cette centrale fut souvent arrêtée depuis quelques années, comment ont-ils procédé à ces occasions ? Et comment feront-ils durant les deux ans de réfection ?

En cas de déclassement, Hydro dit devoir attendre 40 ans avant d'entrer dans le cœur du réacteur par mesure de sécurité pour les employés et la population. Dans le cas de

la réfection, une grande partie du travail est le même que lors du déclassement. Comment peuvent-ils expliquer un délai si court (trois mois) avant d'y entrer ?

Les médias savent-ils que la Chaire en économique de l'énergie électrique de Jean-Thomas Bernard, économiste spécialisé en énergie à l'Université Laval qui a donné un avis favorable au projet de réfection de la centrale de Gentilly 2, fait partie de l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société et est ainsi financée par Hydro ?

Par ailleurs, la firme Moody's a averti toutes les entreprises qui se lancent ou se relancent dans l'énergie nucléaire qu'elles pourraient voir leur cote de crédit dépréciée, augmentant les taux de leurs prêts (Hydro-Québec : 34 millions).

Le coût de l'entreposage sécuritaire des déchets radioactifs est maintenant évalué à 1 million \$ la tonne. Nous en avons déjà 2 500 tonnes dont nous n'avons pas encore disposé correctement, pour un total de 2,5 milliards \$. Ajoutons à cela les déchets de réfection et le combustible pour les 25 prochaines années et la facture des déchets avoisinera les 8 milliards \$. N'oublions pas que Gentilly 2 a coûté quatre fois plus cher que les estimations initiales !

Finalement, deux conditions fondamentales n'ont pas été remplies. Un, sans audiences du BAPE, Hydro et le gouvernement procèdent de façon illégitime du point de vue social et environnemental. Deux, nous sommes obligés de nous fier aux représentants d'Hydro sur la nécessité énergétique de Gentilly 2. Comme ils se sont souvent trompés – certains diraient : nous ont trompés – dans le passé, permettez-nous de douter. Des audiences devant la Régie de l'énergie sont absolument nécessaires, mais avec tous les chiffres d'Hydro cette fois-ci, pas seulement une partie.

Expertise mondiale

C'est pour toutes ces raisons que ne sommes pas favorables à sa réfection, mais plutôt à son déclassement. Cela représente des opérations considérables de gestion et de mesures de la radioactivité, ce qui créera beaucoup d'emplois. Nous pourrions ainsi développer une expertise mondiale, car un nombre grandissant de centrales arrivent en fin de vie et cette expertise est à peu près inexistante. La centrale Gentilly 1, voisine de Gentilly 2, pourrait servir à développer cette expertise, car elle est arrêtée depuis assez longtemps (30 ans) pour que les travailleurs puissent y avoir accès de façon sécuritaire.

Il est temps pour nous tous de développer les énergies vraiment vertes telles que l'efficacité énergétique, l'éolien, la géothermie, le solaire et autres solutions d'avenir. Le véritable développement durable doit considérer les aspects sociaux, économiques et écologiques d'un projet. Le gouvernement Charest a d'ailleurs voté la Loi sur le développement durable en 2006, loi qui l'obligeait à présenter un plan dans l'année qui suivait, ce qu'il n'a pas fait. Une chose est cependant sûre : la réfection de Gentilly 2 ne répond positivement à aucun des trois critères.

Ce projet qui dépassera allègrement les 2 milliards annoncés par M. Thierry Vandal ne fera l'objet d'aucun débat public. Il n'y aura n'y audience du BAPE, ni audience devant la Régie de l'énergie, ni même de commission parlementaire ! Bref, on décide en catimini de la pérennisation d'une centrale nucléaire sans en débattre. Pourquoi ? Pour qui ? Regardez du côté des lobbies nucléaires et du côté des firmes de génie-conseil, généreuses donatrices du PLQ, et vous comprendrez...

Le projet Siemens : cachotterie d'Hydro-Québec et du gouvernement

Objectifs	Projet de parc, d'usine et de partenariat de recherche et développement avec l'IREQ en éolien, 4 milliards de dollars, 3 000 mégawatts, jusqu'à 2 500 emplois permanents.
GES	Négligeables
Émissions polluantes	Négligeables

En 2006, une fuite fait découvrir aux Québécois via les médias que le gouvernement vient de refuser un gigantesque projet de développement éolien dans le Nord du Québec. En effet, la compagnie allemande Siemens, alléchée par le potentiel gigantesque du Québec, rencontre MM. Thierry Vandal et Jean Charest en personne et leur propose une offre que toute personne sensée ne saurait refuser. C'est pourtant ce qu'ils feront, mais ces messieurs se garderont bien d'en parler.

Il faudra donc une fuite pour que cela se sache et la SQ (Sûreté du Québec) sera mandatée pour faire enquête sur l'origine de la fuite. Comme si le problème résidait dans la fuite...

Cette offre, la voici: la compagnie Siemens veut venir s'installer au Québec afin d'y implanter un parc éolien jusqu'à 2 000 mégawatts dans le Nord-du-Québec grâce à l'installation de turbines dernier cri opérationnelles jusqu'à -60 degrés Celsius. Ces éoliennes peuvent donc fonctionner dans plus de 99 % des cas des conditions climatiques!

Mais ce n'est là que la première étape.

L'entreprise allemande veut faire du Québec son siège social en Amérique du Nord pour la fabrication de toutes les

éoliennes qu'elle vendra. Ces éoliennes seraient construites dans une usine qui serait installée au Saguenay. De plus, la compagnie s'engage à ouvrir ses livres au gouvernement afin qu'il voit combien lui coûte l'opération et lui vende l'électricité produite au prix coûtant plus 15 %. Il est important de rappeler que contrairement au prix des hydrocarbures, de l'hydroélectricité ou du nucléaire, le prix de l'éolien diminue d'année en année, rendant cette technologie déjà parmi les moins chères sur le marché *dès maintenant* !

Siemens propose, dans une phase subséquente, d'installer 2 000 MW supplémentaires et d'investir 4 milliards de dollars supplémentaires.

Mais le plus beau est l'entente proposée de partenariat de recherche et développement avec l'IREQ afin qu'Hydro-Québec développe sa propre expertise, ses propres chercheurs et puisse s'épanouir et devienne une référence comme elle l'a été dans l'hydroélectricité dans les années 1970.

Évidemment, il n'y a pas que des côtés positifs à cette entente, mais je vous propose de vous pencher sur *la* condition qui peut être, pour certains, problématique. Il s'agit de la clause d'exclusivité, exigeant qu'Hydro-Québec s'engage à utiliser les turbines de Siemens développées conjointement avec Hydro-Québec. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais cela ne me semble pas une si grande condition, n'est-ce pas ? Rappelons-nous que les turbines hydrauliques viennent toutes de chez General Electric...

À la suite du refus d'Hydro-Québec et du gouvernement, Siemens s'est installée en Iowa.

Lorsqu'on compare le nombre d'emplois permanents qui auraient été créés par ce seul projet avec ceux de tous les

autres projets plus polluants, néfastes pour la santé et émetteurs de gaz à effet de serre, il y a lieu de se poser de sérieuses questions sur la compétence ou la bonne foi des dirigeants d'Hydro-Québec et du gouvernement.

L'agence d'efficacité énergétique : sous-alimentée, les deux mains attachées

Après le débat public sur l'énergie, le gouvernement mettra sur pied l'agence d'efficacité énergétique afin de donner suite aux recommandations issues du débat qui indiquent clairement que nous gaspillons une quantité colossale d'énergie. Or l'arrivée de M. André Caillé à la tête d'Hydro-Québec sonnera presque le glas de cette agence lorsqu'on lui coupera les fonds à la fin des années 1990.

Pourtant, un rapport de l'agence Helios10 fera une étude détaillée de l'énergie à la fin des années 90 au Québec critiquant sévèrement cette lacune. Ils établiront à 27,6 TWh les gains qui peuvent être accomplis en efficacité énergétique! Pendant ce temps, le gouvernement parle plutôt de trois...

Suite au débat entourant le Suroît, le gouvernement fournira un peu de moyens à cette agence. En 2005, lors de la commission parlementaire sur l'avenir de l'énergie, il lui redonnera la possibilité de pondre un ambitieux plan d'efficacité énergétique. Quatre ans plus tard, en janvier 2009, l'agence présente un plan qualifié de timide (et je suis poli) par les commissaires de la Régie de l'énergie et les divers intervenants des médias et du milieu écologiste.

C'est par hasard que je découvrirai que cette agence ne peut jouer dans les plates-bandes d'Hydro-Québec et de l'Agence métropolitaine de transport. Même les plans de rénovations et de construction de maisons afin de les rendre plus effi-

caces sont désuets! Pour aider le tout, le gouvernement de M. Jean Charest annonce en pleine campagne électorale en décembre 2008 une subvention à la rénovation qui risque non pas d'améliorer l'efficacité énergétique des maisons, mais de l'empirer! Incohérence, quand tu nous tiens...

Mais la *cerise sur le sundae* surviendra en mars 2010 lorsque les employés de cette agence apprendront, 15 minutes avant la lecture du discours sur le budget, que leur agence disparaîtra et sera «intégrée» dans le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Cette «intégration» est un scandale qui est très largement passé sous silence dans une succession ininterrompue de révélations plus troublantes les unes que les autres. Mais soyons clairs, au moment où toute la planète, sauf l'Amérique du Nord, se lance à fond dans l'efficacité énergétique, c'est LA priorité numéro un avec l'économie d'énergie, qui passe à la trappe.

Le dossier des rivières

Bien des gens s'opposent au harnachement sans fin des grandes rivières du Québec. De Roy Dupuis à Mikaël Rioux, en passant Nicolas Boisclair et Anne-Marie St-Cerny, et par tous ceux et celles qui considèrent qu'il y a moyen de faire mieux pour moins cher et qui profiterait à *toute* la collectivité plutôt qu'à quelques-uns. S'il est vrai que «Maîtres chez nous» a été lancé grâce à ces harnachements, dans les années 1960 et 1970, les technologies vertes n'étaient pas où nous en sommes aujourd'hui.

Hydro-Québec a écrit noir sur blanc dans son document en réponse au BAPE sur la Romaine que leur spécialité étant l'hydroélectricité, c'était ce sur quoi ils allaient se concentrer. On pourra rétorquer plusieurs arguments à cela :

pourquoi alors en 2003 voulaient-ils nous lancer à fond dans le gaz naturel?

De nombreuses entreprises sont devenues obsolètes en pensant ainsi: nous pouvons par mentionner General Motors, Ford et Chrysler qui sont au bord du gouffre à cause de leur entêtement à vouloir continuer à fabriquer des voitures aux technologies dépassées et qui n'ont pas suivis les gains en efficacité énergétique et en environnement.

Où s'arrêtera le bétonnage du paysage? Les écosystèmes sont très affectés par de telles infrastructures. Il semble qu'au ministère des Transports tout comme à celui des Ressources naturelles, on ait une fascination pour le béton ou un lien très proche avec les entreprises de béton qui nous gardent dans un monde de 1970.

Pour plus de détails sur le dossier des rivières, nous vous invitons à consulter le site internet de la Fondation Rivières:

www.fondation-rivieres.org

Privatisation de notre propriété du gaz et du pétrole au Québec

En 2007, le gouvernement du Québec démantèle Hydro-Québec gaz et pétrole, dissout la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP) et cède à peu près GRATUITEMENT (10 cents l'hectare, soit environ 1700 \$ pour tous les droits pour le sous-sol des Îles de la Madeleine) tous les droits d'exploration d'H-Q au Québec à Pétrolia, Gastem et Junex lesquelles ont vite cédé des parts majoritaires de ces droits à des firmes étrangères comme Forest Oil (USA), Pilatus (Suisse) et Corridor ressources. Junex embauche alors M. André Caillé comme lobbyiste

et il devient le président de la toute nouvellement formée Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ) qui se retrouvera, comme par hasard, avec quantités d'informations compilées par la SOQUIP sur le sous-sol du Québec.

Lors du budget de 2009, la seule initiative notable liée à l'énergie aura été de leur offrir des crédits d'impôt... et notre gouvernement s'apprête de plus à changer sa réglementation afin que ces compagnies étrangères puissent venir exploiter nos ressources à leur guise.

Toute cette reprivatisation se sera faite sans débats, sans en informer le peuple du Québec, en agissant avec nous comme les pires malfrats du XIX^e siècle. Ce gouvernement, de la façon la plus lâche et coûteuse pour l'avenir du Québec qui soit, a décidé de donner nos ressources énergétiques à des intérêts privés et c'est là le meilleur moyen de mettre une nation à genoux. Il s'agit ici de l'avenir économique ET écologique des générations futures du Québec; de milliards de dollars et de potentielles retombées très néfastes pour notre environnement qui doivent être discutés au niveau national, comme en 1962, et surtout pas au BAPE.

C'est pourquoi nous dénonçons depuis des années ce que nous considérons comme le vol du siècle, soit la cessation sans notre consentement de nos ressources.

En quelques mots

En 1944, Adélard Godbout a nationalisé la Montréal, Light, Heat and Power et nous devenions alors propriétaires d'une première partie de notre énergie en électricité ET EN GAZ.

Le peuple du Québec a décidé en 1962 de nationaliser son électricité.

Hydro-Québec, notre société d'État, détenait tous les droits sur le gaz et le pétrole.

Le gouvernement actuel les a cédés sans nous le dire.

Depuis que nous avons dénoncé ce scandale, des citoyens et des élus demandent que nous nationalisons le gaz et le pétrole, ce à quoi a répondu l'APGQ : «ça vous coûtera des milliards!»

Mais pourquoi aurions-nous besoin de discuter nationalisation?

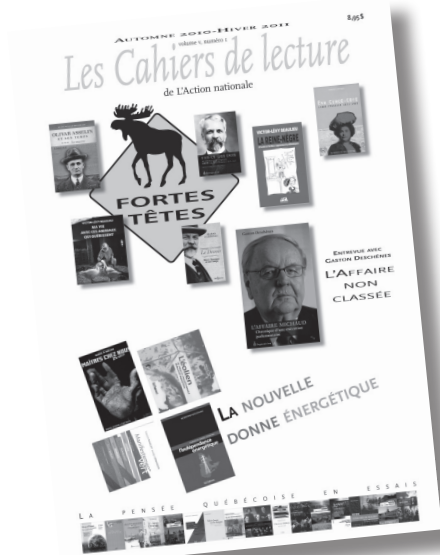
Nous l'avons déjà faite suite au référendum de 1962.

ET CE QUE LE PEUPLE A FAIT, SEUL LE PEUPLE PEUT
LE DÉFAIRE. □

Les Cahiers de lecture

de L'Action nationale

Pour tout savoir sur les essais publiés au Québec



25 \$ par année

45 \$ pour deux ans
taxes et expédition comprises

Commande par la poste :
L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

À la boutique internet
www.action-nationale.qc.ca

36 pages couleurs
format tabloïd
3 numéros par année

POINTS DE VENTE

MONTREAL

Renaud-Bray St-Denis (Champigny) 4380, rue St-Denis

Renaud-Bray Du Parc, 5117, avenue du Parc

Renaud-Bray Fleury, 1691, rue Fleury Est

Renaud-Bray Côte-des-Neiges, 5252, chemin de la Côte-des-Neiges

Librairie de l'Université de Montréal, 3200, rue Jean-Brillant

QUÉBEC

Librairie Pantoute St-Roch, 286, rue Saint-Joseph Est

Zone Université Laval, 2305, rue de l'Université

Librairie Laliberté, 2360, chemin Sainte-Foy

SHERBROOKE

COOP Université de Sherbrooke, 2500, boul de l'Université

TROIS-RIVIÈRES

COOPSCO UQTR, 3351, boul des Forges

RIMOUSKI

Librairie L'Alphabet, 120, rue Saint-Germain Ouest

TERREBONNE

Librairie Lincourt, 191, rue Saint-André

Lire

Note critique*Laurent Mailhot*

L'écriture dans (contre) la société
médiatique 166

Lire les essais

JEAN LAPONCE

Le référendum de souveraineté 176

LOUIS FAVREAU, LUCIE FRÉCHETTE,
RENÉ LACHAPELLE

Mouvements sociaux, démocratie
et développement. Les défis d'une
mondialisation solidaire 182

GILBERT LAVOIE

Blessures de guerre. Des camps
nazis à l'Afghanistan 187

PAUL THÉRIEN

Les grands discours de l'histoire
du Québec 192

Livres reçus

196

Index des auteurs 2010

200

Laurent Mailhot

L'ÉCRITURE DANS (CONTRE) LA SOCIÉTÉ MÉDIATIQUE

JEAN-LOUIS MAJOR

Appartenance, essai en pièces détachées, Ottawa, Les éditions David, 2010, 303 pages

Jean-Louis Major, critique littéraire, essayiste et autobiographe intellectuel, conteur à la Ferron, fabuliste et anti-fabuliste, fonda et dirigea, à partir de 1980, la collection « Bibliothèque du Nouveau Monde¹ », où il signa personnellement l'édition critique du *Journal* d'Henriette Dessaulles et cosigna celle de *Trente arpents* de Ringuet. C'est à ce Franco-Ontarien – Ontariois diraient certains –, né à Cornwall, professeur à l'Université d'Ottawa, qu'on doit le plus solide et prestigieux corpus de la littérature québécoise².

Pôles, axes

Plus qu'un recueil, *Appartenances* est un « essai en pièces détachées » d'autobiographie intellectuelle, critique et autocritique. Les pièces sont variées, d'« Excursion » en « Incursion », de l'enfance à la vie professionnelle, dans tous les genres littéraires : souvenirs, confessions, histoire, pensées, fragments, mythographies, contes – où « seul

¹ Aux Presses de l'Université de Montréal.

² À ce titre, il aurait mérité – il mérite toujours – le prix Gérard-Morisset (Patrimoine culturel).

le style satisfait à la vérité» (p. 125) –, polémique sur la comédie sociale. Ces genres, ces pièces convergent par leur ancrage personnel et institutionnel, leurs veines (érudite, ironique), leurs thèmes. Leur mouvement d'ensemble trace un chemin à multiples embranchements dont l'horizon se renouvelle constamment. «Et si la littérature était la seule mémoire vraie du paysage?» (p. 98). Tout commence, brièvement, fortement, par les mots et les noms de l'enfance, par la doublure d'une langue qui ne va pas de soi, sauf en famille, à «Corne-Ouelle».

Appartenances: à la première lecture, le titre surprend. Vu les aspects polémiques du livre, on s'attendrait peut-être à *Distances*, *Divergences*, *Réserves*... Moins prévisible, *Appartenances* marque mieux les retours et détours, l'engagement et la subjectivité du texte de Major. Le titre choisi entre subtilement en lutte, donc en composition, avec la forme et le contenu qu'il annonce. *Appartenances* suggère et prépare d'emblée une sérénité dans la tension, une paix dans (et par) les armes. *Appartenances*, emblématique, est le premier des paradoxes qui sous-tendent et constituent ce livre utopique et réaliste, intime et «collectif», littéraire et sociocritique, désespéré et combatif, assuré (non pas rassuré) par ses doutes. On peut dire, sans cliché, que ce livre est *vivant* de toutes les morts qui le menacent, des questions insolubles qu'il pose, de sa démarche heurtée et pleine d'élan.

Appartenances, en tout cas, est ici plus fort, plus juste qu'*affinités*, plus proche d'*étreintes* (et celui-ci d'*étreintements*) que du tiède *apparentements*. Le signataire, auteur et personnage du livre, appartient à des milieux donnés, choisis, conquis, revus (dans tous les sens du terme). Le hasard des circonstances – corps, langue, famille, religion, éducation, patrie, travail – n'est pas nié, il est situé, dépassé. On ne se refait

pas ? Si. Au rythme même où l'on se défait. À force de lucidité. *Appartenances*, donc, à l'Est ontarien (et au Québec, à Valleyfield, par les grands-parents), à la langue française populaire et scolaire, savante, à l'Amérique et à l'Europe (Paris, le Midi), à la philosophie et à la littérature, à l'enseignement, la recherche, l'administration, à l'écriture et à l'édition, à l'institution littéraire (Ottawa-Montréal et retour). Les axes s'articulent sur des pôles clairement identifiés.

Écriture et critique

Le chapitre III, ou le troisième mouvement du livre, sur « L'idée de littérature », est le plus universitaire, théorique et pratique, méthodologique, pédagogique, avec une rhétorique sans jargon, efficace. L'auteur-personnage fait l'histoire, sa propre histoire, de certains concepts critiques empruntés (et mal rendus) aux sciences humaines et sociales.

« Peut-il exister une critique québécoise ? » est la première question posée. Deux traditions là-dessus, l'une nationaliste par le terroir (Mgr Camille Roy), l'autre, francophile, nationaliste par la langue (Jules Fournier). Plus proche de nous, un sondage sur les références critiques de la revue *Voix et images* (UQAM), de 1975 à 1979, permet de constater que : (1) les références théoriques sont presque toutes tirées de la critique parisienne contemporaine et des grands noms qu'elle a su incorporer³ ; (2) ces références, « de caractère plus ponctuel que systématique », servent plus souvent à « connoter une modernité ou une actualité du discours qu'à remplir une fonction d'objectivité » (p. 39).

Roland Barthes, « le plus fréquemment cité » dans les articles de *Voix et images*, suivi de loin par Greimas, n'échappera

³ Allemands, russes, européens divers, et même *canadians* (McLuhan, Frye), mais pas américains.

à la «contradiction» entre une *science* de la littérature (de type linguistique) et la «solitude de l'acte d'écrire» qu'en «l'étalant dans le temps», passant de la sémiologie au *Plaisir du texte* assumé. Barthes avait affirmé, en 1966, la «spécificité de la littérature [...] à l'intérieur d'une théorie générale des signes». «Bref, disait-il, pour rendre l'œuvre à la littérature, il faut précisément en sortir et faire appel à une culture anthropologique» (cité p. 55). Tout en se disant d'accord, Major fait aussitôt remarquer que «si l'on est sorti de la littérature, on ne se hâte pas d'y restituer l'œuvre», ce qui est pourtant fondamental.

Major en a, à juste titre, contre «ces critiques qui n'auscultent la littérature québécoise que pour y déceler des facteurs ou des preuves de québécity» (p. 57), au détriment de la littérarité. C'est de plus en plus rare. Dans les médias et les écoles, on préfère généralement chercher dans les œuvres «des facteurs ou des preuves» de féminisme, d'interculturalisme, d'altermondialisme, de religion ou d'athéisme, voire d'écologie... Après les structures et les sciences (des signes), «la littérature en tant que discours autonome comportant en lui-même ses propres lois et sa spécificité intrinsèque est presque unanimement contestée» (p. 56). Quand elle n'est pas instrumentalisée, réduite à un réservoir d'exemples, tirée du côté des idéologies à la mode.

On devrait et on peut, selon Major, «définir la perspective de la critique littéraire sans passer par les arcanes des prolégomènes et des théories d'ensemble des sciences humaines» (p. 60). Ce qui définit le texte littéraire, c'est «une individuation du langage», c'est-à-dire à la fois de la langue et du discours, «des contenus et des schèmes organisateurs – narratifs ou autres [...]» (p. 62). Trois corollaires: (1) le texte littéraire étant «un *je* de l'écriture», et non une romantique «écriture du *je*», la critique doit être «une écriture de la

rencontre du texte», et elle est «elle-même texte» (p. 64); (2) il y a «rupture épistémologique» entre la critique littéraire et les sciences humaines, mais celles-ci – notamment la linguistique, la sémiotique, la stylistique et «celles qui traitent des éléments et des formes de représentation» – servent à la critique d'«arrière-plan cognitif» (p. 65); (3) la littérature doit sans doute être située par rapport aux formes culturelles du discours collectif, considéré comme «l'un des matériaux du texte». Quant à certaines questions – «dans quelle mesure les œuvres littéraires participent-elles à la représentation que la collectivité se donne d'elle-même?» par exemple –, «elles ressortissent davantage à l'étude du discours collectif» (p. 67), historique, sociologique, qu'à la critique littéraire.

Structuraliste par sa «forme d'esprit⁴», hors de toute école, Major s'avoue depuis plusieurs décennies un accompagnateur – on pourrait dire un hôte, ou mieux encore un *appartenant* (d'où le titre) – du texte.

La littérature comme marge sociale

La littérature comme «mode d'être et de connaissance» est de plus en plus «marginalisée» dans l'univers médiatique qui est le nôtre. «*Et il est nécessaire qu'il en soit ainsi*», écrit Jean-Louis Major (je souligne). «Car la littérature ne peut s'accomplir que sur fond de refus [...], refus de la «réalité», refus des discours, refus du collectif⁵, refus de l'anonyme, refus de la «communication» [...]» (p. 70). Refus global et détaillé pour «réinventer le monde, autant que soi-même».

4 En 1968-1969, Jean-Louis Major, en stage à la VI^e section de l'École pratique des Hautes Études (à Paris), allait «interroger les auteurs autant que leurs travaux», s'informer des projets et orientations, et «du même coup» mesurer ses «distances», justifier et accentuer ses «réticences» (p. 51).

5 Le *je* de l'écriture crée un autre «collectif», communauté mouvante de lecteurs critiques.

À l'exemple et illustration de Borduas et Gauvreau, Ferron et Vadeboncoeur, Miron et d'autres, dans tous les arts, tous les genres.

C'est dans la *rencontre* du texte, expérience «quotidienne et inépuisable», c'est-à-dire par la lecture, la critique (qui n'est qu'une lecture prolongée, organisée, renouvelée), que la littérature retrouve sa «signification essentielle» et qu'elle retrouve aussi, par delà la complexité de l'analyse, sa «simplicité» essentielle, que l'auteur compare au «silence, dont Jean Giono disait qu'il faudrait l'enregistrer sur disque pour que notre civilisation consente à l'écouter enfin» (p. 68). La vraie lecture produit plus de silence que de paroles.

L'auteur d'*Appartenances* joue le jeu sérieusement, de «Thésée à Saint-Tite» à «Pied de nez livresque», d'une Ariane à l'autre, de la Bérénice de Racine à celle de Ducharme. La littérature de la Nouvelle-France, du Canada français, puis du Québec, fut longtemps à la fois plus et moins qu'une littérature. Chez les Garneau, Parent, Crémazie, Buies, on «atteint à la littérature hors de la littérature» (p. 81), puisqu'elle n'est pas encore instituée. Alain Grandbois⁶ cherchait encore à réunir l'intime et le cosmique, le fictif et l'historique ou le géographique. «La littérature québécoise est régie par un mythe de l'espace. D'où le défaut de sens historique» (p. 85), qui peut toujours être corrigé. Jacques Ferron est «celui qui est venu le plus près de faire passer la littérature de l'idéologie au mythe» (p. 99). Pas seulement dans *le Ciel de Québec*.

6 C'est l'homme, et le reporter, le vulgarisateur médiatique, non le poète, qui est visé en «petit gigolo snob», globe-trotter, puis, de retour au Canada avec la guerre, en «vieillard égrotaant» et toujours séducteur. Ces portraits-charges sont nécessaires à *Appartenances*. Ils marquent une frontière, un hors-champ.

La littérature n'est pas «absente», elle est positivement «exclue» (p. 153) de la radio, de la télévision, des médias de masse. Sauf en cas de cataclysme (en Haïti), de suicide, de scandale sexuel, ou de salons du livre. Dans ces cas exceptionnels, le littéraire se réduit à la figure ou au destin de l'écrivain : Dany Laferrière ou Nelly Arcan.

Major prolonge la réflexion de Jean-François Revel⁷ sur la «la mégalomanie xénophobe et l'éloge sans vergogne de soi-même [...], envers d'un doute cuisant», de la démocratie mexicaine, qu'on pourrait qualifier d'*auto-colonialiste*. Il l'applique à la situation québécoise où, paradoxalement, on se «provincialise», se tribalise, s'autoproclame et s'autosatisfait pour échapper, soi-disant, à la «provincialisation (au sens confédératif du terme)» (p. 179). On s'exhibe sans se voir, ou pour ne pas se voir, se reconnaître, se connaître. Déguisé, caché, noyé dans des flots d'humour, de festivals-carnavals, de foires.

Le livre (littéraire) contre les médias

Le livre *littéraire*, c'est-à-dire à lire, à relire, parce qu'*écrit*, signé à toutes les pages, à chaque ligne, s'oppose aux non-livres que sont les biographies téléguidées, les témoignages improvisés, les «reportages boursouflés». Le livre littéraire n'est pas un «événement», il est une durée, une mémoire, la recherche d'un instant disparu et retrouvé. Ce livre est «la négation des médias⁸» – «et il n'y a rien d'autre qu'eux» désormais –, qui l'ignorent ou le détournent, car ils «ne fonctionnent que dans le connu» (p. 137), l'extérieur circonstanciel, l'éphémère répétitif.

7 *Mémoires. Le voleur dans la maison vide*, cité p. 177-185.

8 P. 136. Sur l'envahissement dévastateur et aplatissant des médias, voir p. 293 et *passim*. Major distingue et oppose internautes et «internetistes» ou «théologiens de l'Internet» (p. 244).

Il y a la littérature qui ne demande qu'à imiter le spectacle médiatique; il y a l'autre, irréductiblement autre. La littérature – l'autre, la seule qui soit littérature – est l'a-spectacle. C'est la dimension individuelle au sein du collectif; c'est la profondeur se creusant à même la surface; [...] le silence devenant substance [...]; l'intimité se réinventant [...] (p. 156).

Cette page marque la plus décisive des *Appartenances*.

Même s'il a l'habitude de rédiger ses textes directement à l'ordinateur, au point d'être «incapable d'écrire de façon soutenue» s'il n'en a pas un sous la main, Major, comme d'autres écrivains, a besoin d'imprimer ses textes pour bien les lire et les corriger, «pour les faire avancer dans l'écriture même». L'ordinateur est donc «intimement lié à l'écriture. Pourtant, le résultat, le livre, au contraire de la revue, du poème ou de la bibliographie», lui paraît de par sa nature «*incompatible avec l'ordinateur* comme support pour sa diffusion» (p. 262. Je souligne). D'où la difficulté qu'il éprouve personnellement à choisir entre le maintien du texte à l'état «intime» et la publication du livre «autonome».

Le circuit éditorial et commercial est un cauchemar. Le refus de Jean-Louis Major de publier est une «révolte» non seulement contre la chaîne des institutions, mais contre «les gens qui ne savent pas lire», nombreux jusque dans les universités⁹. L'auteur Jean-Louis Major se met en cause, en toutes lettres, dans «Pied de nez livresque», chapitre ou

9 «Les universitaires publient tellement qu'ils n'ont pas le temps de lire. Chose certaine, ils n'écrivent pas pour être lus» (p. 265), mais pour se constituer un dossier, être reconnus (par les pairs), promus, subventionnés. Sur les colloques, voir p. 268. Sur l'Académie française, voir Saint-Simon (cité p. 276-278). Bien d'autres instances ou aspects de l'institution littéraire sont abordés dans *Appartenances*: le manuscrit, le «tapuscrit» et l'«anuscrit» (p. 288), les revues, la poésie (plus proche du blogue que du livre), la «Bibliothèque du Nouveau Monde». («J'y reviendrai peut-être», dit Major, p. 262. Espérons-le).

mouvement complexe, qui constitue le tiers du livre, son centre et son commencement en même temps que sa fin. «Écrire est moment fluide, aérien. Mais c'est aussi et tout autant tailler l'instantané dans le marbre» (p. 290). «Écrire est instinct de vie. Publier relève de l'instinct de mort» (p. 295). L'image la plus belle, la réaction la plus engagée, la plus libre, est sans doute celle-ci : «Un livre vaut bien un arbre». À condition de lui donner de l'air, de l'espace, un sol et un sous-sol appropriés. Et de ne pas comparer les arbres aux forêts à exploiter.

Ce qui répond à l'écriture, la reprend, la serre de près, la travaille, ce n'est pas l'édition ni quelque composante de l'institution littéraire – à l'exception, de plus en plus rare, de la critique¹⁰ et de l'enseignement –, c'est la lecture. Jonathan Franzen a raison de mettre «côte à côte l'écrivain et le lecteur qui usent semblablement du temps». Et Chantal Guy, qui le cite, de montrer le livre «insolemment inébranlable devant l'agitation collective, tel l'arbre dont il est fait¹¹»



Les ancêtres (littéraires) québécois de Jean-Louis Major sont des prosateurs critiques et autocritiques tels que Crémazie, dans ses lettres, Buies, dans ses chroniques, Jules Fournier, dans ses portraits et polémiques, Jacques Ferron... Il a aussi des contemporains apparentés, ici (Archambault, Brault, Marcotte, Ricard) et en France (Jourde, Millet, Muray, Revel). Qu'ils soient ou aient été journalistes, professeurs, critiques professionnels, ces écrivains sont avant tout des lecteurs, des travailleurs de la langue et du langage. Ils sont écrivains

10 Voir *L'Inconvénient* (n° 42, août 2010), sur «La mort de la critique» au profit de la publicité, des médias, du spectacle, de l'oralité, de la consommation immédiate, des fonctionnaires et autres administrateurs.

11 «Faire le vide pour faire le livre (et le lire)», *La Presse*, 4 septembre 2010, p. 18.

par et pour la lecture, lecteurs pour et par l'écriture. Tous, ils connaissent le poids des mots et celui du silence. Ces individualistes sont des solitaires-solidaires, comme l'écrivait Camus¹², indistinctement, sur une toile (un tableau), à propos d'un peintre isolé dans sa soupenne comme un arbre loin des forêts ou Jonas (c'est son nom) rejeté par sa baleine sur le rivage. □

12 À la fin d'une nouvelle, « Jonas ou l'Artiste au travail », de *l'Exil et le royaume*.

JEAN LAPONCE

Le référendum de souveraineté, PUL, 2010, 181 pages

Le politologue Jean Laponce a publié depuis un demi-siècle de nombreux ouvrages relatifs aux droits des minorités, aux questions linguistiques, au fédéralisme et au droit à l'autodétermination, notamment. Sa première publication, *The protection of minorities*, date de 1960 (Los Angeles, University of California Press). L'un de ses ouvrages les plus importants a été *Langue et territoire* (PUL, 1984, traduit en 1987 par University of Toronto Press sous le titre *Languages and territories*).

Il nous présente en 2010 une étude comparative et critique des 190 référendums de souveraineté qui ont eu lieu entre 1791 et 2009 sur tous les continents, à l'exception de l'Amérique du Sud. Il formule au chapitre 5 un essai de typologie fort utile. On apprend beaucoup en lisant cet ouvrage même si certaines affirmations d'ordre juridique qu'on y trouve sont sujettes à caution.

Le premier référendum examiné est celui d'Avignon, qui a fait passer la souveraineté sur ce territoire du Saint-Siège à la France sous l'autorité de la Constituante. La France a d'ailleurs donné l'exemple avec une demi-douzaine d'autres référendums à la fin du dix-huitième siècle, dont certains

selon l'auteur étaient cependant d'une authenticité douteuse et servaient à masquer une annexion. Il demeure que l'idée de la souveraineté du peuple commence à ce moment historique à remplacer celle du monarque, et que l'usage du référendum, ou plébiscite comme on le disait souvent dans le passé, découle de ce renversement de perspective.

Le référendum disparaît ensuite de la pratique politique jusqu'aux révolutions démocratiques de 1848, qui inaugurent un quart de siècle pendant lequel près de trente référendums de souveraineté ont été tenus. C'est ainsi qu'à cette époque des entités dispersées ont été réunifiées pour former l'Italie, que certains États américains ont décidé de tenter de faire sécession et que les citoyens de Nouvelle-Écosse ont voulu pour un temps se séparer de la Confédération canadienne qui venait de naître. On voit que les référendums de souveraineté ne sont pas tous des référendums de séparation, destinés à faire naître un nouvel État. Il peut s'agir d'un référendum d'union, qui peut aussi former un nouvel État, mais le plus souvent rattache un territoire à un État existant.

Les autres temps forts de la pratique référendaire furent les deux après-guerres, principalement en Europe après la Première Guerre mondiale, hors de l'Europe après la Deuxième, notamment les référendums de souveraineté relatifs à la décolonisation. Enfin, une nouvelle ère référendaire s'est ouverte en 1990 avec la chute du communisme en Europe de l'Est et la fin de la guerre froide.

Du point de vue du Québec, on notera de ce survol la séparation pacifique de la Norvège et de la Suède en 1905 à la suite d'un référendum, l'indépendance de Malte acquise en 1964 par un vote de 50,7 %, le retrait du Groenland de l'Union européenne en 1982 (le seul à ce jour), et le référendum de

2009, du Groenland encore, qui accroît substantiellement son autonomie tout en ouvrant la voie à son indépendance.

La France et les États-Unis sont les deux puissances ayant recours le plus systématiquement au référendum de souveraineté pendant l'ensemble de la période 1791-2009. Cela est d'autant plus remarquable dans le cas de ces derniers qu'ils ne l'ont jamais employé sur leur territoire national, mais uniquement dans leurs possessions hors continent (Porto Rico, quatre fois, Palau à sept reprises!, les îles Marshall, Guam et Vierges).

Dans sa typologie, l'auteur distingue, avec force exemples à l'appui : le référendum décisif ou consultatif ; le référendum de séparation, d'union, de transfert ou de statuquo ; le référendum unilatéral, bilatéral ou communautaire ; le référendum d'offre ou de demande ; et enfin le référendum gouvernemental ou communautaire. Tous sont des référendums de souveraineté à ses yeux, car ils représentent l'exercice d'une démocratie directe qui exprime la souveraineté populaire sur un territoire sur le plan international. L'auteur exclut de cette typologie les référendums intérieurs, dont l'accroissement avec les années est toutefois beaucoup plus élevé.

Contrairement à ce qu'on pourrait s'attendre, les référendums de séparation n'échouent pas plus que les autres. Dans la période la plus récente, une dizaine de républiques l'utilisèrent au moment de l'éclatement de l'URSS pour former de nouveaux États. Trois États yougoslaves en firent autant, mais durent ensuite affronter une guerre civile. Le Timor oriental accéda à l'indépendance par voie référendaire en 1999 et le Monténégro en 2006. Dans ce dernier cas, la barre de 55 % fixée par l'Union européenne et la Serbie fut atteinte de justesse.

Le cas du Québec est une anomalie. Il fournit deux des trois cas recensés où la sécession n'a pas obtenu la majorité simple. Le troisième cas, celui de Chypre, est d'ailleurs moins clair puisque les deux communautés nationales ont voté séparément en 2004.

L'auteur estime que les chances de souveraineté sont fortement accrues par le soutien de tiers partis qui agissent soit comme allié soit comme arbitre. Il ajoute :

« Pour réussir à changer de souveraineté, il est essentiel d'avoir au moins un État ami, de préférence le souverain dont on se sépare ; et de préférence plusieurs amis voisins dont le rôle devrait croître à l'ère des blocs politiques régionaux. » (p.96)

Il exprime à plus d'une reprise dans son étude une prédilection pour des référendums zone par zone, afin de protéger les minorités parmi les minorités. Cette méthode a été utilisée une seule fois, semble-t-il, après la Première Guerre mondiale, pour des régions allemandes qui pouvaient choisir de se rattacher au Danemark. La région contigüe au Danemark a choisi ce dernier, mais l'autre, qui votait quelques semaines plus tard, a préféré l'Allemagne. L'auteur est d'avis que la sagesse des diplomates danois, qui avaient aussi renoncé d'avance à une troisième zone plus éloignée où ils avaient peu de chances de succès référendaire, leur a permis d'éviter de tout perdre. Une telle procédure mènerait à la partition des territoires concernés si elle était plus souvent appliquée. L'auteur n'y voit aucun inconvénient majeur et s'oppose à la règle de *l'uti possidetis* (expression romaine abrégée qui signifie dans sa version complète *tu posséderas ce que tu as possédé*), appliquée par le droit international pour maintenir tel quel le territoire du nouvel État souverain comme il existait à l'intérieur de l'État prédécesseur.

L'*uti possidetis* a été appliquée pour maintenir les frontières des États nouveaux issus de l'empire espagnol en Amérique latine au début du dix-neuvième siècle, les frontières africaines et asiatiques des États issus de la décolonisation, celles des États issus de l'ex-URSS, de l'ex-Tchécoslovaquie et de l'ex-Yougoslavie, dans ce dernier cas au prix de guerres sanglantes qui n'ont pas réussi à ébranler sa mise en oeuvre. C'est dire le prix qu'attache la communauté internationale au maintien de ce principe, qui a pour but de stabiliser la situation nouvelle créée par l'apparition d'un nouveau membre de cette communauté le plus rapidement possible. Cette sagesse des nations fut chèrement acquise, puisque dans les rares cas où cette règle ne fut pas suivie et où la partition a eu lieu, des conflits interminables ont pris naissance (Inde-Pakistan, particulièrement au Cachemire, Irlande, Palestine). Il est certain que le Québec souverain serait parfaitement justifié de réclamer le respect intégral de la règle maintes fois appliquée de l'*uti possidetis* afin de conserver la totalité de son territoire actuel.

D'autres affirmations à caractère juridique de l'auteur laissent songeur. Il écrit à la page 149 :

« Le droit international, comme le droit canadien, ne reconnaît pas la validité d'une déclaration d'indépendance. »

Dans son avis sur le Kosovo du 22 juillet 2010, la Cour internationale de Justice vient de nous rappeler le contraire pour ce qui est du droit international. Les déclarations d'indépendance unilatérales sont valides depuis au moins trois siècles, nous dit-elle, ce qui valide rétroactivement celle des États-Unis, pour ceux qui croyaient encore qu'elle devait se conformer au droit britannique de 1776. Le droit de l'État prédécesseur n'est pas pertinent pour évaluer la légalité internationale d'une déclaration d'indépendance unilatérale.

De plus, le résumé que fait l'auteur du *Renvoi sur la sécession du Québec*, un avis de la Cour suprême du Canada de 1998, est erroné. Il écrit, à la page 143, trois affirmations à ce sujet dans une seule phrase, dont deux sont fausses :

« Celle-ci répondit, en 1998, qu'une déclaration unilatérale d'indépendance n'était valide ni en droit canadien ni en droit international [*faux, la Cour suprême a plutôt laissé entendre le contraire pour ce qui est du droit international*], mais qu'un référendum de sécession créait des obligations d'engager des négociations qui pourraient mener à une sécession cependant qu'il n'y ait pas d'ambiguïté concernant la question et le vote [*vrai*], ce dernier devant être jugé de façon qualitative et non seulement quantitative par la Chambre des communes avant d'être, en cas d'approbation par la Chambre, soumis à ratification constitutionnelle [*faux, la Cour suprême n'a rien dit de tel, ces exigences se trouvant plutôt dans la Loi sur la clarté que l'avis de la Cour internationale de Justice sur le Kosovo dispense le Québec de respecter*]. »

Sur la clarté de la question, l'auteur nous offre un exemple limpide, celui du Monténégro en 2006 :

« Voulez-vous que la république du Monténégro soit un État indépendant ayant pleine personnalité légale et internationale ? »

Quant à la question québécoise de 1995, maintes fois décriée, il estime tout de même que le contexte, l'envoi à chaque électeur d'un document explicatif et la campagne référendaire elle-même lui ont donné une clarté suffisante (p. 123). Rappelons qu'il n'existe aucun modèle uniforme de question pour un référendum de séparation sur le plan international.

Pour ce qui est de la majorité requise, l'auteur souligne que quinze seulement des 190 référendums recensés font exception à la règle de la majorité simple, et la plupart viennent de Palau (p. 131). Selon lui, rien ne justifie la généralisation d'une telle contrainte qui hausserait la barre à 55 ou 60 % (p. 140).

En conclusion, malgré quelques opinions juridiques contestables, l'étude du professeur Laponce est d'une grande pertinence et utilité pour quiconque s'intéresse à l'usage du référendum sur la souveraineté au Québec.

André Binette, avocat, L.L.M.

LOUIS FAVREAU, LUCIE FRÉCHETTE, RENÉ LACHAPELLE

Mouvements sociaux, démocratie et développement. Les défis d'une mondialisation solidaire, PUQ, 2010, 159 pages

Le livre signé par deux professeurs de l'Université de l'Outaouais, Louis Favreau et Lucie Fréchette de l'Université de l'Outaouais et par René Lachapelle chercheur en travail social à l'Université Laval, se présente comme le fruit de la conférence internationale «Initiatives des communautés et État social au Nord et au Sud, les défis de la prochaine décennie» (sept. 2008). Il traite des pratiques de développement proposées par les mouvements sociaux, et de leur mobilisation pour relever «les défis d'un mondialisation solidaire». C'est en même temps «un état des lieux des solidarités internationales du Québec».

Pour en comprendre la portée, il importe de situer cet ouvrage dans la collection «Initiatives» qui se propose d'of-

frir des synthèses pour aider la recherche et «contribuer au renouvellement des pratiques liées au développement social», incluant «la dimension internationale du développement local». Il fait suite au troisième ouvrage de la collection signé par les mêmes auteurs, intitulé *Coopération Nord-Sud et développement, le défi de la réciprocité* (2008).

Il s'adresse donc principalement à des étudiants et à des praticiens de terrain, militants ou agents de développement qui recherchent des voies alternatives dans «l'intérêt commun, et une nouvelle régulation axée sur le développement durable» (p. 3). Pour prendre la relève des recommandations du «Consensus de Washington» qui n'ont pas apporté les résultats escomptés, il cherche à ouvrir une porte vers un «New Deal écologique» évoqué par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) lequel reste à définir.

Un peu partout en Amérique latine et en Afrique de nombreux mouvements sociaux, syndicaux, coopératifs et autres ont un rôle à jouer pour inciter les États à agir différemment en matière de développement. Cela se fait dans la diversité des cultures, c'est à dire des façons de définir les enjeux et de choisir les actions.

Les sociétés civiles demeurent très nationales, d'où la difficulté à coordonner des réseaux pour gagner du poids politique. «La recherche du bien commun passe par l'élargissement de la démocratie et les États ont des responsabilités sur le terrain social qui appellent un renouvellement de l'action politique» (p. 13).

Le chapitre 2 résume bien les principaux enjeux du télescope des échéances planétaires. La planétarisation des crises climatiques, alimentaires, énergétiques nous conduit vers la

possibilité d'un **saut qualitatif vers le pire**, et donc inévitablement vers un monde plus instable et plus imprévisible. De grandes transitions sont en cours, pas toujours favorables à la maîtrise de l'économie mondialisée. Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) adoptés par l'ONU en 2000 pour la lutte contre les inégalités sont encore loin d'être réalisés (p. 23). Les règles mêmes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui régissent le commerce international avec l'obsession de la croissance, freinent ce développement, quand elles ne s'y opposent pas carrément, notamment avec les Programmes obligés d'ajustements structurels (PAS).

Le capitalisme n'est pas le même pour tout le monde, idem pour les solutions alternatives. Elles sont dispersées, mais nombreuses et donnent le signal d'un monde qui se refait confusément: «associations de quartiers, regroupements villageois, organisations paysannes, associations de femmes, associations de jeunes, réseaux coopératifs, réseaux de solidarité internationale, gouvernements locaux progressifs, etc. sont autant d'espaces d'innovation» (p. 31). Ainsi, de nouvelles forces sociales se déploient. Sauront-elles influencer les instances décisionnelles vers des politiques progressistes?

La suite du livre cherche à dégager comment se dessinent peu à peu les étapes du regroupement de ces forces et à démêler les conditions d'une action efficace jusqu'à l'échelle internationale.

Première condition, l'instauration de la démocratie, délibérative et participative, avec son jeu de pouvoirs et de contre-pouvoirs nationaux, régionaux et locaux, qui est l'objet du chapitre trois. Elle a gagné énormément de terrain avec des succès variés et relatifs selon les degrés d'implication des

mouvements sociaux. En second lieu, la mondialisation doit dépasser le couple marché-État, et s'ouvrir aux interventions de l'État social (défini au chapitre 4 et des mouvements sociaux chapitre 5 (cf. p. 59- 76) qui portent les projets alternatifs et les partagent dans les Forums sociaux mondiaux (FSM), continentaux, régionaux et locaux. Le commerce équitable et le micro- crédit explorent des voies nouvelles très intéressantes. Des associations de femmes participent de mille manières à la transformation de l'organisation sociale. Une économie solidaire émerge, incarnant la notion de responsabilité sociale et environnementale (p. 90).

Les auteurs soulignent les limites de ces initiatives. Les mouvements sociaux poursuivent des objectifs non intégrés, ce qui entraînent leur «fragmentation et affecte leur influence sur les institutions publiques liées au développement» (p. 92). De plus, ils sont souvent confrontés à des intérêts immédiats, ou en situation de concurrence; leurs bases sont plus ou moins actives et ils ne sont pas toujours très transparents, par crainte de se voir couper leurs sources de financement par leurs adversaires.

On pourrait rajouter qu'ils manquent la plupart du temps de moyens et que ces moyens leur servent à passer du statut de militants bénévoles à celui de professionnels rémunérés, transformant ainsi le mouvement social en groupe d'intérêt (p. 99). L'institutionnalisation entraîne alors un déficit démocratique. L'administratif, soumis aux règles du marché, remplace alors l'objectif politique.

Les auteurs invoquent la nécessité d'un bon coup de barre pour repolitiser les enjeux sociaux et économiques et réclamer ainsi un «new deal écologique et social», en un temps où les gouvernements se soucient assez peu de transformer véritablement l'activité économique (p. 102).

Le dernier chapitre du livre devait intéresser plus particulièrement le lecteur québécois puisqu'il traite des mouvements sociaux au Québec. On y souligne d'abord une internationalisation récente majeure. Les grandes centrales syndicales participent à des degrés divers à la Confédération syndicale des Amériques (CSA) dont le premier forum syndical mondial s'est tenu à Belém au Brésil en 2009, ainsi qu'à la Confédération syndicale internationale (CSI) fondée à Vienne en 2006.

De plus, suivant une culture bien québécoise, les pratiques coopératives progressent très rapidement, grâce au soutien des ONG et des organisations syndicales comme la CSN et la FTQ. Elles «modifient les relations d'échange en développant des structures de production et de consommation solidaires» (p. 108).

Le chapitre présente une description de tous les réseaux québécois de solidarité internationale, impressionnante énumération de sigles et d'objectifs, un peu indigeste et répétitive pour le lecteur ordinaire, probablement utile pour les étudiants en développement. S'ajoutent quelques conseils pour assurer le succès des coopérations Nord-Sud (p. 128-129).

Les solutions proposées en conclusion (p. 130-142) n'apportent pas grand chose de nouveau : pour bâtir le NEW DEAL écologique et social il faut sortir du capitalisme, redéfinir le développement et démocratiser l'économie, repenser l'État social et la solidarité, se mettre au vert, aller vers de nouvelles formes internationales d'organisation des mouvements sociaux et des institutions et, finalement, aider le Sud à s'organiser lui-même. Elles sont presque maintenant devenues des lieux communs!

Le livre n'est pas de lecture facile. L'accumulation des informations nuit parfois au déroulement logique des idées, donnant une impression de «coupé-collé» un peu décousu. Certaines longues énumérations sont quelque peu fastidieuses, le style est inégal d'un chapitre à l'autre et les liens entre les différentes parties du livre sont souvent absents ou difficiles à comprendre.

La bibliographie, principalement centrée sur les publications récentes, présuppose que le lecteur connaît déjà les ouvrages de fond des grands penseurs de la mondialisation. Bref, un «état des lieux», intéressant certes, mais très incomplet, et dans lequel on aurait aimé trouver les grandes perspectives enthousiasmantes et génératrices d'énergie d'une mondialisation plus solidaire.

Jean-Louis Bourque
Politogue

GILBERT LAVOIE

Blessures de guerre. Des camps nazis à l'Afghanistan, Québec, Septentrion, 2010, 148 pages

Depuis que le Canada a commencé à déployer des troupes sur le terrain en Afghanistan en 2003, les médias nous montrent, avec force de détails, le rapatriement de chacun des quelque 150 à 160 militaires ayant perdu la vie dans cette mission à la chasse aux talibans.

Ce dont on parle moins, pour ne pas dire pas du tout, ce sont les blessés. Blessés physiques, bien sûr, dont on ignore le nombre exact, mais qui dépasserait le millier, l'armée

refusant de dévoiler des statistiques exactes et encore plus le nom des blessés. Blessés psychologiques surtout, militaires qui reviennent traumatisés par ce qu'ils ont vu, vécu, et qui se sentent incompris par la population en général.

Ils ne sont pas les seuls. Ceux qui ont participé aux missions dites de paix avec les Casques bleus sont revenus souvent plus meurtris psychologiquement que ceux qui font la chasse aux talibans en Afghanistan.

À quoi servent en effet les Casques bleus, s'ils ne sont là que pour « observer » et n'ont le droit d'intervenir que « s'ils se sentent menacés » ? Déjà, le témoignage du général Roméo Dallaire, maintenant sénateur, revenu brisé émotivement pour n'avoir pas pu empêcher le génocide du Rwanda aurait dû mettre la puce à l'oreille de ceux qui croient encore aux missions de paix et au rôle utile que le Canada jouerait au sein des Casques bleus. Le film récent où Roy Dupuis joue le rôle de Dallaire au Rwanda, ou encore celui fait avec le roman très explicite de Gilles Courtemanche, ont joué un grand rôle pour sensibiliser la population québécoise en ce sens.

Gilbert Lavoie, chroniqueur émérite au *Soleil* de Québec dont il a été rédacteur en chef, poste qu'il occupa également au *Droit* d'Ottawa en plus d'avoir fait sa marque dans plusieurs autres médias dont *La Presse* et d'avoir été secrétaire de presse du premier ministre Brian Mulroney, s'est efforcé, avec ses collègues du *Soleil* de sortir de l'ombre ceux qui, soit comme prisonniers de guerre, soit comme blessés physiques, depuis la Deuxième Guerre mondiale jusqu'à aujourd'hui, sont revenus meurtris des missions militaires canadiennes à l'étranger sans que le grand public ne se pré-occupe de leur sort et, pire, sans que la plupart d'entre eux aient le courage d'en parler.

Cela a donné une série de reportages et d'entrevues. Car ce sont quelques-uns de ces vétérans que Lavoie a réussi à faire parler. Cela vient de donner un petit ouvrage que vient de publier Septentrion. Un ouvrage plus journalistique qu'un véritable essai, mais un ouvrage essentiel pour ceux qui n'ont pas idée de ce que traversent ces hommes et femmes qu'on envoie au loin au nom de valeurs que le Canada veut défendre. Ce par quoi passent aussi leurs proches qui demeurent anxieusement au pays en attendant le retour d'un être cher, qui ne reviendra peut-être jamais ou qui reviendra amoché physiquement ou complètement transformé psychologiquement.

Comme l'écrit en préface Élizabeth Dallaire, ambassadrice du Centre Valcartier qui tente de venir en aide à ceux qui reviennent de missions à l'étranger, à moins d'avoir un parent ou un ami dans les forces armées, il est difficile de connaître les difficultés liées à nos missions à l'étranger et les sacrifices demandés à ces gens ainsi qu'à leur famille. On oublie vite. On oublie la Bosnie, on oublie le Rwanda, tout comme on risque d'oublier l'Afghanistan.

Comme l'écrit pour sa part Lavoie, ce livre aurait pu être un roman tellement ce qu'on y raconte est saisissant. Mais ce n'est rien de plus que la réalité, un long reportage sur des histoires vraies, depuis le récit de la captivité de Gilles Lamontagne, ancien pilote de guerre, abattu par les Allemands au-dessus de la Hollande au printemps 1943 et prisonnier des nazis pendant deux ans, jusqu'aux camps militaires comme celui de Valcartier, en banlieue de Québec, en 2010. Le même Lamontagne qui a été maire de Québec, ministre de la Défense nationale, lieutenant-gouverneur du Québec et qui, du haut de ses 91 ans, est toujours vert et digne.

Les militaires traumatisés par la guerre refusent souvent de parler de leur expérience. «Ce qu'on déteste, de dire Lamontagne, c'est de se faire demander comment c'était, comment on se sentait. On ne veut pas entendre ça. La raison, c'est que les gens qui reviennent ont devant eux quelqu'un qui ne peut pas comprendre.»

L'ancien pilote de guerre, devenu par la suite un homme public respecté, a été discret même avec ses enfants. «Ça m'a pris beaucoup de temps avant d'en parler. Même lorsqu'ils sont devenus plus grands, je ne suis jamais entré dans les détails par crainte qu'eux aussi soient traumatisés par ça.»

Gilles Lamontagne n'est pas le seul. Le général Roméo Dallaire, maintenant sénateur, qui commandait nos troupes au Rwanda et qui en est revenu traumatisé parce qu'il ne pouvait pas intervenir, fait remarquer que de nombreux soldats canadiens postés en Bosnie ont encore la frustration d'avoir été contraints d'assister impuissants à des viols, à de la torture et à des assassinats parce que le mandat de l'ONU et des Casques bleus, auquel le Canada souscrit, les empêche d'intervenir, sauf si leur vie à eux est réellement en danger.

Le petit livre de Lavoie est rempli de témoignages du genre. Des témoignages signés de gars de chez nous qui portaient du Québec avec l'idée de participer au maintien de la paix et qui ont été témoins impuissants des atrocités de guerres civiles.

Comme dit l'un d'eux: «Tu ne peux pas intervenir, parce que si tu le fais, l'un des belligérants va t'accuser d'avoir un parti pris pour l'autre. Donc, il faut être neutre. Mais en étant neutre, on vit des situations où l'on ne peut rien faire.»

Résultat? Témoins impuissants des atrocités de la guerre, les Casques bleus vivent la colère et, pire encore, la culpabilité de ne pas avoir porté secours.

Et puis il y a les blessés physiques. Plus d'un millier, à côté des 150 et quelques morts. Eux, on les oublie facilement:

Le jeune qui marche sur une mine et qui se fait amputer une jambe, parfois deux, revient ici et est très bien encadré. On l'envoie au Centre François-Charron pour des prothèses et un officier désigné le prend en charge. On s'occupe de tous les détails, la famille, les fleurs, la chambre, le transport, les suivis et les rendez-vous. Ça peut durer ainsi de trois à six mois, selon la nature des blessures. Mais à un moment donné, l'encadrement prend fin.

Le jeune a 23 ans et il vient de se rendre compte qu'il lui manque une jambe. Il comprend qu'il ne sera plus capable de courir, de faire du sport et de faire *sa job* qu'il aimait. C'est là que la blessure de stress opérationnel va embarquer. Et c'est là parfois qu'il va penser au suicide, parce que tout vient de tomber autour de lui.

On ne peut prendre cet ouvrage pour un véritable essai. Mais c'est un livre que j'ai lu avec émotion. Ne serait-ce que parce que je connais l'auteur ainsi que Gilles Lamontagne. Et que mon propre père s'est fait tuer au front et que ma grand-mère a perdu les deux seuls fils qu'elle avait, un à la Première Guerre mondiale, l'autre à la Seconde.

Mais ma mère m'a toujours dit qu'elle s'estimait chanceuse malgré tout que mon père se soit fait tuer et que son calvaire ait pris fin sur le coup, persuadée qu'elle était que s'il avait été fait prisonnier à Dieppe et qu'il était revenu trois ans plus tard des camps de concentration nazis, il en aurait fait des cauchemars toute sa vie.

Pierre Vennat
Journaliste et historien

PAUL THÉRIEN

Les grands discours de l'histoire du Québec. Québec, Presses de l'Université Laval, 2010, 446 pages

Les discours politiques sont un matériau riche à la fois pour l'historien et pour celui qui cherche à comprendre l'évolution d'une société. Les discours prononcés par ceux qui déterminent les choix collectifs expriment les conflits, les enjeux, les préoccupations d'une période particulière de l'histoire. Qu'ils soient prononcés sur une tribune électorale, à l'Assemblée nationale ou dans un débat télévisé, ils contiennent les valeurs, les objectifs et les projets qui animent le débat public.

Il faut donc saluer la publication de cet ouvrage présenté par Paul Thérien qui a rassemblé les pièces maîtresses de l'histoire politique du Québec de 1793 à nos jours.

Nous aurions souhaité que le sélectionneur soit plus explicite quant aux raisons qui l'ont guidé dans ses choix. Il a sans doute pour certaines périodes été à la merci des sources accessibles comme cela est compréhensible pour le XVIII^e siècle et le début du XIX^e. Mais pour la suite de l'histoire, il y avait abondance de textes et il aurait été utile de connaître ses critères de sélection. Il a adopté un parti pris implicite en privilégiant les discours à portée constitutionnelle et en négligeant les discours traitant des enjeux économiques et sociaux. À cet égard, il a voulu reproduire une certaine exhaustivité des sensibilités idéologiques qui ont traversé notre histoire puisqu'on y retrouve des représentants de tous les points de vue. Mais seulement trois femmes ont voix au chapitre : soit Idola St-Jean, Thérèse Casgrain et Andrée Ferretti : les deux premières traitant du suffrage féminin et la dernière l'égalité des hommes et des femmes. Ces contributions totalisent à peine 2 % des pages de ce

recueil. On pourra par ailleurs s'étonner de la présence d'un discours d'Adrien Arcand qui représentait pourtant un courant marginal dans l'histoire des idées politiques au Québec. Il faut aussi souligner des omissions incompréhensibles ; les discours de Taschereau et de Godbout n'ayant pas trouvé place dans cette anthologie de la rhétorique québécoise

Chaque discours est accompagné d'une brève présentation de son auteur et du contexte.

Comme le veut le dicton qui trop embrasse mal étreint. Le sélectionner ne nous présente que des extraits de ces discours sans indiquer comment et pourquoi il a fait les coupures. Ainsi Robert Bourassa est restreint à une seule page alors que René Lévesque a droit à 20 pages et Paul Desmarais à 7 pages. Malgré ces limites, cet ouvrage propose une façon synthétique de mieux connaître notre évolution politique.

Denis Monière

Regarder à gauche, à droite et ailleurs

Avant de décider de la nécessité d'un virage politique, ou de la continuité avec corrections majeures dans la conduite de la politique, le Québec doit prendre le temps de regarder ce qui se passe ailleurs dans le monde, ce serait peut-être un peu plus sage que de tout chambarder sans retenue aucune. On a chambardé le système hospitalier au lieu de le réaménager, sous Lucien Bouchard, ça devrait nous servir d'avertissement.

Curieusement, depuis que les économies des USA, du Canada et de celles de l'Europe dirigées par des gouvernements de droite ou de centre droite déclinent, à quelques exceptions près, presque tous les pays d'Amérique du Sud enregistrent des croissances importantes, de l'ordre de 5 % à 7 % par année. Un point en commun pour ces pays, l'Amérique du Sud a pris un virage à gauche, en instaurant des mesures sociales avancées avec le résultat que ces mesures accélèrent le développement de l'économie. On voit même des entreprises brésiliennes acheter des multinationales minières canadiennes, alors que ce pays était en faillite auparavant.

Depuis le début de la crise de 2008, on dit que l'économie du Québec a mieux résisté que celle de ses voisins. N'y

a-t-il pas là une réponse qui nous vient spécifiquement du modèle québécois, un modèle timidement copié sur la Suède et les autres pays scandinaves, des pays qui sortent mieux de la crise que l'ensemble des Européens? Qui peut honnêtement dire que le mouvement syndical québécois ne participe pas à la sortie de la crise, avec ses fonds de placement? Les PME du Québec et le mouvement syndical ont de très bonnes relations d'affaires.

Pour ce qui est des choses à changer, éliminons les acteurs qui sont incapables de PROBITÉ et les choses vont rapidement changer, il est là le mal. Est-ce que le Vérificateur général du Québec pourrait vérifier les pratiques administratives de toutes les sociétés d'État, afin d'en tirer de meilleurs rendements? La question mérite d'être posée. Prenons le temps d'en débattre sans préjuger de la réponse que nous obtiendrons.

André Mainguy
Longueuil

PIERRE CÉRÉ

Une gauche possible, Liber, 2010, 114 pages

PIERRE BEAUDET, RAPHAËL CANET ET MARIE-JOSÉE MASSICOTTE

L'altermondialisme. Forums sociaux, résistances et nouvelle culture politique, Écosociété, 2010, 475 pages

THÉRÈSE LAMARTINE

Le féminin au cinéma, Sisyphe, 2010, pages

YVON GAUTHIER

Hegel. Introduction à une lecture critique, PUL, 2010, 105 pages

NIKLAS LUHMANN

Le pouvoir, PUL, 2010, 156 pages

THOMAS CARRIER-LAFLEUR

Une philosophie du temps à l'état pur. L'autofiction chez Proust et Jutra, PUL, 2010, 215 pages

JEAN-MARC DESGENT

Artaud-Gauvreau, Les Éditions Poètes de brousse, 2010, 69 pages

GILBERT LAVOIE

Blessures de guerre. Des camps nazis à l'Afghanistan, Septentrion, 2010, 160 pages

XAVIER GÉLINAS ET LUCIA FERRETTI (DIR.)

Duplessis, son milieu, son époque, Septentrion, 2010, 520 pages

GASTON DESCHÊNES

L'affaire Michaud, Septentrion, 2010, 248 pages

CLAUDE LAVALLÉE

Révélation d'un espion de la Sûreté du Québec, Les Éditions de l'Homme, 2010, 272 pages

ALAIN NOËL ET JEAN-PHILIPPE THÉRIEN

La gauche et la droite. Un débat sans frontières, PUM, 2010, 335 pages

JEAN-FRANÇOIS LESSARD

Le nazisme et nous, Liber, 2010, 209 pages

RENÉ BOULANGER

Théâtre de la résistance. Nouvelles et textes dramatiques, Éditions du Québécois, 2010, pages

MARIO FAUBERT

Nunavik, Éditions du Passage, 2010, pages

JACQUES LANCTÔT

Les plages de l'exil, Éditions Stanké, 2010, 320 pages

ANDREW NIKIFORUK

Les sables bitumineux : la honte du Canada, Écosociété, 2010, 312 pages

ROBERT J. HURLEY

La bible du lecteur. Théorie et pratique de la stylistique affective en études bibliques, PUL, 2010, pages

CHARTRAND, VALLIÈRES, GAGNON, LEMIEUX, LARUE-LANGLOIS.

PRÉFACE DE LOUIS HAMELIN

Le procès des Cinq, LUX, 2010, 144 pages

SYLVAIN RIVIÈRE ET GILLES MATHIEU

La Butte à Mathieu, VLB, 2010, 176 pages

JACQUES PELLETIER

Croisements littéraires et politiques. Écriture et émancipation, Nota Bene, 2010, 322 pages

ROGER LANOUE ET TAÏEB HAFSI

Société d'État? Pourquoi pas? Concilier politique et performance: les secrets de la réussite d'Hydro-Québec, PUQ, 2010, 218 pages

MICHELINE LABELLE

Racisme et antiracisme au Québec. Discours et déclinaisons, PUQ, 2010, 212 pages

RICHARD BÉLIVEAU ET DENIS GINGRAS

La mort, mieux la comprendre et moins la craindre pour mieux célébrer la vie, Éditions du Trécarré, 2010, 284 pages

MARIE-PIER LUNEAU ET JOSÉE VINCENT

La fabrication de l'auteur, Nota Bene, 2010, 523 pages

DRS MARCEL BOISVERT ET SERGE DANEAL

Être ou ne plus être — Débat sur l'euthanasie, Les Éditions La Presse, 2010, 160 pages

NORMAND BAILLARGEON

Là-haut, il n'y a rien. Anthologie de l'incroyance et de la libre-pensée, PUL, 2010, 330 pages

ÉLISE SALAÜN

Oser l'érotisme. L'érotisme dans le roman québécois, Nota Bene, 2010, pages

ELIZABETH ABBOTT. TRADUIT PAR BENOIT PATAR

L'histoire du mariage, Fides, 2010, 500 pages

CHRISTIAN PAPINOT ET MERCEA VULTUR (DIR.)

Les jeunesses au travail. Regards croisés France-Québec, PUL, 2010, 330 pages

DANIEL MERCURE ET MIRCEA VULTUR

La signification du travail. Nouveau modèle productif et éthos du travail au Québec, PUL, 2010, 290 pages

PASQUALE CHARLAND

Visages de La Havane, Les Éditions Sylvain Harvey, 2010, 112 pages

A blurred, high-angle photograph of a large crowd of people walking, overlaid with semi-transparent wavy lines.

**Une épargne entreprenante
Une finance socialement responsable**

FONDATION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

www.fondaction.com • www.REERvert.com

B**JACQUES BEAUMIER**

Peuple sédentaire en attente de ses chefs nomades	février	19
--	---------	----

ANDRÉ BÉLISLE ET BRIGITTE BLAIS

Méfions-nous du GAZ-pillage	novembre-décembre	102
-----------------------------	-------------------	-----

CARL BERGERON

L'énigmatique Céline Dion-CR	février	98
Un oeuvre fondatrice	novembre-décembre	35

ANDRÉ BINETTE

Une autre stratégie d'accession à la souveraineté du Québec	mars	11
Analyse du jugement de la Cour internationale de Justice sur le Kosovo	septembre	11
Le référendum de souveraineté-CR	novembre-décembre	176

MATHIEU BOCK-COTÉ

Dérapage à la française ? Le débat sur l'identité nationale française	février	67
La bureaucratie de la diversité	avril	26

ROLAND BOURNEUF

Pierre Vadeboncoeur, la pensée jeune	mai-juin	146
--------------------------------------	----------	-----

JEAN-LOUIS BOURQUE

Quel commerce équitable pour demain ? -CR	mai-juin	205
Alerte ! Le Québec à l'heure des changements climatiques-CR	septembre	121
Mouvements sociaux, démocratie et développement. Les défis d'une mondialisation solidaire-CR	novembre-décembre	182

DANIEL BRETON

La «route bleue» est-elle la meilleure voie en transport?	novembre-décembre	116
Histoire de l'énergie au Québec : du projet Maîtres chez nous au vol du siècle	novembre-décembre	128

**SERGE CANTIN**

Les Réformistes. Une génération canadienne-française au milieu du XIX ^e siècle-CR	février	122
De quoi payons-nous le prix, de la défaite ou d'y avoir survécu?	mai-juin	58

NORMAND CARON

Essai sur la richesse et la stratégie des «capitaliens»	novembre-décembre	17
---	-------------------	----

JACQUES CAYOUCETTE

Flore laurentienne et flore cubaine. Marie-Victorin à Cuba. Correspondance avec le frère Léon-NC	mars	131
--	------	-----

LOUISE CHAMPOUX-PAILLÉ

Un pas important pour la participation actionnariale	mars	56
--	------	----

PASCAL CHEVRETTE

Le pas de Vadeboncoeur	mai-juin	182
------------------------	----------	-----

PIERRE CLOUTIER

PQ : 41 ans de contorsions	octobre	66
----------------------------	---------	----

CHARLES-PHILIPPE COURTOIS

Triple offensive multiculturaliste : calendrier scolaire, manifeste trudeauiste et Lucien Bouchard	mai-juin	19
À la recherche de culpabilité par association	octobre	104
Ignace de Montréal.		
Artisan d'une identité nationale-CR	octobre	122

D**MYRIAM D'ARCY**

La Nouvelle-France et le monde-CR	mars	126
-----------------------------------	------	-----

XAVIER DAXHELET

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement après 30 ans	novembre-décembre	109
---	-------------------	-----

RICHARD DESJARDINS

La tentation de l'Orient -CR	octobre	129
------------------------------	---------	-----

DOMINIC DESROCHES

Les effets du temps sur la politique et le défi de l'hospitalité		
Entretien avec Daniel Innerarity	janvier	56
Éthique de l'hospitalité	janvier	73
Clefs pour le XXI ^e siècle. Lire Daniel Innerarity-CR	octobre	119

CHARLES DE GAULLE

Pourquoi j'ai dit Vive le Québec libre	février	39
--	---------	----

BENOÎT DUBREUIL

Le Québec et le déclin du Canada Fearful Symmetry: The fall and rise of Canada's founding values-CR	mars	106
Ces espions venus d'ailleurs: Enquête sur les activités d'espionnage au Canada-CR	mars	120
Norman Bethune -CR	mai-juin	220

MICHEL DUGUAY

Bilan économique et physique défavorable à Gentilly-2 et Pointe Lepreau	avril	76
--	-------	----

F**LUCIA FERRETTI**

Les relations entre les organisations religieuses et l'État au Québec	février	93
--	---------	----

G**CHRISTIAN GAGNON**

Chronique et leçons d'une vaste manipulation	avril	39
--	-------	----

ROMAIN GAUDREAU

Résistance et collaboration en pays conquis	septembre	35
--	-----------	----

SERGE GAUTHIER

Les secousses actuelles du séisme de 1663	octobre	11
---	---------	----

RICHARD GERVAIS

Le pouvoir : levier de l'indépendance	novembre-décembre	41
---------------------------------------	-------------------	----

LOUIS GILL

Pierre Vadeboncoeur et le respect des opinions des autres	mai-juin	192
--	----------	-----

DANIEL GOMEZ

La construction des Amériques aujourd'hui-CR	mars	118
--	------	-----

Chine, la grande séduction. Essai sur le soft power chinois -CR	mai-juin	216
--	----------	-----

PIERRE GRAVELINE

Seule l'indépendance du Québec peut contrer l'anglicisation de Montréal	janvier	18
--	---------	----

L'inacceptable défaitisme des élites québécoises	mai-juin	44
---	----------	----

L**HENRI LABERGE**

Le cégep français pour tous	janvier	13
-----------------------------	---------	----

**HENRI LABERGE, DENIS MONIÈRE
ET ROBERT LAPLANTE**

La nation québécoise et sa langue nationale	octobre	29
---	---------	----

FRANÇOIS A. LACHAPPELLE

Une mauvaise affaire	mars	77
----------------------	------	----

YVAN LAMONDE

Un emportement pour la liberté nourri de conscience historique	mai-juin	141
---	----------	-----

GUILLAUME LAMY

Contre la dépendance énergétique du Québec

Entrevue avec Normand Mousseau mars 94

Entre bilinguisme et diglossie

Entrevue avec Lionel Meney septembre 80

ROBERT LAPLANTE

Cela se paie comme ça se vend janvier 4

L'immodeste, la loyauté et la dépendance janvier 102

La mise en scène de la vacuité février 4

L'apocalypse sera locale mars 4

La rançon de l'inachèvement avril 4

Se tenir droit dans la rupture mai-juin 4

Une affaire de posture septembre 4

La médiocrité et le travail de sape octobre 4

Présentation du prix André-Laurendeau 2009 octobre 59

Le point de bascule novembre-décembre 4

BENOÎT LAPLANTE, PATRICK SABOURIN**ET ALAIN BÉLANGER**

Rien d'anormal mars 68

MARC LAROCHE

L'idole multiculturaliste avril 16

Le mouvement perpétuel -CR octobre 113

GÉRALD LAROSE

Vadeboncoeur nous donnait de la hauteur mai-juin 121

ANNE LEGARÉ

Le Québec et le fédéralisme canadien.

Un regard critique, Québec-CR janvier 125

JACQUES LEVASSEUR, PIERRE AUGER**ET LUCIEN RODRIGUE**Les impacts des gaz de schiste sur
la santé novembre-décembre 78**GÉRARD LÉVESQUE**Laïcité et neutralité : nature, finalités
et conséquences septembre 57Équité de l'État : un devoir supérieur
du Québec laïque octobre 38

DENIS L'HOMME

Gaz de schiste. Peut-on s'en passer?	novembre-décembre	60
--------------------------------------	-------------------	----

L'évolution des gaz à effet de serre au Québec	novembre-décembre	91
---	-------------------	----

JONATHAN LIVERNOIS

Ce qu'il prouvait	mai-juin	160
-------------------	----------	-----

M**LAURENT MAILHOT**

L'écriture dans (contre) la société médiatique	novembre-décembre	166
---	-------------------	-----

LOUISE MAILLOUX

Un manifeste raciste et antiféministe	avril	11
---------------------------------------	-------	----

JEAN MARCEL

Lettre à Marie	mai-juin	178
----------------	----------	-----

DENIS MONIÈRE

Les médias et la question nationale au Québec	septembre	24
--	-----------	----

Miron : l'oeuvre dévoyé?-NC	septembre	130
-----------------------------	-----------	-----

Les grands discours de l'histoire du Québec-CR	novembre-décembre	192
---	-------------------	-----

NORMAND MOUSSEAU

Un autre exemple d'opposition systématique des Québécois au progrès?	novembre-décembre	52
--	-------------------	----

N**JEAN-FRANÇOIS NADEAU**

Les cendres, le feu	mai-juin	107
---------------------	----------	-----

JACQUES NOËL

La crise démographique : le mensonge du siècle	février	32
--	---------	----

P**DANIC PARENTEAU**

Critiques du multiculturalisme canadien	mars	36
---	------	----

HÉLÈNE PELLETIER-BAILLARGEON

Hommage à Pierre Vadeboncoeur à l'occasion de ses funérailles	mai-juin	168
--	----------	-----

MARC-URBAIN PROULX

Vision 2025 au Saguenay	février	46
-------------------------	---------	----

Q**JOËLLE QUÉRIN**

Pierre Elliott Trudeau-CR	janvier	120
Les majorités fragiles et l'éducation-CR	septembre	114

R**FRANÇOIS RICARD**

Pur essai	mai-juin	172
-----------	----------	-----

MICHEL RIOUX

Une vie multiple et pleine	mai-juin	76
« Polissez-le sans cesse et le repolissez... »	mai-juin	195
Il est mort en 1939, Béthune	septembre	111

YVON RIVARD

Une seconde présence	mai-juin	114
----------------------	----------	-----

GUILLAUME ROUSSEAU

Des origines juridiques multiculturalistes du cours d'éthique et de culture religieuse	janvier	9
Constitution du Royaume-Uni : des origines à nos jours-CR	février	113
La souveraineté du Québec. Hier, aujourd'hui et demain-CR	avril	136

PAUL-ÉMILE ROY

Pierre Vadeboncoeur, témoin capital du Québec moderne et de la modernité	mai-juin	124
Deux inédits de Pierre Vadeboncoeur sur Charles Péguy et René Lévesque	mai-juin	135
Une idée simple -CR	septembre	119

S**PIERRE SERRÉ**

Tempête parfaite, Tremblay réélu	janvier	29
La promotion vertueuse du développement séparé	mars	23
Un mégahôpital pour une minorité de 5,6 %	octobre	14

MARIO SECCACCERIA

L'intégration monétaire pour relancer le secteur manufacturier ?	janvier	50
--	---------	----

MICHEL SEYMOUR

Le prix Richard-Arès 2009 à Jacques Parizeau	novembre-décembre	46
--	-------------------	----

T**ÉRIC TREMBLAY**

À Rome, fais comme les Romains	avril	30
--------------------------------	-------	----

V**ALAIN VADEBONCOEUR**

Lapin-tortue de père en fils	mai-juin	87
------------------------------	----------	----

PIERRE VADEBONCOEUR

Refus et résistance	février	9
---------------------	---------	---

PIERRE VENNAT

Blessures de guerre. Des camps nazis à l'Afghanistan-CR	novembre-décembre	187
---	-------------------	-----

ANDRÉ VÉRONNEAU

Dérives du libéralisme économique, fondement de la libre entreprise et nécessité étatique	mai-juin	13
---	----------	----

W**RICHARD WEILBRENNER**

De la nécessaire indépendance	mars	47
-------------------------------	------	----

Prévenez le coût!

Février 2010
vol. C no 2
**L'Action
NATIONALE**



Date d'échéance 01-03-2010
Lionel Groulx
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal QC H2X 1X3



Dynamique identitaire
Refus et résistance

Militantisme

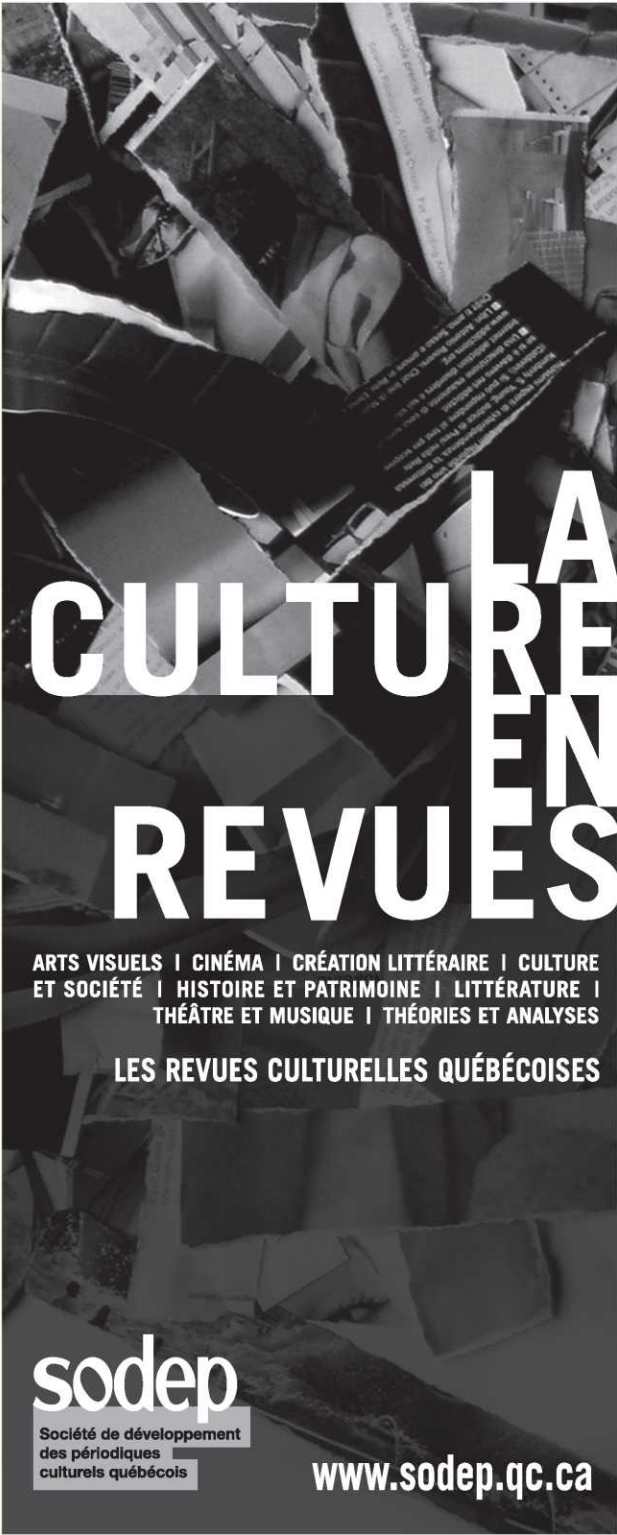
Peuple sédentaire

en attente de ses chefs nomades

Primeur

**Les relations entre les organisations
religieuses et l'État au Québec**

Votre date d'échéance
est indiquée sur votre
étiquette d'adressage



LA CULTURE EN REVUES

ARTS VISUELS | CINÉMA | CRÉATION LITTÉRAIRE | CULTURE
ET SOCIÉTÉ | HISTOIRE ET PATRIMOINE | LITTÉRATURE |
THÉÂTRE ET MUSIQUE | THÉORIES ET ANALYSES

LES REVUES CULTURELLES QUÉBÉCOISES

sodep

Société de développement
des périodiques
culturels québécois

www.sodep.qc.ca

*Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance
vie*



www.ssjbmauricie.qc.ca
375-4881 • 1-800-821-4881



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes

info@sta-conseil.com
www.sta-conseil.com

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E1

Téléphone : (450) 471-2662
(514) 355-7869
(800) 782-5799

Télécopieur :
(450) 471-0026
(514) 355-7923

Allard CA inc.

Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent, 3^e étage, Montréal (Québec) H2P 2M1

Téléphone : (514) 385-6601 • Fax : (514) 385-6177

Courriel : allardp@qc.aira.com

GFB

Gestion François Beaudoin

- Évaluation d'entreprises → faisabilité.
- Transfert familial.
- Rachat par cadres.
- Ventes - Achats - Fusions.
- Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire
offrant tous les services requis
pour une transaction réussie.

819-397-4920

gfb@tlb.sympatico.ca

L'Action nationale en héritage

Legs et dons planifiés

Les dons planifiés constituent un apport essentiel pour un organisme comme la Ligue d'Action nationale; tous les dons qu'elle reçoit sont d'une grande importance puisqu'ils permettent d'offrir à nos abonnés une revue de qualité et ce, sans s'éloigner, même après 90 ans d'existence, de notre mission.

Qu'est-ce qu'un don planifié?

- Les dons immédiats, ceux qui sont mis à la disposition de la Ligue d'Action nationale dès qu'ils sont faits et;
- les dons différés, dons destinés à être remis à la Ligue d'Action nationale à une date ultérieure (ex. : dons testamentaires, d'assurance-vie, fiducie testamentaire, etc.)

Vous avez peut-être une police d'assurance-vie de quelques milliers de dollars que vous avez souscrite il y a plusieurs décennies et qui pourrait être cédée à *L'Action nationale* sous forme de don planifié et contribuer ainsi à la pérennité de la revue. Les dons planifiés font partie intégrante de la planification financière et successorale. Ils peuvent prendre diverses formes, et l'avis d'un planificateur financier professionnel pourra vous aider à choisir l'option la plus avantageuse pour vous. Si dans votre testament vous nommez la Ligue d'Action nationale comme bénéficiaire, faites-le nous savoir afin que nous puissions vous manifester notre reconnaissance.

Si vous désirez effectuer un don planifié à la Ligue, nous pourrons vous émettre un reçu pour dons. Contactez-nous si vous avez besoin des conseils du planificateur financier professionnel de la Ligue d'Action nationale.

Ligue d'Action nationale – Programme de dons planifiés
a/s : Jacques Martin
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

(514) 845-8533 ou, sans frais , au 1-866-845-8533

CLUB DES 100 ASSOCIÉS DE LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Fernand Allard

Patrick Allen †

François-Albert Angers †

Gaston-A. Archambault †

Jean-Paul Auclair †

Paul Banville

Thérèse Baron

François Beaudoin

Gaston Beaudry †

Dominique Bédard †

Yvan Bédard

Henri Blanc

David Boardman

Antoinette Brassard

Henri Brun

Jean-Charles Claveau

Roch Cloutier

Robert Comeau

Robert Côté

Louis-J. Coulombe

Gérard Deguire

Bob Dufour

Yves Duhaime

Nicole Forest

Léopold Gagnon

Henri-F. Gautrin †

Claude Ghanimé

Paul Grenier

Michel Grimard

Yvon Groulx

Marcel Henry

Henri Joli-Cœur

Lucie Lafortune †

Anna Lagacé-Normand †

Bernard Lamarre

Denis Lazure †

Richard Leclerc

Clément Martel

Jacques-C. Martin

Yvon Martineau

Roger Masson

Daniel Miroux

Louis Morache

Rosaire Morin †

Reginald O'Donnell

Arthur Prévost †

Ghislaine Raymond-Roy

René Richard †

Jacques Rivest

Jean-Denis Robillard

Ivan Roy

Paul-Émile Roy

Claudette Thériault

Marcel Trottier †

Réal Trudel

Cécile Vanier

André Verronneau

Claude-P. Vigeant

Madeleine Voora

André Watier

Le Club des 100 associés regroupe les donateurs de 1000 \$ et plus.

L'Action NATIONALE

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

RÉDACTION

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

COLLABORATION À LA RÉVISION

Jacques Brousseau

MISE EN PAGE

Sylvain Deschênes

IMPRESSION

Marquis imprimeur

Mission

Être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Denis Monière

Secrétaire

Charles-Philippe Courtois

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Mathieu Bock-Côté

Christian Gagnon

Isabelle Le Breton

Jacques Martin

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Dave Ancil

Jean-Louis Bourque

Myriam D'Arcy

Pierre de Bellefeuille

Robert Comeau

Geneviève Dugré

Pierre Graveline

Henri Laberge

Josée Lacourse

Gilles Lavoie

Alain Laramée

Anne-Michele Meggs

Joëlle Quérin

Guillaume Rousseau

Pierre-Paul Sénéchal

Michel Sarra-Bournet

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Jean-Jacques Chagnon, Hélène Chénier, Lucia Ferretti, Yvon Groulx, Léo Jacques, Delmas Lévesque, Yves Michaud, Pierre Noreau, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon, Gilles Rhéaume

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jean-Marc Léger, Georges Meyers, Jacques-Yvan Morin, Paul-Émile Roy

ABONNEMENT	GRILLE TARIFAIRE 2010	
	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	73,37 \$ (65 \$ + taxes)	135,45 \$ (120 \$ + taxes)
Abonnement de soutien	175 \$	300 \$
Étudiant	42,89 \$ (38 \$ + taxes)	76,75 \$ (68 \$ + taxes)
Institution	129,81 \$ (115 \$ + taxes)	220,11 \$ (195 \$ + taxes)
Autres pays	150 \$	275 \$
Abonnement PDF	50,79 \$ 45 \$ + taxes	90,30 \$ 80 \$ + taxes
	TVQ 1012563392	TPS 11901 9545

Nouveauté!

Trois façons de régler votre abonnement

- paiement internet sécurisé Desjardins dans notre site
- par la poste
- par téléphone

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

Pour nous joindre par courriel :
revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

ISSN-0001-7469

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP : www.sodep.qc.ca

Envoi de Poste-Publications - Enregistrement N° 09113